

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للايجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 35.000.000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5Dt

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis

Identifiant Unique N° 0381878S

La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable, et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS le 11/10/2023

DOCUMENT DE REFERENCE « CIL 2024 »

Ce document de référence a été enregistrée par le CMF le..... **15. MARS 2024**.....sous le n° .. **№ 24 / 002 /**.....donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur Administratif et Comptable

Téléphone : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

10, rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis

Téléphone : 71 13 06 60 - Fax : 71 25 20 24

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la CIL sis, au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, de la CGI sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Mars 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	6
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
1 - 1 - Responsable du document de référence :.....	9
1 - 2 - Attestation du responsable du document de référence :	9
1 - 3 - Responsables du contrôle des comptes :	9
1 - 4 - Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :	13
1 - 5 - Responsable de l'information :	13
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	14
2 - 1 - Renseignements à caractère général concernant la CIL :.....	14
2 - 1 - 1 - Cadre général :	14
2 - 1 - 2 - Clauses statutaires particulières :	15
2 - 2 - Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :	17
2 - 3 - Evolution du capital social :	17
2 - 4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2023 :.....	18
2 - 5 - Description sommaire du groupe CIL au 31/12/2022 :.....	19
2 - 5 - 1 - Présentation générale du groupe CIL au 31/12/2022 :.....	19
2 - 5 - 2 - Présentation des sociétés du groupe CIL	20
2 - 5 - 3 - Schéma du groupe au 31/12/2022 :.....	20
2 - 5 - 4 - Tableau de participation entre les sociétés du groupe CIL au 31/12/2022 :	21
2 - 5 - 5 - Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe CIL entre le 31/12/2022 et la date de l'élaboration de ce document de référence :	21
2 - 5 - 6 - Chiffres clés du groupe C.I.L au 31/12/2022 :.....	21
2 - 5 - 7 - Les engagements financiers du groupe au 31/12/2022 :.....	21
2 - 5 - 8 - Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe :	21
2 - 6 - Relations de la CIL avec les sociétés du groupe au 31/12/2022 :	22
2 - 6 - 1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :.....	22
2 - 6 - 2 - Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :.....	22

2 - 6 - 3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 4 - Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la CIL et distribués par les sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022 :	23
2 - 6 - 5 - Les dividendes distribués par la CIL aux sociétés du groupe en 2023 au titre de l'exercice 2022 :	23
2 - 6 - 6 - les garanties, suretés et cautions réelles données ou reçues des sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 7 - Chiffre d'affaires réalisé par la CIL avec les sociétés du groupe :	23
2 - 6 - 8 - Les prestations de services reçues et données :	23
2 - 6 - 9 - Les contrats de location :	24
2 - 6 - 10 - Les fonds gérés :	24
2 - 7 - Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 autres que les sociétés du groupe :	25
2 - 7 - 1 - Autres relations avec les autres parties liées :	25
2 - 7 - 2 - Prêt octroyés et crédits reçus des autres parties liées :	26
2 - 7 - 3 - Dividendes encaissés par la CIL en 2023 au titre de l'exercice 2022 des parties liées autre que les sociétés du groupe :	26
2 - 7 - 4 - Dividendes decaissés par la CIL en 2023 au titre de l'exercice 2022 pour les parties liées autre que les sociétés du groupe :	27
2 - 7 - 5 - Les prestations de services reçues et données :	27
2 - 7 - 6 - Transfert de ressources :	27
2 - 7 - 7 - Obligations et engagements de la CIL envers les dirigeants :	27
2 - 8 - Dividendes :	28
2 - 9 - Marché des titres de l'émetteur :	28
2 - 10 - Notation de la société :	28

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

.....	30
3 - 1 - Présentation de la SOCIETE :	30
3 - 2 - Description de l'activité au 31/12/2022 :	30
3 - 2 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31/12/2022 :	30
3 - 2 - 2 - Evolution des approbations :	30
3 - 2 - 3 - Evolution des mises en force :	31
3 - 2 - 4 - Evolution de l'encours financiers net :	32
3 - 2 - 5 - Analyse des engagements sur la clientèle :	33
3 - 3 - Description de l'activité au 30/06/2023 :	34
3 - 3 - 1 - Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 30/06/2023 :	34

3 - 3 - 2 - Evolution des approbations :.....	34
3 - 3 - 3 - Evolution des mises en force :	35
3 - 3 - 4 - Evolution de l'encours financiers net :	36
3 - 3 - 5 - Analyse des engagements sur la clientele :.....	37
3 - 4 - Indicateurs d'activité au 31/12/2023 :	38
3 - 5 - Organisation de la CIL :.....	39
3 - 5 - 1 - Gouvernance	40
3 - 5 - 2 - Le système de Contrôle Interne :	44
3 - 5 - 3 - Système d'information :.....	45
3 - 6 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :.....	46
3 - 7 - Dépendance de l'émetteur	50
3 - 8 - Analyse SWOT :.....	52
3 - 9 - Litige ou arbitrage en cours ou passé :	52
3 - 10 - Politique sociale et effectif :.....	53
3 - 11 - Politique d'investissement de la CIL :	53
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT . 54	
4 - 1 - Patrimoine de la société au 31/12/2022 :	54
4 - 1 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :.....	54
4 - 1 - 2 - Portefeuille commercial :	54
4 - 1 - 3 - Portefeuille d'investissement :	54
4 - 1 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles :	54
4 - 2 - Renseignements sur les états financiers au 31/12/2022.....	55
4 - 2 - 1 - Bilans comparés au 31 décembre :.....	56
4 - 2 - 2 - Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre :.....	57
4 - 2 - 3 - Etats de résultat comparés au 31 décembre :	58
4 - 2 - 4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre :.....	59
4 - 2 - 5 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2022 :.....	60
4 - 2 - 6 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 :	107
4 - 2 - 7 - Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 :.....	117
4 - 2 - 8 - Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 :.....	118
4 - 2 - 9 - Analyse de la situation financière de la CIL au 31/12/2022 :.....	121
4 - 3 - Etats financiers consolidés au 31/12/2022 :.....	129

4 - 3 - 1 - Bilan consolidé au 31/12/2022 :	129
4 - 3 - 2 - Etat des engagements hors bilan consolidate au 31/12/2022 :	130
4 - 3 - 3 - Etat de resultat consolidé au 31/12/2022 :	131
4 - 3 - 4 - Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2022 :	132
4 - 3 - 5 - Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022	133
4 - 3 - 6 - Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022	170
4 - 3 - 7 - Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 :	175
4 - 3 - 8 - Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 :	175
4 - 4 - Patrimoine de la société au 30/06/2023 :	176
4 - 4 - 1 - Créances sur la clientèle, opérations de leasing :	176
4 - 4 - 2 - Portefeuille commercial :	176
4 - 4 - 3 - Portefeuille d'investissement :	176
4 - 4 - 4 - Les immobilisations corporelles et incorporelles :	176
4 - 4 - 5 - Etats des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2023 :	177
4 - 5 - Renseignements sur les états financiers arrêtés au 30/06/2023 :	179
4 - 5 - 1 - Bilan arrêté au 30/06/2023 :	180
4 - 5 - 2 - Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2023 :	181
4 - 5 - 3 - Etat de résultat arrêté au 30/06/2023 :	182
4 - 5 - 4 - Etat de flux de trésorerie au 30/06/2023 :	183
4 - 5 - 5 - Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2023 :	184
4 - 5 - 6 - Rapport d'examen limite des commissaires aux comptes sur les états financiers intermediaires au 30/06/2023 :	228
4 - 5 - 7 - Notes complémentaires aux etats financiers intermediaires arrêtés au 30/06/2023 : ...	230
4 - 6 - Analyse de la situation financière de la CIL au 30 juin 2023.....	232
4 - 6 - 1 - Les engagements financiers au 30 juin 2023 :	232
4 - 6 - 2 - Encours des crédits contractés par la C.I.L au 30 juin 2023 :	233
4 - 6 - 3 - Soldes intermédiaires de gestion au 30 juin 2023 :	235
4 - 6 - 4 - Tableau des mouvements des capitaux propres au 30 juin 2023 :	236
4 - 6 - 5 - Evolution des revenus de leasing et du résultat d'exploitation :	237
4 - 6 - 6 - Evolution du résultat net :	237
4 - 6 - 7 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :	237
4 - 6 - 8 - Indicateurs de gestion et ratios :	238
4 - 7 - Comportement boursier du titre CIL	239

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE	
CONTROLE DES COMPTES :	240
5 - 1 - Conseil d'administration :	240
5 - 1 - 1 - Membres des organes d'administration :	240
5 - 1 - 2 - Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :	240
5 - 1 - 3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :	241
5 - 1 - 4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :	241
5 - 1 - 5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :	241
5 - 1 - 6 - Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l'exercice 2022 :	242
5 - 2 - Contrôle :	242
5 - 3 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat a un poste de membre du conseil d'administration et un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	243
CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION	
RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	244
6 - 1 - 1 - Orientations stratégiques :	244
6 - 2 - Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2022-2026 :	245
6 - 2 - 1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions figurant dans le document de référence ' ' CIL 2023 ' ' :	245
6 - 2 - 2 - Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2022-2026 :	246
6 - 2 - 3 - Analyse des performances réalisées au 31/12/2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023 :	248
6 - 3 - Perspectives D'AVENIR :	248
6 - 3 - 1 - Les hypothèses de prévisionS retenues :	248
6 - 3 - 2 - Les états financiers prévisionnels :	253
6 - 3 - 3 - Ratios prévisionnels :	256
6 - 3 - 4 - Marge brute d'autofinancement prévisionnel :	257
6 - 3 - 5 - Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles pour la période 2023 à 2027 :	258

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing a été créée en 1992 avec un capital initial de **5 millions** de dinars et a procédé à sa première augmentation de capital en 1995 pour le porter à **7,5 millions** de dinars. Elle fut introduite à la cote en septembre 1997.

La société a pour activité principale de réaliser des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

Le capital actuel de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à **35 millions** de dinars divisé en **7.000.000** actions de cinq dinars (5) de nominal chacune.

La Compagnie Internationale de Leasing est à la tête du groupe "CIL" composé au 31/12/2022 de deux autres sociétés :

- La Compagnie Générale d'Investissement "CGI" (**99,96%**) : ayant pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.
- La Société d'Investissement à Capital Risque "CIL SICAR" (**99,99%**) ayant pour objet principal, la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

Depuis l'exercice 2001, la CIL a commencé à établir des états financiers consolidés.

Le 11 octobre 2023, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note de la CIL « **BBB-(tun)** » à long terme avec perspective stable et la note à court terme à **F3 (tun)**.

La note nationale "**BBB-(tun)**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "**F3**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

❖ **Activité de la CIL au 31/12/2022 :**

Au 31/12/2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré un repli en termes de part de marché de 82 points de base pour les approbations contre une augmentation de 35 pour les mises en force.

En MD	CIL		Part de marché de la CIL	
	31/12/2022**	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Approbations	348,3	326,8	14,81%	15,63%
Mises en Force	324,6	274,0	17,07%	16,72%
Encours financiers*	514,1	490,3	14,52%	14,04%

(*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des contrats en instance de mises en force.

(**) Chiffres audités.

Les mises en force se sont élevées à **324,6 MD** au 31/12/2022 contre **274 MD** au 31/12/2021, soit une hausse de **18,5%**.

Les approbations ont augmenté de **6,6%**, passant de **326,8 MD** au 31/12/2021 à **348,3 MD** au 31/12/2022.

L'encours financiers a passé de **490,3 MD** au 31/12/2021 à **514,1 MD** au 31/12/2022, soit une hausse de **4,8%**.

Le ratio des créances classées a atteint **8,75%** au 31/12/2022 contre **6,52 %** au 31/12/2021.

❖ **Activité de la CIL au 30/06/2023 :**

Au 30/06/2023 et par rapport à la même période en 2022, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 209 points de base pour les approbations, de 329 pour les mises en force et de 35 pour l'encours financiers.

En MD	CIL			Part de marché de la C I L		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022**	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Approbations	211,2	190,8	348,3	14,56%	15,30%	14,81%
Mises en Force	174,6	171,9	324,6	15,16%	18,45%	17,07%
Encours financiers*	532,9	517,7	514,1	14,30%	14,65%	14,52%

(*) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des contrats en instance de mises en force.

(**) Chiffres audités.

Les mises en force se sont élevées à **174,6 MD** au 30/06/2023 contre **171,9 MD** au 30/06/2022, soit une hausse de **1,57%**.

Les approbations ont augmenté de **10,69%**, passant de **190,8 MD** au 30/06/2022 à **211,2 MD** au 30/06/2023.

L'encours financiers a passé de **517,7 MD** au 30/06/2022 à **532,9 MD** au 30/06/2023, soit une hausse de **2,9%**.

Le ratio des créances classées a atteint **10,38%** au 30/06/2023 contre **9,80 %** au 30/06/2022.

Mise en conformité de la CIL par rapport à la loi bancaire N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers :

✓ Le capital social de la CIL s'élève actuellement à 35 MDT, respectant ainsi les dispositions de l'article 32 de ladite loi qui exige un minimum de 25 MDT pour les établissements financiers.

✓ Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48, la CIL a procédé à la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, à savoir :

- Mr Eymen ERRAIES nommé par l'AGO du 18 avril 2023 ;
- Mme Lobna FEKI nommée par l'AGO du 18 avril 2023.

En ce qui concerne la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'AGO du 18 avril 2023 a nommé Mr Kilani ZIADI en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

✓ La CIL a procédé à la séparation du cumul des fonctions du président du conseil d'administration et de la fonction du directeur général depuis le 01 janvier 2018 conformément aux dispositions de l'article 46 de ladite loi, décidé par le Conseil d'Administration 114 du 28 décembre 2017.

✓ Le Comité d'Audit issu du Conseil d'Administration est institué conformément aux articles 49 & 52 de la loi n°2016-48 en termes de mandat, diligences et nombre des membres. Le comité est présidé par Mme Lobna FEKI (Administrateur indépendant).

✓ Le comité des risques issu du Conseil d'Administration est institué conformément aux articles 50 & 52 de ladite loi. Il est présidé par Mr Eymen RAIES (Administrateur indépendant). Par ailleurs, la CIL respecte le principe de non-cumul de la qualité de membre dans le comité d'audit et dans le comité des risques.

✓ Conformément à l'article 70 de ladite loi, la CIL tient une comptabilité conforme au système comptable des entreprises. Elle clôture l'exercice comptable le 31 décembre de chaque année et soumet, pour approbation, dans un délai de quatre mois suivant la clôture de l'exercice

✓ Les participations de la CIL dans d'autres sociétés sont en conformité avec les dispositions de l'article 75 de ladite loi.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 - 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :



1 - 2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

1 - 3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

❖ Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2022, 2021 et 2020 :

La société **HORWATH ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : 71 236 000 ; Fax : 71 236 436

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

❖ Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2021 et 2022 :

La société **HORWATH ACF**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine BEN ARBIA.

Adresse : Immeuble PERMETAL, 2ème Etage - 35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : 71 236 000 ; Fax : 71 236 436

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

❖ **Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 :**

Le groupement **UNIVERSAL AUDITING-CNBA UHY**, groupement de sociétés d'expertises comptables inscrites au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur **HILAL OUALI**.

Adresse : Résidence **RAOUDHA**, n°152 - Rue du Lac Windermere, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
Tel : 36 362 323 ; Fax : 71 961 086

La société **FINOR**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur **Mustapha MEDHIOUB**.

Adresse : Immeuble International City Center – Tour Tour des Bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : 70 728 450 ; Fax : 70 728 405

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr **Noureddine BEN ARBIA** et la société **FINOR** représentée par Mr **Mustapha MEDHIOUB** et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

« Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers 3.4 « Impact de la pandémie COVID19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des circulaires de la Banque centrale de Tunisie n°2020-06 et n°2020-21, la société a procédé au report d'échéances en principal de 42.790 KDT se rapportant à 4.318 contrats de leasing dont l'encours financier global, avant rééchelonnement, totalise un montant de 209.930 KDT.

Elle a comptabilisé en produits de l'exercice 2020, 8.802 KDT d'intérêts sur reports, calculés aux taux d'origine des contrats de leasing et dont 2.996 KDT sont constatés en intérêts à recevoir, parmi les créances sur la clientèle.

Par ailleurs, la société a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24 et ce, en application de la circulaire n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 1.637 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la société au 31 décembre 2020, s'élève à 5.062 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1^{er} Septembre 2020. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

Paragraphe d'observation :

« Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 40 relative à la rubrique « faits saillants » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la CIL et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la compagnie a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **HORWARTH ACF** représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont formulé l'observation suivante :

Paragraphe d'observation :

« Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 31 relative à la rubrique « faits saillants » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la CIL et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la compagnie a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question. »

Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023

Les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2023 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le **groupement Universal Auditing-CNBA UHY** représentée par Mr Hilal OUALI et la société **FINOR** représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB et ont été certifiés sans réserve.

Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »



1 - 4 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

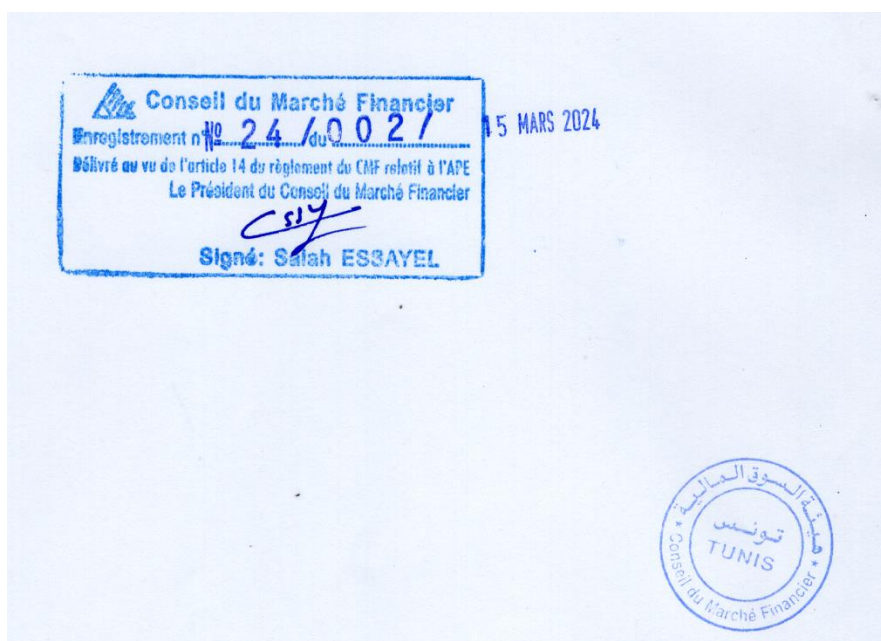
« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

Mme Mouna MEKSI
Compagnie Générale d'Investissement
Directrice Générale



1 - 5 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr Mourad KALLEL
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2 - 1 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CIL :

2 - 1 - 1 - CADRE GENERAL :

Dénomination Sociale	Compagnie Internationale de Leasing.
Nationalité	Tunisienne
Siège Social	16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis.
Téléphone	71 33 66 55
Fax	71 33 70 09
Forme juridique et législation particulière applicable :	<p>La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers et par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.</p> <p>Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.</p>
Date de constitution	La CIL a été constituée le 21 Octobre 1992
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre.
Capital social	35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5Dt entièrement libérées.
Tribunal compétent en cas de litige	Tunis
Régime fiscal	<p>La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.</p> <p>La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.</p>
Identifiant unique	N°0381878S
Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	Siège social de la société : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Mourad Kallel – Directeur Administratif et Comptable. Tél : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

2 - 1 - 2 - CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES :

❖ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième (10ème) du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toutes sommes que l'assemblée des actionnaires juge convenables pour la constitution de fonds de réserves.

❖ Assemblées Générales (Articles 29, 30 et 33 des statuts) :

• Admission aux Assemblées Générales (Article 29 des statuts):

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme de pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute Assemblée Générale soit par un de leurs gérants soit par un membre de leur Conseil d'Administration soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du Conseil d'Administration ou le mandataire soit lui-même actionnaire.

• Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales (Article 30 des statuts):

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé par la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

• Droit de vote (Article 33 des statuts) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, soit au scrutin secret, qui est de droit, lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social des actionnaires présents ou représentés.

❖ Assemblées Générales Ordinaires (Article 35, 36 et 37 des statuts) :

• Convocation (Article 35 des statuts) :

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir, qu'elle qu'en soit la nature, avant le vingt deuxième (22^{ème}) jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et les lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

- **Constitution de l'assemblée générale ordinaire - Quorum (Article 36 des statuts):**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires possédant au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers (1/3) au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites alors par l'article 35 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées.

Le vote par correspondance est admis dans les conditions de l'article 278 du Code des Sociétés Commerciales.

La société s'engage à confirmer l'article 36 des statuts à l'article 278 et l'article 279 du code des sociétés commerciales.

- **Pouvoirs (Article 37 des statuts) :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré, ainsi que leurs rapports spéciaux, s'il y a lieu, d'une manière générale elle contrôle les actes du Conseil d'Administration et détermine souverainement la conduite des affaires de la société pour toutes les questions qui ne sont pas de la compétence réservée à l'Assemblée Extraordinaire.

Après lecture des rapports du ou des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers et approuve, s'il y a lieu, les modifications apportées soit à leur présentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve ou de prévoyance, décide tous reports à nouveau des bénéfices, fixe les dividendes à répartir.

- ❖ **Assemblées Générales Extraordinaires (Articles 38 et 39 des statuts)**

- **Convocation – Composition et délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 38 des statuts) :**

Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit réunir la moitié du capital social.

Si l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé par la loi, il sera procédé à la convocation d'une deuxième qui peut délibérer en réunissant le tiers (1/3) du capital puis éventuellement d'une troisième dans les formes et délais prévus par l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société quinze jours (15) au moins avant la date de la réunion de la première Assemblée.

• **Pouvoirs (Article 39 des statuts) :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, apporter aux statuts toute modification autorisée par les lois et règlements sur les sociétés. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires sauf consentement unanime de tous les actionnaires. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2 - 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE :

Capital Social : 35.000.000 dinars

Nombre d'actions : 7.000.000 actions

Libération : Intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2023

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

2 - 3 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Organe de décision	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital en circulation	Valeur nominale	Nombre d'actions
AG Constitutive du 22/10/1992	Capital initial	5.000.000 DT	5.000.000 DT	10	500.000
AGE du 11/04/1995	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	7.500.000 DT	10	750.000
AGE du 02/08/2001	Augmentation en numéraire	2.500.000 DT	10.000.000 DT	10	1.000.000
AGE du 26/04/2007	Réduction de la Valeur Nominale de 10 à 5 DT*	-	10.000.000 DT	5	2.000.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves*	2.500.000 DT	12.500.000 DT	5	2.500.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves**	2.500.000 DT	15.000.000 DT	5	3.000.000
AGE du 25/05/2010	Augmentation par incorporation de réserves***	5.000.000 DT	20.000.000 DT	5	4.000.000
AGE du 24/05/2011	Augmentation par incorporation de réserves****	5.000.000 DT	25.000.000 DT	5	5.000.000
AGE du 18/04/2023	Augmentation par incorporation de réserves*****	10.000.000 DT	35.000.000 DT	5	7.000.000

*Au cours de l'année 2007, la CIL a réalisé la première tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 26/04/2007 qui a aussi décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 à 5 dinars.

** Le Conseil d'Administration de la CIL, réuni le 18/12/2008, a décidé la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter ce dernier de 12,5 millions de dinars à 15 millions de dinars.

*** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 25/05/2010, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 15 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour trois (3) anciennes.

**** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 24/05/2011, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 20 à 25 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour quatre (4) anciennes.

***** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 18/04/2023, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 25 à 35 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison de deux (2) actions gratuites pour cinq (5) anciennes.

2 - 4 - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2023 :

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
Actionnaires Tunisiens	379	6 719 365	33 596 825	95,99%
Personnes morales	30	4 473 469	22 368 845	63,91%
Ayant 3% et plus	3	4 242 028	21 210 140	60,60%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	1	70 000	350 000	1,00%
Ayant au max 0,5%	26	161 741	808 705	2,31%
Personnes physiques	350	2 245 596	11 227 980	32,08%
Ayant 3% et plus	3	862 769	4 313 845	12,33%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	7	661 826	3 309 130	9,45%
Ayant au max 0,5%	340	721 001	3 605 005	10,30%
Actionnaires Etrangers	0	0	0	0,00%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	-	0,00%
Personnes physiques	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	-	0,00%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,00%
Droits non encore convertis	1	635	3 175	0,01%
Actions propres		280 000	1 400 000	4,00%
TOTAL	380	7 000 000	35 000 000	

Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2023

Actionnariat	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
SOCIETE GENERALE FINANCIERE	2 802 800	14 014 000	40,04%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	810 180	4 050 900	11,57%
T.T.S FINANCIERE	629 048	3 145 240	8,99%
Mr BOUAZIZ HABIB	334 971	1 674 855	4,78%
Mme BRIGUI MYRIAM	306 600	1 533 000	4,38%
Mr BRIGUI MOHAMED	221 198	1 105 990	3,16%
Total	5 104 797	25 523 985	72,92%

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction 31/12/2023

Membres	Nombre d'actions et droit de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
President du Conseil:			
Mr Mohamed BRIGUI	221 198	1 105 990	3,16%
Directeur Général:			
Mr Salah SOUKI	133 317	666 585	1,90%
Administrateurs:			
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	810 180	4 050 900	11,57%
Mme Héla BRIGUI HAMIDA	36 400	182 000	0,52%
Mr Habib BOUAZIZ	334 971	1 674 855	4,78%
Mr Sofien HAJ TAIEB	0	0	-
Mr Eymen ERRAIS	0	0	-
Mme Lobna FEKI	0	0	-
Mr Kilani ZIADI	10 432	52 160	0,15%
Total	1 546 498	7 732 490	22,09%

Nombre d'actionnaires :

Au 31/12/2023, le capital de la CIL est réparti entre 380 actionnaires dont :

- 30 actionnaires personnes morales ;
- 350 actionnaires personnes physique.

2 - 5 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE CIL AU 31/12/2022 :

2 - 5 - 1 - PRESENTATION GENERALE DU GROUPE CIL AU 31/12/2022 :

Le groupe « Compagnie Internationale de Leasing » (CIL) est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance à savoir le leasing, l'intermédiation en bourse et le capital investment.

Le périmètre de consolidation du groupe CIL se présente comme suit :

	Capital social au 31/12/2022	Nombre d'action	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
C.I.L	25 000 000	5 000 000			
C.G.I	1 250 000	250 000	99,96%	99,96%	Intégration globale
CIL SICAR	1 050 000	1 050 000	99,99%	99,99%	Intégration globale

2 - 5 - 2 - PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE CIL

- La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2022, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

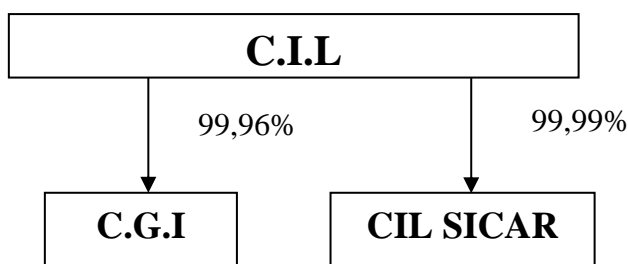
- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève, à la clôture de l'exercice 2022, à 1 250 000 DT divisé en 250 000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève, à la clôture de l'exercice 2022, à 1 050 000 DT divisé en 1 050 000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

2 - 5 - 3 - SCHEMA DU GROUPE AU 31/12/2022 :



**2 - 5 - 4 - TABLEAU DE PARTICIPATION ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE
CIL AU 31/12/2022 :**

	C.I.L		C.G.I		CIL SICAR	
	Titres	% groupe	Titres	% groupe	Titres	% groupe
C.I.L			249 908	99,96%	1 049 937	99,99%
C.G.I						
CIL SICAR						

2 - 5 - 5 - EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE CIL ENTRE LE 31/12/2022 ET LA DATE DE L'ELABORATION DE CE DOCUMENT DE REFERENCE :

Néant.

2 - 5 - 6 - CHIFFRES CLES DU GROUPE C.I.L AU 31/12/2022 :

En Dt	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passif	Charges financières nettes	Dividendes/action distribués au titre de 2022
C.I.L	117 382 926	80 833 726	23 058 318	17 533 524	524 907 297	38 507 155	2,200
C.G.I	1 167 361	455 650	(21 825)	67 160	692 705	-	-
CIL SICAR	1 279 199	258 100	127 366	123 915	29 230 582	1 488	0,118

2 - 5 - 7 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2022 :

En Dt	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Certificats de Leasing	Certificats de dépôt	Fonds gérés	Leasing	Découvert bancaire	Total
CIL	364 041 342	16 740 000	60 000 000	1 500 000	-	-	-	442 281 342
C.G.I	-	-	-	-	-	-	-	-
CIL SICAR	-	-	-	-	27 674 582	-	-	27 674 582
Groupe CIL	364 041 342	16 740 000	60 000 000	1 500 000	27 674 582	-	-	469 955 924

2 - 5 - 8 - POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETES DU GROUPE :

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter-sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôts dont les taux et les conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2 - 6 - RELATIONS DE LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2022 :

2 - 6 - 1 - PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE :

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus :

- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « **CIL SICAR** », détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	8 000 000	8%	70 485
09/08/2022	08/09/2022	5 500 000	8%	36 424
15/08/2022	14/10/2022	2 500 000	8%	32 895
24/08/2022	03/10/2022	5 000 000	8%	44 053
24/08/2022	23/09/2022	8 000 000	8%	52 980
08/09/2022	18/10/2022	5 500 000	8%	48 458
23/09/2022	02/11/2022	8 000 000	8%	70 485
03/10/2022	02/11/2022	1 500 000	8%	9 934
14/10/2022	23/11/2022	2 500 000	8%	22 026
18/10/2022	17/11/2022	5 500 000	8%	36 424
02/11/2022	02/12/2022	8 000 000	8%	52 980
02/11/2022	02/12/2022	1 500 000	8%	9 934
18/11/2022	28/12/2022	4 000 000	8%	35 242
Total		65 500 000		522 320

- La CIL a réalisé, au courant de l'exercice précédent, des opérations de financement qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et ce, sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « **CIL SICAR** », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	38 199
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	81 578
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	27 058
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	74 078
Total		13 000 000		220 912

2 - 6 - 2 - LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe

Néant.

Les dettes commerciales sur les sociétés du groupe

Néant.

2 - 6 - 3 - LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Reçus :

Néant.

Donnés :

Néant.

2 - 6 - 4 - LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA CIL ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2023 AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 :

Société	Dividendes
CIL SICAR	430 000 DT
CGI	-

2 - 6 - 5 - LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR LA CIL AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2023 AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 :

Néant.

2 - 6 - 6 - LES GARANTIES, SURETES ET CAUTIONS REELLES DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE :

Données : néant.

Reçues : néant.

2 - 6 - 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE PAR LA CIL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE :

Encaissé :

Néant.

Décaissé :

Néant.

2 - 6 - 8 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Reçues :

Mandat de tenue de registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL, a ainsi, supporté, en 2022, une charge d'égal montant.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 13.409 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Données :

Néant.

2 - 6 - 9 - LES CONTRATS DE LOCATION :

La Compagnie Générale d'Investissement, **CGI**, loue un étage de l'immeuble appartenant à la CIL, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2022 est de 33.274 DT HT.

La CIL SICAR loue un bureau au sein de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2022 est de 8.000 DT en HT.

2 - 6 - 10 - LES FONDS GERES :

1. Une convention de gestion a été conclue, le 25/06/2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 2.060 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 614.130.

2. Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29/12/2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 20.435 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 4.284.870.

3. Une convention de gestion a été conclue, le 14/03/2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 13.850 DT.

4. Une convention de gestion a été conclue, le 16/06/2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 17.085 DT.

5. Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 50.991 DT.

6. Une convention de gestion a été conclue, le 22/06/2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 61.012 DT.

7. Une convention de gestion a été conclue, le 24/06/2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 36.788 DT.

2 - 7 - RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2022 AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE* :

2 - 7 - 1 - AUTRES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :

Engagements Leasing :

- L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA (conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société) s'élève au 31/12/2022 à 34.089 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière (ayant des liens avec les associés de la société FINOR) s'élève au 31/12/2022 à 43.308 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF (le commissaire aux comptes) s'élève au 31/12/2022 à 107.359 DT.

* Telles que définies par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers.

2 - 7 - 2 - PRET OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES AUTRES PARTIES LIEES :

Prêts octroyés :

Le Conseil d'Administration réuni le 22/05/2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES (un administrateur de la CIL SICAR est associé dans la société « Agro Service ») d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31/12/2022, à 443.654 DT et a été totalement provisionné.
Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2020, des intérêts pour un montant de 15.578 DT.

Crédits reçus :

Certificats de dépôts :

- 1- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/10/2022	500 000	8%	9 804
13/10/2022	11/01/2023	500 000	8%	8 438
Total		1 000 000		18 242

- 2- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	500 000	9%	4 950
24/08/2022	22/11/2022	500 000	9.25%	11 301
22/11/2022	20/02/2023	500 000	9.25%	4 967
Total		1 500 000		21 218

- 3- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/09/2022	500 000	9,1%	7 470
13/09/2022	12/12/2022	500 000	9.25%	11 301
12/12/2022	12/03/2023	500 000	9.25%	2 484
Total		1 500 000		21 255

2 - 7 - 3 - DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA CIL EN 2023 AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 DES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Néant.

2 - 7 - 4 - DIVIDENDES DECAISSES PAR LA CIL EN 2023 AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 POUR LES PARTIES LIEES AUTRE QUE LES SOCIETES DU GROUPE :

Néant.

2 - 7 - 5 - LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES ET DONNEES :

Données :

Néant.

Reçues :

Au cours de l'année 2022, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 7.109 DT Hors Taxes représentant les frais de logement et de location de salles.

2 - 7 - 6 - TRANSFERT DE RESSOURCES :

Néant.

2 - 7 - 7 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA CIL ENVERS LES DIRIGEANTS :

- Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.
Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.
Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.
Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition. A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29/09/2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.
- Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.
Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.
Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

2 - 8 - DIVIDENDES :

	2020	2021	2022
Résultat net	12 481 045	15 195 102	17 533 524
Montant global des dividendes	8 975 000	9 500 000	11 000 000
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nominal	5	5	5
Résultat net par action	2,496	3,039	3,507
Dividende par action	1,795	1,900	2,200
Dividende en % du nominal	36%	38%	44%
Date de mise en paiement	06/05/2021	21/04/2022	27/04/2023

2 - 9 - MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR :

Les actions de la CIL sont négociées au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe à fin novembre 2023, 3 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 4 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2018/1 (5ans, 10,60% et/ou TMM+2,50%) ;
- CIL 2020/1 (5ans, 10,5%).
- CIL 2023/1 (5ans, 10,55%).

2 - 10 - NOTATION DE LA SOCIETE :

Le **11 octobre 2023**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) « **BBB-(tun)** » à long terme et « **F3 (tun)** » à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

La note nationale "**F3**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "**BBB-(tun)**" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. (Voir échelle de notation page 28).

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173#ratings>

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL

3 - 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2022, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Réunie le 18/04/2023, l'AGE de la CIL a décidé d'augmenter le capital social de la société de 25 à 35 millions de dinars divisé en 7 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

3 - 2 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31/12/2022 :

3 - 2 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31/12/2022 :

Au 31 décembre 2022 et par rapport à la même période en 2021, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 82 points de base pour les approbations contre une hausse de 35 points de base pour les mises en force et de 48 points de base en termes d'encours financiers.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Approbations	2 351,9	2 090,7	1 705,4	348,3	326,8	243,7	14,81%	15,63%	14,29%
Mises en Force	1 901,8	1 639,2	1 379,1	324,6	274	205,8	17,07%	16,72%	14,92%
Encours financiers**	3 541,0	3 492,9	3 648,9	514,1	490,3	487,8	14,52%	14,04%	13,37%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des contrats en instance de mises en force.

3 - 2 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31/12/2022 ont atteint 348,3 MD contre 326,8 MD au 31/12/2021, soit une progression de 6,6%.

a- La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/12/2022*		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	31,1	8,9%	44,8	13,7%	26,9	11,0%	-30,6%
Agriculture et pêche	51,1	14,7%	43,1	13,2%	45,2	18,5%	18,4%
B.T.P.	17,5	5,0%	23,2	7,1%	15,2	6,2%	-24,5%
Transport	17,3	5,0%	31,9	9,8%	21,5	8,8%	-45,7%
Tourisme	19,8	5,7%	12,5	3,8%	15,7	6,4%	58,5%
Location de voitures	102,8	29,5%	59,3	18,1%	24,7	10,1%	73,3%
Commerce	61,4	17,6%	63,9	19,6%	59,7	24,5%	-3,9%
Services divers	47,3	13,6%	48,1	14,7%	34,8	14,3%	-1,6%
Total	348,3	100,0%	326,8	100,0%	243,7	100,0%	6,6%

(*) Chiffres audités.

b- La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/12/2022*		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	301,4	86,6%	271,3	83,0%	212,9	87,4%	11,1%
Mobilier	16,7	4,8%	28,4	8,7%	10,9	4,5%	-41,2%
Immobilier	30,3	8,6%	27,1	8,3%	19,9	8,2%	11,8%
Total	348,3	100,0%	326,8	100,0%	243,7	100,0%	6,6%

(*) Chiffres audités.

c- La répartition des approbations par type d'équipement :

La CIL ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

A cet effet, le système d'information répartit les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 2 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE :

Les mises en force ont connu une croissance de 50,6 MD soit +18,5% en passant de 274 MD au 31/12/2021 à 324,6 MD à la même période de 2022.

a- La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/12/2022*		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	29,3	9,0%	33,3	12,2%	24,7	12,0%	-12,0%
Agriculture et pêche	47,4	14,6%	37,3	13,6%	41,0	20,0%	27,1%
B.T.P.	17,5	5,4%	19,2	7,0%	13,4	6,5%	-8,8%
Transport	17,9	5,5%	27,6	10,0%	18,8	9,1%	-35,1%
Tourisme	16,5	5,1%	10,6	3,9%	12,0	5,8%	54,8%
Location de voitures	95,0	29,3%	51,7	18,9%	22,9	11,1%	83,7%
Commerce	57,6	17,8%	52,9	19,3%	49,3	24,0%	9,0%
Services divers	43,4	13,4%	41,4	15,1%	23,7	11,5%	4,7%
Total	324,6	100,0%	274,0	100,0%	205,8	100,0%	18,5%

b- La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2022*		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	64,8	20,0%	50,4	18,4%	53,4	26,0%	28,6%
Véhicule non utilitaire	84,3	26,1%	88,0	32,1%	78,2	38,0%	-4,2%
Voiture de location	93,2	28,9%	50,5	18,4%	22,3	10,8%	84,6%
Véhicules individuels	242,4	75,0%	189,0	69,0%	153,9	74,8%	28,3%
Véhicules de transport touristique	8,4	2,6%	12,0	4,4%	7,7	3,7%	-30,0%
Véhicules lourds	22,7	7,0%	25,2	9,2%	19,3	9,4%	-9,9%
Equipements BTP	10,2	3,2%	10,7	3,9%	8,7	4,2%	-4,7%
Autres équipements	12,9	3,5%	18,3	6,7%	6,1	3,0%	-29,5%
Immobilier	28,2	8,7%	18,8	6,9%	10,1	4,9%	50,0%
Total	324,6	100,0%	274,0	100,0%	205,8	100,0%	18,5%

(*) Chiffres audités.

c- La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	31/12/2022*		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	23,0	6,7%	29,0	10,6%	14,7	7,2%	-20,7%
Matériel de transport	273,4	84,6%	226,2	82,5%	181,0	87,9%	20,9%
Immobilier	28,2	8,7%	18,8	6,9%	10,1	4,9%	50,0%
Total	324,6	100,0%	274,0	100,0%	205,8	100,0%	18,5%

(*) Chiffres audités.

3 - 2 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET :

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

(MDt)	2022	2021	2020
Encours financiers figurant au niveau des états financiers	521,4	500,3	495,7
Contrats en instance de MEF	0,587	2,0	1,5
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	6,7	8,0	6,4
Encours financiers	514,1	490,3	487,8

a- La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	56,6	11,0%	58,9	12,0%	55,9	11,5%	-3,9%
Agriculture et pêche	72,5	14,1%	69,7	14,2%	83,8	17,2%	4,0%
B.T.P.	33,5	6,5%	35,6	7,3%	34,7	7,1%	-5,8%
Transport	36,9	7,2%	44,2	9,0%	40,5	8,3%	-16,4%
Tourisme	39,0	7,6%	35,8	7,3%	36,7	7,5%	8,8%
Location de voitures	99,6	19,4%	65,5	13,4%	56,3	11,5%	52,0%
Commerce	95,9	18,7%	93,9	19,2%	105,5	21,6%	2,2%
Services divers	80,1	15,6%	86,7	17,7%	74,4	15,3%	-7,6%
Total	514,1	100,0%	490,3	100,0%	487,8	100,0%	4,8%

b- La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	102,9	20,0%	99,5	20,3%	108,5	22,2%	3,4%
Véhicule non utilitaire	141,1	27,4%	141,1	28,8%	137	28,1%	0,0%
Voiture de location	97,3	18,9%	63,2	12,9%	53,7	11,0%	54,0%
Véhicules individuels	341,3	66,4%	303,8	62,0%	299,2	61,3%	12,3%
Véhicules de transport touristique	28,3	5,5%	28,8	5,9%	25,3	5,2%	-1,7%
Véhicules lourds	38,3	7,5%	43,6	8,9%	46,7	9,6%	-12,2%
Equipements BTP	20,7	4,0%	23,3	4,8%	24,5	5,0%	-11,0%
Autres équipements	26,8	5,2%	31,3	6,4%	27,9	5,7%	-14,4%
Immobilier	58,7	11,4%	59,5	12,1%	64,2	13,2%	-1,4%
Total	514,1	100,0%	490,3	100,0%	487,8	100%	4,8%

c- La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		Variation 2022/2021
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	47,5	9,2%	54,6	11,1%	52,4	10,7%	-13,0%
Matériel de transport	407,9	79,3%	376,2	76,7%	371,2	76,1%	8,4%
Immobilier	58,7	11,4%	59,5	12,1%	64,2	13,2%	-1,4%
Total	514,1	100,0%	490,3	100,0%	487,8	100,0%	4,8%

3 - 2 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nette des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 570 613 mDT au 31 décembre 2022 contre 552 701 mDT au 31 décembre 2021, soit une hausse de 3,2%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 36 041 mDT au 31 décembre 2021 à 49 909 mDT à la même période en 2022, soit une hausse de +38,5%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 6,52% au 31 décembre 2021 à 8,75% au 31 décembre 2022.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2021, 82,3% de ces engagements douteux et litigieux, contre 62,4% au 31 décembre 2022.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	570 612 694	552 701 129	548 027 166

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	en DT		
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	520 704 418	516 659 429	510 772 112
Créances classées	49 908 276	36 041 700	37 255 054
Classe 2	3 493 253	2 053 260	3 337 044
Classe 3	3 548 551	940 802	3 636 131
Classe 4	42 866 472	33 047 639	30 281 879
Total créances (Bilan et hors bilan)	570 612 694	552 701 129	548 027 166
Ratio des créances classées	8,75%	6,52%	6,80%
Produits réservés	4 772 652	3 704 022	4 426 829
Provisions sur créances classées	26 374 267	25 958 112	25 887 282
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	62,41%	82,30%	81,37%

3 - 3 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30/06/2023 :

3 - 3 - 1 - SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30/06/2023 :

Au 30 juin 2023 et par rapport à la même période en 2022, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 74 points de base pour les approbations, 329 points de base pour les mises en force et de 35 points de base en termes d'encours financiers.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la CIL		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2023	30/06/2022***	31/12/2022***	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Approbations	1 450,8	1 247,1	2 351,9	211,2	190,8	348,3	14,56%	15,30%	14,81%
Mises en Force	1 151,7	931,7	1 901,8	174,6	171,9	324,6	15,16%	18,45%	17,07%
Encours financiers**	3 726,5	3 532,7	3 541,0	532,9	517,7	514,1	14,30%	14,65%	14,04%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des contrats en instance de mises en force.

(***) Chiffres audités.

3 - 3 - 2 - EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 30/06/2023 ont atteint 211,2 MD contre 190,8 MD au 30/06/2022, soit une progression d'environ 10,7%.

a- La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	30/06/2023		30/06/2022*		31/12/2022*		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	15,9	7,5%	17,0	8,9%	31,1	8,9%	-6,5%
Agriculture et pêche	28,2	13,4%	23,3	12,2%	51,1	14,7%	21,0%
B.T.P.	11,1	5,3%	8,1	4,3%	17,5	5,0%	37,0%
Transport	10,1	4,8%	9,6	5,0%	17,3	5,0%	5,2%
Tourisme	19,5	9,2%	12,2	6,4%	19,8	5,7%	59,8%
Location de voitures	66,6	31,6%	65,3	34,2%	102,8	29,5%	2,0%
Commerce	36,1	17,1%	31,3	16,4%	61,4	17,6%	15,3%
Services divers	23,7	11,2%	24,0	12,6%	47,3	13,6%	-1,3%
Total	211,2	100,0%	190,8	100,0%	348,3	100,0%	10,7%

(*) chiffres définitifs audités.

b- La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	30/06/2023		30/06/2022*		31/12/2022*		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	195,7	92,7%	165,9	87,0%	303,0	86,6%	18,0%
Mobilier	6,1	2,9%	8,1	4,2%	16,4	4,8%	-24,7%
Immobilier	9,4	4,5%	16,8	8,8%	29,3	8,6%	-44,0%
Total	211,2	100,0%	190,8	100,0%	348,3	100,0%	10,7%

(*) Chiffres audités.

c- La répartition des approbations par type d'équipement :

La CIL ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

A cet effet, le système d'information répartit les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 3 - 3 - EVOLUTION DES MISES EN FORCE :

Les mises en force ont connu une croissance de 2,7 MD soit +1,6% en passant de 171,9 MD au 30/06/2022 à 174,6 MD à la même période de 2023.

a- La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	30/06/2023		30/06/2022*		31/12/2022*		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	14,0	8,0%	16,6	9,7%	29,3	9,0%	-15,7%
Agriculture et pêche	12,5	14,5%	21,4	12,4%	47,4	14,6%	18,2%
B.T.P.	5,4	5,1%	6,7	3,9%	17,5	5,4%	32,8%
Transport	8,2	4,7%	10,2	5,9%	17,9	5,5%	-19,6%
Tourisme	14,7	8,4%	10,7	6,2%	16,5	5,1%	37,4%
Location de voitures	53,5	30,6%	54,7	31,8%	95,0	29,3%	-2,2%
Commerce	31,4	18,0%	28,9	16,8%	57,6	17,8%	8,7%
Services divers	18,7	10,7%	22,7	13,2%	43,4	13,4%	-17,6%
Total	174,6	100,0%	171,9	100,0%	324,6	100,0%	1,6%

b- La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2023		30/06/2022*		31/12/2022*		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	37,6	21,5%	31,6	18,4%	65,2	20,0%	19,0%
Véhicule non utilitaire	45,8	26,2%	44,6	25,9%	84,3	26,1%	2,7%
Voiture de location	51,9	29,7%	53,5	31,1%	93,2	28,9%	-3,0%
Véhicules individuels	135,3	77,5%	129,7	75,5%	242,7	75,0%	4,3%
Véhicules de transport touristique	13,6	7,8%	4,7	2,7%	8,6	2,6%	188,6%
Véhicules lourds	10,5	6,0%	10,8	6,3%	22,7	7,0%	-2,8%
Equipements BTP	5,4	3,1%	3,4	2,0%	10,6	3,2%	61,8%
Autres équipements	4,6	2,6%	6,7	3,9%	11,8	3,5%	-31,1%
Immobilier	5,2	3,0%	16,6	9,7%	28,2	8,7%	-68,7%
Total	174,6	100,0%	171,9	100,0%	324,6	100,0%	1,6%

c- La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens	30/06/2023		30/06/2022*		31/12/2022*		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	10,1	5,8%	10,1	5,9%	21,8	6,7%	0,0%
Matériel de transport	159,3	91,2%	145,2	84,5%	274,2	84,6%	9,7%
Immobilier	5,2	3,0%	16,6	9,7%	28,6	8,7%	-68,7%
Total	174,6	100,0%	171,9	100,0%	324,6	100,0%	1,6%

(*) Chiffres audités.

3 - 3 - 4 - EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIERS NET :

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

(MDt)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Encours financiers figurant au niveau des états financiers	541,7	525,1	521,4
Contrats en instance de MEF	0,9	0,592	0,587
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	8,0	6,8	6,7
Encours financiers	532,9	517,7	514,1

a- La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	55,2	10,4%	58,7	11,3%	56,6	11,0%	-6,0%
Agriculture et pêche	75,7	14,2%	69,1	13,3%	72,5	14,1%	9,5%
B.T.P.	33,1	6,2%	33,0	6,4%	33,5	6,5%	0,4%
Transport	33,9	6,4%	41,3	8,0%	36,9	7,2%	-17,9%
Tourisme	44,3	8,3%	40,0	7,7%	39,0	7,6%	10,7%
Location de voitures	118,9	22,3%	92,5	17,9%	99,6	19,4%	28,6%
Commerce	97,9	18,4%	95,9	18,5%	95,9	18,7%	2,1%
Services divers	73,9	13,9%	87,2	16,8%	80,1	15,6%	-15,3%
Total	532,9	100,0%	517,7	100,0%	514,1	100,0%	2,9%

b- La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	108,6	20,4%	100,3	19,4%	102,9	20,0%	8,3%
Véhicule non utilitaire	141,8	26,6%	143,4	27,7%	141,1	27,4%	-1,1%
Voiture de location	115,7	21,7%	89,9	17,4%	97,3	18,9%	28,7%
Véhicules individuels	366,1	68,7%	333,6	64,4%	341,3	66,4%	9,7%
Véhicules de transport touristique	35,7	6,7%	29,1	5,6%	28,3	5,5%	22,6%
Véhicules lourds	36,5	6,9%	40,6	7,8%	38,3	7,5%	-10,1%
Equipements BTP	20,6	3,9%	21,0	4,1%	20,7	4,0%	-1,9%
Autres équipements	24,8	4,7%	29,2	5,6%	26,8	5,2%	-15,1%
Immobilier	49,1	9,2%	64,2	12,4%	58,7	11,4%	-23,5%
Total	532,9	100,0%	517,7	100,0%	514,1	100,0%	2,9%

c- La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financiers par type de biens	30/06/2023		30/06/2022		31/12/2022		Variation 1S 2023/2022
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	45,5	8,5%	50,2	9,7%	47,5	9,2%	-9,4%
Matériel de transport	438,3	82,2%	403,3	77,9%	407,9	79,3%	8,7%
Immobilier	49,1	9,2%	64,2	12,4%	58,7	11,4%	-23,5%
Total	532,9	100,0%	517,7	100,0%	514,1	100,0%	2,9%

3 - 3 - 5 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nette des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 615 815 mDT au 30 juin 2023 contre 593 513 mDT au 30 juin 2022, soit une hausse de 3,8%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 58 135 mDT au 30 juin 2022 à 63 917 mDT à la même période en 2023, soit une hausse de +10%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 9,80% au 30 juin 2022 à 10,38% au 30 juin 2023.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 30 juin 2022, 56,9% de ces engagements douteux et litigieux, contre 53,0% au 30 juin 2023.

Evolution des engagements :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)	615 815 019	593 512 745	570 612 694

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	551 898 386	535 378 118	520 704 418
Créances classées	63 916 632	58 134 626	49 908 276
Classe 2	16 517 591	11 953 976	3 493 253
Classe 3	7 601 227	4 089 225	3 548 551
Classe 4	39 797 814	42 091 425	42 866 472
Total créances (Bilan et hors bilan)	615 815 019	593 512 745	570 612 694
Ratio des créances classées	10,38%	9,80%	8,75%
Produits réservés	6 787 477	6 523 573	4 772 652
Provisions sur créances classées	27 087 542	26 586 951	26 374 267
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	53,00%	56,95%	62,41%

3 - 4 - INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2023 :

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	4 ^{ème} trimestre 2023	4 ^{ème} trimestre 2022	variation en %	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	102 306	91 358	12%	354 873	324 622	9%
AGRICULTURES ET PÊCHE	15 236	14 644	4%	52 636	47 398	11%
BTP	5 794	5 687	2%	19 413	17 474	11%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	12 000	6 567	83%	30 833	29 299	5%
TOURISME	9 834	6 812	44%	31 364	16 456	91%
LOCATION DES VOITURES	27 542	19 656	40%	104 993	94 981	11%
TRANSPORT	6 236	4 941	26%	19 261	17 948	7%
COMMERCE	15 588	19 444	-20%	58 956	57 622	2%
SERVICES DIVERS	10 076	13 607	-26%	37 417	43 444	-14%
MONTANT DES APPROBATIONS	104 584	83 808	25%	400 785	348 304	15%
AGRICULTURES ET PÊCHE	12 261	13 607	-10%	56 988	51 096	12%
BTP	4 641	4 801	-3%	21 812	17 479	25%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	11 676	6 885	70%	35 989	31 100	16%
TOURISME	11 045	3 650	203%	35 715	19 845	80%
LOCATION DES VOITURES	26 360	20 608	28%	113 327	102 829	10%
TRANSPORT	6 019	4 070	48%	22 266	17 315	29%
COMMERCE	14 721	16 361	-10%	65 135	61 364	6%
SERVICES DIVERS	17 861	13 826	29%	49 553	47 276	5%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	629 653	570 613	10%	629 653	570 613	10%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	48 889	49 908	-2%	48 889	49 908	-2%
REVENUS BRUTS DE LEASING	87 812	86 412	2%	349 188	343 032	2%
REVENUS NETS DE LEASING	22 607	20 795	8,7%	79 731	75 195	6%
PRODUITS NETS DE LEASING	12 271	11 865	3%	43 479	42 327	3%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 249	3 031	7%	12 763	11 350	12%
STRUCTURE DES RESSOURCES				493 896	451 327	9%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES				39 558	17 607	125%
EMPRUNTS ÉTRANGERS				113 998	131 276	-13%
AUTRES EMPRUNTS				340 341	302 444	13%
TRÉSORERIE NETTE				20 856	22 310	-7%
CAPITAUX PROPRES (**)				107 202	99 849	7%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

(**) **Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

Faits saillants :

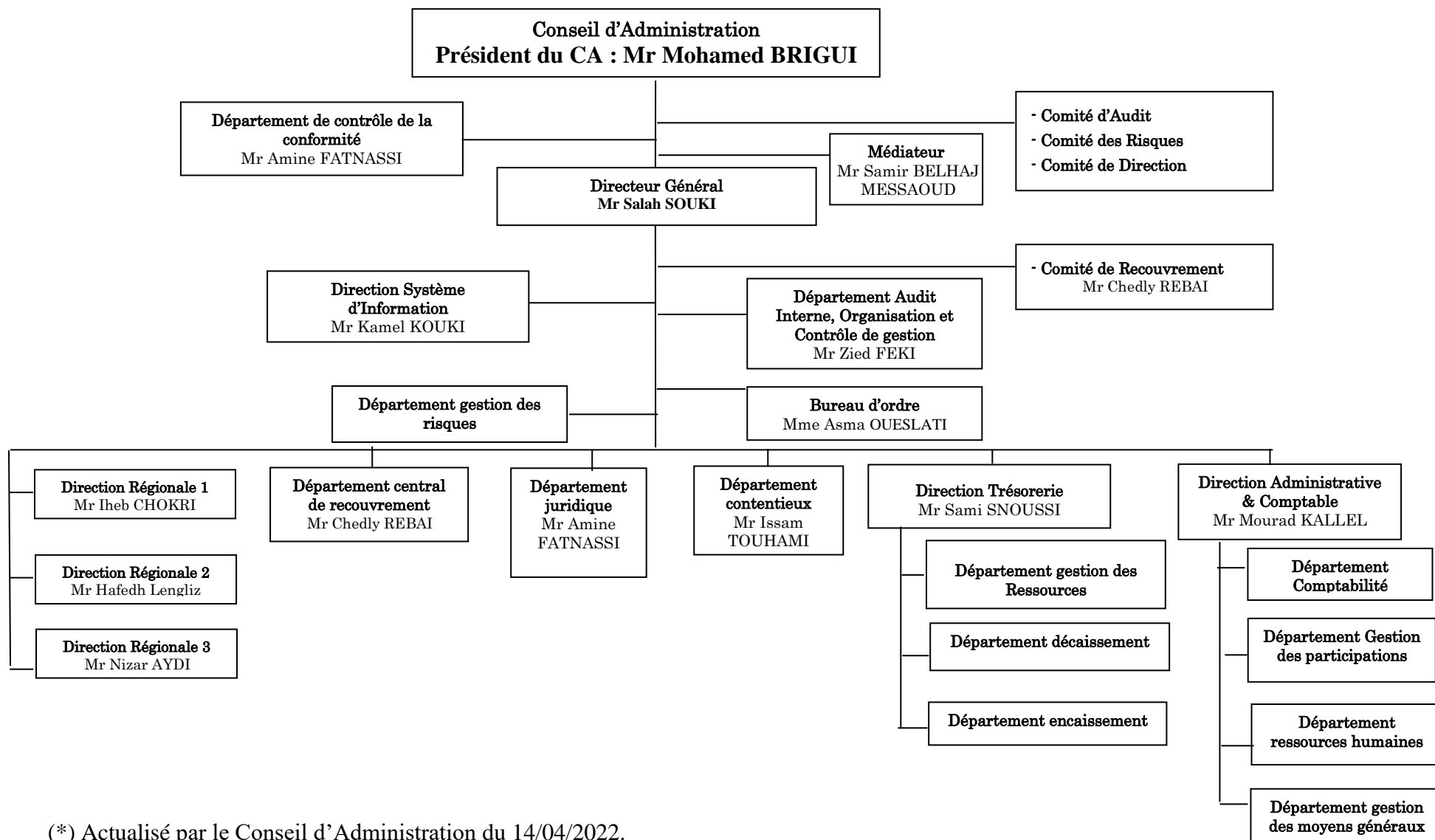
Une augmentation des Engagements de 10%

Une augmentation des MEF de 9%

Une augmentation des Produits Nets de Leasing de 3%

3 - 5 - ORGANISATION DE LA CIL :

Organigramme de la société* :



(*) Actualisé par le Conseil d'Administration du 14/04/2022.

3 - 5 - 1 - GOUVERNANCE

La Compagnie Internationale de Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Il est à signaler que dans le cadre l'amélioration de son système de gouvernance, la CIL a procédé à :

- La décentralisation de la direction centrale des crédits sous la forme de trois directions régionales pour une meilleure représentation au niveau de toutes les régions (Nord, Centre et Sud) ;
- La décentralisation de la direction juridique de recouvrement et du contentieux sous la forme de trois départements rattachés au Directeur Général afin de mieux responsabiliser les chefs de départements ;
- La création d'un comité de recouvrement rattaché au Directeur Général dans le cadre du respect de la circulaire 2022-01 du 1^{er} mars 2022 relative au prévention et résolutions des créances non performantes.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est assisté par les organes suivants :

- Comité d'audit ;
- Comité des risques ;
- Comité de direction ;
- Département de contrôle de la conformité ;
- Comité de recouvrement.
- Médiateur.

➤ **Comité d'audit :**

Créé le 15/03/2007, le comité d'audit est composé selon le Conseil d'Administration du 18/04/2023 comme suit :

- Mme Lobna FEKI, membre indépendante, désigné Président du comité ;
- Mr Raouf NEGRA, représentant de la société TTS, Membre ;
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, Membre.

L'AGO du 18/04/2023 a fixé la rémunération de ce comité à 36 000 dinars pour l'exercice 2022.

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par l'établissement ;
- Veiller à la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant sa transmission au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance pour approbation ;
- Revoir tout relevé de l'établissement avant sa soumission aux autorités de supervision ;

- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

➤ **Comité des risques :**

Le comité des risques a été créé par le Conseil d'Administration du 17/05/2012. Il est composé selon le Conseil d'Administration du 18/04/2023 comme suit :

- Mr Eymen ERRAIES, Membre indépendant, désigné président du comité ;
- Mr Habib BOUAZIZ, Membre ;
- Mr Kilani ZIADI.

L'AGO du 18/04/2023 a fixé la rémunération de ce comité à 36 000 dinars pour l'exercice 2022.

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure prise des risques.

Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédits, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Il est à signaler par ailleurs que, les commissaires aux comptes ont relevé, dans leur rapport du contrôle interne relatif à l'exercice 2022, certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

- **Surveillance et suivi des risques : La nature des travaux assurés par la cellule de surveillance et de suivi des risques ne sont pas de nature à optimiser l'utilité de la fonction qui lui est associée, dans la mesure où son implication dans l'accomplissement des travaux demeure assez limitée ;**
- **Gestion des risques : Absence d'un système d'alerte des risques conformément à l'article 49 de la circulaire 2021-05.**

➤ Comité de Direction

Le comité de Direction a été créé par le Conseil d'Administration du 28/12/2017. Il est composé comme suit :

- Le président du conseil d'administration : Mr Mohamed BRIGUI
- Le directeur général : Mr Salah SOUKI ;
- Les directeurs régionaux : Mr Iheb CHOKRI, Mr Hafedh LENGIZ et Mr Nizar AYDI ;
- Le directeur trésorerie : Mr Sami SNOUSSI ;
- Le directeur administratif et comptable : Mr Mourad KALLEL.

Les attributions principales du Comité de Direction consistent :

Pour le volet commercial à :

- Veiller au suivi de la politique commerciale arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Suivre et analyser les approbations et les mises en force de la période, ainsi que leurs répartitions par secteur et par type de matériel et comparer les réalisations par rapport aux objectifs et limites annuels fixés par le Conseil ;
- Débattre de l'opportunité de prospection de nouveaux marchés, d'une nouvelle clientèle cible, d'un groupe de sociétés ou d'un secteur économique particulier ;
- Débattre les études de marchés et stratégiques préalablement élaborées par le directeur central des crédits ou le responsable de contrôle de gestion.
- Créer ou supprimer toutes succursales, agences ou bureaux en Tunisie ou à l'étranger.

Pour le volet des financements à :

- Fixer les conditions des financements à accorder (taux de financement, durée, garanties exigées...) pour les relations dont les engagements respectent la politique du risque arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- Examiner, étudier et débattre les nouveaux dossiers de financements, ainsi que les propositions de transferts, de remplacement ou de rééchelonnements des clients de leasing.

Pour le volet des participations et des acquisitions des immobilisations à :

- Discuter les nouvelles opportunités de participations remplissant les conditions fixées par le code d'investissement afin de permettre à la société de bénéficier des dégrèvements financiers ;
- Approuver les prises de participations de la société et leur cession ;
- Suivre la situation des sociétés de participation ;
- Approuver les acquisitions importantes des immobilisations ;
- Approuver la cession des biens immobiliers de la société.

Pour le volet des ressources et du refinancement à :

- Suivre les besoins de la société en refinancement ;
- Examiner les schémas et propositions de refinancement ;
- Décider sur les aspects relatifs aux ressources et moyens nécessaires pour l'accomplissement des plans stratégiques de la Compagnie.

Pour le volet du recouvrement et du contentieux à :

- Assurer un suivi de l'activité et des plans de recouvrement au sein de la Compagnie en termes de délais, de sommes recouvrées, de biens récupérés... ;
- Assurer un suivi des dossiers en contentieux et débattre des meilleures pratiques et modalités de récupération des créances compromises.

Pour le volet comptable à :

- Examiner la situation financière, les prévisions et les résultats financiers de la Compagnie ;
- Statuer sur les supports de reportings comptable et financier, ainsi que ceux de la communication financière ;
- Assurer un suivi permanent des Créances Douteuses et Litigieuses : CDL, leur couverture par les provisions et les agios ainsi que des moyens et techniques permettant leur maîtrise.

Par ailleurs, le Comité de Direction peut débattre et examiner tout autre sujet intéressant l'activité de la société.

Les commissaires aux comptes ont relevé les points suivants dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2022 :

- **Etude des demandes de financement : Les études faites par le département d'études et évaluations ne concernent que les demandes soumises à l'approbation du comité de financement. Cependant, il est important de noter qu'elles ne comprennent pas une analyse financière critique tenant compte des spécificités du demandeur de crédit, de son secteur d'activité, des opérations inter-groupe et des engagements hors bilan du client, ni d'une étude d'impact basée sur l'opportunité du financement sollicité, et la rentabilité escomptée, et ce, afin de se prononcer sur la nouvelle capacité de remboursement. De plus l'évaluation de la qualité morale des nouveaux prospects ne fait pas l'objet d'un contrôle systématique de la part de l'approbateur.**

➤ **Département de contrôle conformité :**

Il est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et bonnes pratiques. Monsieur Amine FATNASSI a été nommé par le Conseil d'Administration du 25/03/2021 comme responsable de contrôle conformité.

Dans leur rapport du contrôle interne de l'exercice 2022, les commissaires aux comptes ont relevé un non-respect des dispositions réglementaires de l'article 51 de la circulaire n°2021-05, du 19 aout 2021, relative aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Comité de recouvrement :**

Le comité de recouvrement agit en tant que pilier essentiel dans la préservation de la stabilité financière de l'entreprise en supervisant de près les débiteurs à risque et en mettant en place des stratégies efficaces pour minimiser les risques de crédit. Ses attributions spécifiques comprennent :

- Le suivi de la viabilité économique et financière des débiteurs ;
- La gestion des débiteurs sur la « Watch List » ;
- La détermination des délais et responsabilités ;
- La résolution des créances non performantes.

La Direction Générale a décidé, le 1^{er} février 2024 de nommer les membres suivants en tant que membres du comité de recouvrement :

- Le Directeur Général : Mr Salah SOUKI ;
- Le Directeur Administratif et comptable : Mr Mourad KALLEL ;
- Le chef du Département Central de Recouvrement : Chedly REBAI.

➤ **Médiateur :**

La CIL a désigné un médiateur (en la personne de Mr Samir BELHAJ MASSOUD) chargé de l'examen des requêtes qui lui sont présentés par les clients et relatives à leurs différents avec la CIL.

Il propose des solutions de médiation appropriées.

3 - 5 - 2 - LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE :

La CIL a mis en place un ensemble de procédures de contrôle interne de nature à minimiser les différents risques auxquels elle est exposée.

L'objectif de la Compagnie est ainsi, de disposer en premier lieu d'un système de contrôle interne efficace permettant de réviser périodiquement les procédures appliquées et d'apprécier leur efficacité par rapport à l'évolution de l'activité en contrôlant leur bonne application.

➤ **Contrôle permanent :**

La CIL s'est dotée des deux structures suivantes assurant la gestion des différents risques auxquels la Compagnie est exposée :

- Une structure de suivi et de surveillance des risques ;
- Une structure de contrôle de la conformité.

La structure de suivi et de surveillance des risques est créée en 2012 et désignée par le Comité des Risques du 19/09/2012. Elle est chargée de garantir que les risques générés par l'activité de la CIL sont identifiés, couverts et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Elle veille à assurer l'objectivité du contrôle des risques et à définir la stratégie et la culture de contrôle des risques pour la compagnie. Elle rend compte de l'exercice de ses missions au Comité des Risques.

Le responsable de contrôle de la conformité est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et des bonnes pratiques.

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes et des nouvelles mesures de diligence ont été prises pour se conformer aux exigences réglementaires.

La lutte anti blanchiment d'argent et de financement du terrorisme s'est enrichi par :

- La mise à jour courant 2018 de la procédure LAB-FT spécifiant les rôles attribués à chacun des intervenants en fonction des métiers ;
- L'attribution des contrôles LAB-FT à la fonction de contrôle de conformité ;
- La mise en place de formations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, adressées aux divers intervenants en fonction des risques et des métiers ;
- L'évaluation de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et l'élaboration d'une cartographie de risque LAB/FT. Cette analyse a permis de mettre en relief de nombreuses pistes d'amélioration dans le domaine de la traçabilité et de la connaissance du client, de la gestion des apports en espèce, des moyens informatiques et des formations LAB-FT ;

➤ **Le contrôle périodique :**

L'audit général, en charge du Contrôle Périodique, s'assure à travers ses interventions périodiques du fonctionnement des autres lignes de défense et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'audit Général consiste principalement à :

- Evaluer en permanence le système d'information de gestion et le système informatique de la Compagnie ;
- Evaluer les processus de gouvernance de la Compagnie, de management des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique ;
- Veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et des procédures ;
- Exécuter les travaux supplémentaires demandés par la direction générale ou le comité permanent d'audit interne ;
- Revoir en permanence la charte d'audit afin de s'assurer de la conformité des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, aux règles et principes généralement admis en la matière ;
- Remettre au comité permanent d'audit interne et à la direction générale un rapport annuel résumant les différents rapports établis au courant de l'année.

3 - 5 - 3 - SYSTEME D'INFORMATION :

Le système d'information de la CIL est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte une centaine de PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne principale de type Fibre Optique et une autre de secours de type LS pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les principales applications utilisées par la CIL sont développées en interne et sont les suivantes :

- Application commerciale : assure la gestion commerciale des demandes de financement, la réalisation des mises en force, la production des documents contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et ces accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie, la gestion du service assurance, la génération ou l'intégration automatique des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects, la gestion du service recouvrement, la gestion des clients en contentieux, la gestion des matériels récupérés et la génération des statistiques de la CIL ;
- Application Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de la CIL ;
- Logiciel de Paie : qui permet la gestion de la paie du personnel de la CIL ;
- Accès au système d'information de la BCT : la CIL dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement (application SED) ;

Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information, la CIL dispose des systèmes suivants :

- Un logiciel d'anti-virus : la solution antivirale déployée est gérée d'une manière centralisée. Elle veille à la sécurité et la pérennité de tout le parc informatique de la CIL : serveurs et postes de travail ;
- Cyberoam Firewall : il fournit un contrôle d'accès web et une protection aux utilisateurs qui accèdent à Internet, en fournissant l'authentification, le filtrage des paquets et des couches d'application et aussi l'inspection avancée. Ainsi, les stratégies d'accès sont bien configurées.

- Un logiciel de gestion de mise à jour automatique via Internet WSUS de Microsoft : qui permet à l'administrateur de contrôler le déploiement et la maintenance des versions des logiciels intermédiaires dans les environnements de production. Il aide aussi l'administrateur à préserver l'efficacité de ses opérations, à éliminer les failles de sécurité et à assurer la stabilité de son environnement de production.
- Un logiciel de sauvegarde : la CIL utilise Backup Exec 2016 R2 entant que solution de sauvegarde et de restauration des données.
- Un site de secours mis en place à Nabeul. Toute manipulation au niveau du siège est répliquée en temps réel dans ce site.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2022 l'absence d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI) s'occupant de la sécurité des hardwares et des softwares.

En plus, en ce qui concerne l'audit informatique, la société n'a pas procédé à l'évaluation du niveau de sécurité de son système d'information par rapport aux normes internationales, aux exigences de son métier et aux exigences réglementaires notamment celles de la loi n° 2004-1250 du 25/05/2004 fixant les conditions de certification des experts auditeurs dans le domaine de la sécurité informatique.

3 - 6 - FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE :

La Compagnie Internationale de Leasing, comme les sociétés du secteur, est confrontée aux risques suivants :

❖ Risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le suivi du risque de crédit est assuré à travers la surveillance du risque de concentration des crédits qui peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique.

Afin de maîtriser ce risque, la direction de crédit de la CIL se charge de la collecte d'informations auprès des clients et des autres sources professionnelles qui vont conduire à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit. Les organes habilités à engager l'établissement sont clairement définis au niveau de la CIL avec un contrôle systématique assuré par l'application informatique.

Les commissaires aux comptes ont relevé dans leur rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2022, que la société n'exige pas systématiquement la situation patrimoniale des cautions à chaque demande de financement, conformément aux dispositions de l'article 24 de la circulaire n°2006-19 du 28/11/2006.

❖ Risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses crédits libellés en monnaie étrangère ont fait l'objet d'une couverture du risque de change auprès de Tunis Ré.

❖ **Risque global de taux d'intérêt**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La CIL n'est pas exposée à ce type de risque pour les crédits accordés à sa clientèle vu que les taux prévus au niveau des contrats de leasing sont fixes.

Toutefois, ce type de risque peut être appréhendé au niveau des crédits de financement contractés auprès des autres établissements bancaires lorsqu'ils sont indexés au TMM.

En effet, la CIL gère ce type de risque corrélativement avec le risque de liquidité tout en maintenant une politique prudente en termes d'octroi des crédits avec la consolidation de ses efforts en matière d'évaluation du risque client.

De plus, la CIL a introduit à partir de 2015 au niveau de ses conditions contractuelles une clause d'indexation de taux en vertu de laquelle le taux initialement stipulé dans le contrat de leasing est ajusté pour tenir compte de toute variation du TMM.

Ainsi trimestriellement, et en cas de variation de plus ou moins 50 points de base du taux en question par rapport à la moyenne trimestrielle du Taux du Marché Monétaire, un complément d'intérêts ou une ristourne est inscrit selon le cas au débit ou crédit du compte du client.

❖ **Risque de liquidité**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, la direction financière de la CIL veille à s'assurer de l'adéquation entre les sorties et les rentrées d'argent à travers, d'une part, l'analyse des ressources et des emplois de la compagnie et d'autre part, la permanente surveillance du coefficient minimum de liquidité qui représente le rapport entre le total des liquidités et des actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à court terme.

❖ **Risque de règlement**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction juridique, de recouvrement et du contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

La revue de la procédure de vente des biens récupérés a permis les commissaires aux comptes, dans leur rapport de contrôle interne, de relever les constatations suivantes :

Risque de recouvrement et contentieux : Les participants aux appels d'offres ont la possibilité de renoncer à leur engagement initial, conformément à la procédure en vigueur qui ne requiert pas le blocage d'un pourcentage du montant proposé par les participants. Il est à noter que le dépouillement des offres s'effectue sans la présence d'un huissier notaire.

-Risque de règlement : Des retards au niveau de l'engagement des actions contentieuses de fond.

❖ Risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur essentiellement :

- La cartographie des risques opérationnels ;
- L'évaluation des risques opérationnels ;
- La définition d'un plan d'action pour la maîtrise de ces risques.

En ce qui concerne la gestion du risque opérationnel, les commissaires aux comptes ont constaté au niveau du rapport de contrôle interne qu'aucune des tâches du responsable de surveillance des risques, en matière de gestion proactive du risque opérationnel, n'est accomplie suite au départ à la retraite du responsable de risque au cours de l'exercice 2022.

❖ Risque de solvabilité

Conformément à l'article 9 de la circulaire 2018-06 du 05/06/2018 relative aux Normes d'adéquation des fonds propres, la CIL doit respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets tels que définis au titre I de cette circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire.

Les fonds propres nets = 107,962 MD

Total risque encouru (Risque de Crédit + Risque Opérationnel) = 645,047 MD

Ratio de solvabilité = 16,74%

- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 3 après les déductions prévues par l'article 7 de cette et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire.

Les fonds propres nets de base = 99,831 MD

Total risque encouru (Risque de Crédit + Risque Opérationnel) = 645,047 MD

Ratio Tier I = 15,48%

❖ Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le Conseil d'Administration du 25/09/2014 a approuvé les nouvelles procédures internes de la CIL relatives à la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, examinées par le Comité d'Audit réuni en mois de juin 2014. Ces procédures exigent un ensemble de règles et de diligences à accomplir en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Ces procédures ont été définies conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2017-08 du 19/09/2017, relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme telle que modifiée par la circulaire 2018-09 du 18/10/2018.

Ces procédures doivent être appliquées par les différents responsables de la Direction Commerciale, Gestion des Risques et la Direction de Trésorerie.

Le plan de ces procédures se présente comme suit :

1. Identification du client ;
2. Actualisation des dossiers de la clientèle ;
3. Vigilance renforcée pour certains clients ;

4. Surveillance et examen des opérations inhabituelles ;
5. Analyse des opérations ou des transactions susceptibles de faire une déclaration de soupçon ;
6. Conservation des documents.

Toutefois, dans leur rapport destiné de contrôle interne relatif à l'exercice 2022, les commissaires aux comptes ont relevé les remarques et les constatations suivantes :

- Absence d'états d'alerte permettant d'identifier les transactions à caractère suspect ou inhabituel (les contrôles étant faits à posteriori) ;**
- Absence d'une formation continue au profit des employés de la société visant la vulgarisation de la vigilance à observer pour l'anticipation des risques liés à la LAB et FT ;**
- Défaut de prise en compte des recommandations apportées par la nouvelle circulaire de la BCT n°2018-09 relative aux règles de contrôle interne pour la gestion du risque de BA&FT, dont notamment l'identification des bénéficiaires effectifs, des Personnes Politiquement Exposées ainsi que l'instauration de fiches d'identification des clients (KYC) ;**
- La société ne tient pas compte des facteurs de risques tels que le profil des clients ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution pour identifier, évaluer et comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels ils sont exposés ;**
- Le suppléant de la CTAF n'a pas le grade de directeur (Décision CTAF n°2017-02).**

❖ **Risque juridique**

L'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la « CIL » a relevé que certaines opérations soumises à autorisation préalable du conseil d'administration ont été autorisées à posteriori par ledit conseil et ce, contrairement aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Dans le rapport du contrôle interne relatif à l'année 2022, les commissaires aux comptes ont relevé les constatations suivantes :

- Inscription des contrats sur le registre ouvert au greffe du tribunal : Certaines opérations de leasing relatives aux équipements ne sont pas inscrites sur un registre ouvert au greffe du tribunal ce qui est contradictoire aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 ;**
- De plus l'identification et la gestion des contrats de leasing susmentionnés ne sont pas systématiquement saisies sur le menu informatique, privant ainsi la société du suivi de l'action d'inscription ;**
- Enregistrement des contrats, avenants, et des annexes aux contrats de leasing : Certains contrats, avenants et annexes aux contrats de leasing ne font pas l'objet d'enregistrement à la recette des finances dans les délais légaux.**

Aussi, les commissaires aux comptes ont relevé au niveau du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2022 certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

- L'absence d'une cellule de comptabilité analytique qui peut priver la société des moyens lui permettant de déterminer la rentabilité par produit et par secteur et limite l'intervention décisionnelle du management, et ce, en l'absence d'analyse sous forme de tableaux de bord ;**
- L'absence d'une cellule de contrôle permanent : L'absence d'un tel organe ne permet pas à la société d'assurer un contrôle continu de l'exactitude et la complétude des dossiers clients ;**

- **Le manuel de procédure** : Bien que la majorité des procédures de travail soient décrites et imbriquées au sein du système d'information de la Compagnie, ils n'en demeurent pas moins qu'une rédaction desdites procédures sur un support dûment formalisé est de nature à prévenir les risques liés à une mauvaise interprétation et/ou exécution d'une procédure donnée, mais également à prévenir la délimitation des responsabilités ;
- **L'établissement des budgets et suivi budgétaire** : Absence d'un logiciel d'élaboration et de suivi des budgets et des écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- **Le plan de continuité d'activité** : Aucune diffusion de la documentation et des procédures afférentes au PCA n'a été effectuée auprès du personnel, et ce, depuis l'adoption et le test d'application dudit plan. Aucun autre test sur le fonctionnement du PCA, ainsi que du plan de secours informatique n'ont été effectués depuis 2015, l'année de la finalisation des travaux liés au PCA. Aussi, le comité des risques n'a pas approuvé les mises à jour nécessaires, une situation qui ne permet pas à la société de détecter à temps les éventuels dysfonctionnements qui peuvent mettre en péril la continuité d'exploitation ;
- **Le suivi des clients** : L'examen des dossiers commerciaux de certains clients dont l'engagement dépasse les 5 millions de dinars a permis de constater, dans certains cas, l'absence des états exigés selon l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001. Cette situation ne répond pas aux exigences de la circulaire sus indiquée ;
- **Le fractionnement des approbations** : Les fractionnements des approbations pour certaines relations dont le montant des financements dépasse le seuil de 60 mDT fixé au niveau de la politique de risque de la Compagnie ;
- **La tenue et le classement des dossiers commerciaux** : L'examen des dossiers commerciaux a permis de constater l'absence de quelques documents obligatoires, pour certains d'entre eux. De même, les documents relatifs à un même crédit ne sont pas regroupés dans un seul dossier, et sont conservés au niveau de plusieurs services. Aussi, l'archivage électronique des documents n'est pas en train d'être effectué par les divers intervenants ;
- **L'évaluation et l'enquête foncière des biens immobiliers objet des contrats de leasing** : L'évaluation des biens à financer se fait sans recours systématique à une expertise externe. En particulier, les évaluations internes actuellement faites par la Compagnie des biens immobiliers, acquis auprès des particuliers, ne sont pas matérialisées par un rapport d'expertise dûment établi tenant en considération la situation foncière dudit bien, de son emplacement et de la valeur d'usage pour des biens similaires ;
- **Le financement des biens ne faisant pas l'objet d'exploitation** : Certains clients ont bénéficié d'un financement pour l'acquisition de biens ne faisant pas partie de leurs exploitations, en contradiction avec les dispositions de l'article 1 de la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing ;
- **Le manuel comptable** : n'est pas régulièrement mis à jour notamment à l'occasion de la création de nouveaux comptes comptables et de changement des méthodes de comptabilisation.

3 - 7 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la CIL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT 2016-06 du 05/06/2018.

❖ **Application de l'article 50 :**

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

	31/12/2022	30/06/2023
Total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets	12 259 197	14 932 984
3 fois Fonds propres nets	321 158 422	352 808 241

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Il n'existe pas des clients de la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres, au 31/12/2022 et au 30/06/2023.

L'article 50 est donc respecté.

❖ **Application de l'article 51 :**

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 du 05/06/2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Au 31/12/2022 et au 30/06/2023, il n'existe pas de clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres.

L'article 51 est donc respecté.

❖ **Application de l'article 52 :**

Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

	31/12/2022	30/06/2023
Total du risque encouru sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%	2 379 937	2 241 847
25% Fonds propres nets	26 763 202	29 400 687

Les dispositions de l'article 52 sont donc respectées.

❖ Application de l'article 9 : adéquation des fonds propres

En vertu de l'article 9 de la circulaire susmentionnée, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Par ailleurs, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs à 7% des risques encourus.

	31/12/2022	30/06/2023
Total des risques encourus	645 047 147	701 702 394
Fonds propres nets	107 052 807	117 602 747
Ratio de solvabilité	16,60%	16,76%
Fonds propres nets de base	99 831 375	109 673 124
Fonds propres nets de base / Risques encourus	15,48%	15,63%

L'article 9 est donc respecté.

3 - 8 - ANALYSE SWOT :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un ROE assez élevé par rapport au secteur coté, de 17,56% au 31/12/2022 (vs une moyenne de 12,01% pour l'ensemble du secteur coté).• Elle occupe la troisième place sur le marché en termes d'encours, avec une part de marché de 14,52% au 31/12/2022.• Un faible taux de créances classées (8,75%).• La CIL s'affiche à fin 2022 en tête des sociétés de leasing les plus productives avec un coefficient d'exploitation de (26,82%) (contre 39,16% pour l'ensemble du secteur coté).	<ul style="list-style-type: none">• Une présence limitée sur le marché local.• Dépendance au marché financier pour son financement.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'implantation en Algérie.	<ul style="list-style-type: none">• Concurrence de plus en plus rude sur le marché ;• Marché arrivé à maturité ;• Conjoncture économique actuelle délicate ;• Manque de liquidité sur le marché ;• Ressources de plus en plus chères.

3 - 9 - LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3 - 10 - POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF :

L'effectif de la CIL est réparti comme suit :

Catégories	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel de direction	24	24	21	20	20
Personnel d'encadrement	51	53	53	57	67
Personnel d'exécution	12	14	14	14	14
Total	87	91	88	91	101
Taux d'encadrement	86,2%	84,6%	84,1%	84,6%	86,1%

Le volet social bénéficie d'un intérêt particulier de la part de la direction générale de la société, notamment à travers :

- ❖ La mise en place de programme de formation de nature à améliorer les compétences des employés et leur polyvalence. Les frais de séminaire et de formation pour l'année 2022 s'élèvent à 3 692 dinars ;
- ❖ La motivation de l'ensemble du personnel à travers la mise en place d'un fonds social alimenté par les bénéfices de la société (700 000 dinars selon les états financiers au 31/12/2022) et qui permet d'octroyer un ensemble de prêt au personnel.

Le montant global du fond social au 31/12/2022 est de 4 053 747 dinars ;

3 - 11 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA CIL :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour la période du Business Plan (2023/2027), des investissements totaux d'aménagement et de renouvellement du matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **3 930 mDT**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant, à partir de 2023, à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital.

A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'un total de **58 055 mDT** sur la période du business plan.

mDT

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissement Corporel et incorporel	700	500	830	900	1 000	3 930
Investissement Financier	11 081	11 318	11 156	12 099	12 401	58 055
Total	11 781	11 818	11 986	12 999	13 401	61 985

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4 - 1 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2022 :

Au 31/12/2022, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 1 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, ' Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing ' figurant au niveau des pages 73 à 76 du présent document de référence.

4 - 1 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, ' Note 6 : Portefeuille titre commerciale ' figurant au niveau de la page 77 du présent document de référence.

4 - 1 - 3 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, ' Note 7 : Portefeuille d'investissement ' figurant au niveau des pages 77 à 79 du présent document de référence.

4 - 1 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2022, ' Note 8 : Valeurs immobilisées ' figurant au niveau de la page 80 du présent document de référence.

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne, notamment :

- Le traitement des immeubles hors exploitation, n'est pas conforme aux dispositions des normes comptables les régissant. A rappeler qu'il s'agit d'immeubles acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créances, qui ne sont pas amortis et sont destinés à la vente ou location. La société indique au niveau des notes aux états financiers, qu'elle a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature, or il s'avère qu'aucune cession n'a eu lieu concernant ces immeubles. Les dispositions de l'IFRS 5, exigent pour le traitement de ces immeubles, en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente, plusieurs conditions qui ne sont pas remplies dans le cas d'espèce.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les règles d'évaluation des fonds gérés figurant au niveau du portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et suivants.

4 - 2 - 1 - BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(Exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021 (*) (Retraité)	31 Décembre 2020 (**)
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	22 309 946	33 242 406	7 786 345
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	519 146 105	502 518 820	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	6	40 501 061	63 001 145	55 618 816
Portefeuille d'investissement	7	38 095 277	39 727 257 (*)	36 092 660 (**)
Valeurs Immobilisées	8	8 843 400	8 168 160	8 350 333
Autres actifs	9	13 394 435	10 495 481	11 385 030
TOTAL DES ACTIFS		<u>642 290 223</u>	<u>657 153 267</u>	<u>621 354 312</u>
PASSIFS				
	Notes	2022	2021 (*) (Retraité)	2020 (**)
Dettes envers la clientèle	10	5 394 840	7 604 347	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	451 327 448	476 176 148	456 070 845
Fournisseurs et comptes rattachés	12	57 333 134	56 033 661	51 214 365
Autres passifs	13	10 851 874	8 173 553 (*)	6 283 381 (**)
TOTAL DES PASSIFS		<u>524 907 297</u>	<u>547 987 709</u>	<u>518 545 347</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 359 457	44 196 208	39 488 912
Résultats reportés		28 985 534	28 271 357	29 329 395
Actions propres		(3 495 588)	(3 497 108)	(3 490 388)
Résultat de l'exercice		17 533 524	15 195 102	12 481 045
Total des capitaux propres	14	<u>117 382 926</u>	<u>109 165 559</u>	<u>102 808 964</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>642 290 223</u>	<u>657 153 267</u>	<u>621 354 312</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3-4)

(**) Données retraitées en 2021 pour les besoins de la comparabilité

4 - 2 - 2 - ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES		105 653 525	117 616 353	101 673 710
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	14 665 863	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	89 987 662	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		391 555 814	387 305 998	359 393 155
Cautions Reçues	39- B-1	255 453 830	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	39- B-2	26 660 966	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	109 441 018	107 526 121	100 237 631
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		-	5 000 000	45 689 570
Emprunts obtenus non encore encaissés		-	5 000 000	45 689 570 *

(*) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

4 - 2 - 3 - ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	75 033 170	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	16	(38 507 155)	(36 516 020)	(39 404 544)
Produits des placements	17	5 638 395	3 930 524	2 295 965
Autres produits d'exploitation	18	162 160	205 150	365 886
Produit net		<u>42 326 571</u>	<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	7 301 136	6 527 312	5 908 059
Dotations aux amortissements	20	518 937	522 347	575 151
Autres charges d'exploitation	21	3 529 848	4 307 793	3 103 825
Total des charges d'exploitation		<u>11 349 920</u>	<u>11 357 453</u>	<u>9 587 034</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>30 976 651</u>	<u>24 959 838</u>	<u>20 234 434</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	6 645 432	5 058 027	3 813 669
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	1 272 900	674 470	752 535
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>23 058 318</u>	<u>19 227 341</u>	<u>15 668 230</u>
Autres gains ordinaires	24	237 091	73 714	661 423
Autres pertes ordinaires	25	(32)	(197)	(2 057)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>23 295 377</u>	<u>19 300 858</u>	<u>16 327 596</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(5 170 894)	(3 781 631)	(3 185 611)
Contribution sociale de solidarité	26	(590 959)	(324 125)	(273 052)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>17 533 524</u>	<u>15 195 102</u>	<u>12 868 932</u>
Contribution Conjoncturelle		-	-	(387 887)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>17 533 524</u>	<u>15 195 102</u>	<u>12 481 045</u>
Résultat par action	14	3,676	3,185	2,537

4 - 2 - 4 - ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>		
		<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	413 834 795	369 717 710	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(355 746 083)	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(11 250 826)	(9 340 751)	(9 345 374)
Intérêts payés	30	(38 393 592)	(37 814 713)	(42 345 744)
Impôts et taxes payés	31	(13 341 257)	(16 539 307)	(13 981 852)
Placements monétaires	6	22 500 084	(7 382 329)	(18 300 097)
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 442 415	3 337 675	5 692 441
		<u>21 045 536</u>	<u>14 750 424</u>	<u>(13 477 354)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(1 242 866)	(377 624)	(399 307)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	52 158	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(8 104 000)	(6 830 000)	(6 455 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	10 846 362	4 481 507	3 256 075
		<u>1 551 654</u>	<u>(2 653 920)</u>	<u>(3 526 382)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à la cession des actions propres	14	1 950	-	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	36	(9 317 988)	(8 831 675)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	193 500 000	252 580 227	368 428 873
Remboursements d'emprunts	11	(217 713 612)	(230 382 275)	(354 269 589)
		<u>(33 529 649)</u>	<u>13 359 556</u>	<u>13 904 324</u>
Variation de trésorerie		<u>(10 932 459)</u>	<u>25 456 060</u>	<u>(3 099 412)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345	10 885 757
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	22 309 946	33 242 406	7 786 345

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à D : 25.000.000 composés de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérées en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à

maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » prévu au niveau de la circulaire 2023-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i

TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i

n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2016-2021), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

c- Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt), figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de

participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2022, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2021 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2022	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(701 680)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement en déduction du portefeuille d'investissement, sous la rubrique des autres passifs.
Autres passifs	701 680	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement en déduction du portefeuille d'investissement, sous la rubrique des autres passifs.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Banques	22 183 913	33 165 839
- Caisses	126 034	76 567
<u>Total</u>	<u>22 309 946</u>	<u>33 242 406</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances sur contrats mis en force	557 837 373	535 689 927
Encours financiers	520 859 949	498 359 796
Impayés	39 889 997	36 921 454
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	160 188	3 428 278
Intérêts échus différés	(3 072 762)	(3 019 601)
Créances sur contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
Total brut des créances de leasing	<u>558 424 023</u>	<u>537 653 953</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(10 505 156)	(11 987 858)
Provisions pour dépréciation des impayés	(15 740 710)	(13 970 253)
Provisions additionnelles	(128 400)	-
Provisions collectives	(8 131 000)	(5 473 000)
Produits réservés	(4 772 652)	(3 704 022)
Total net des créances de leasing	<u>519 146 105</u>	<u>502 518 820</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>500 323 822</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	306 470 815
- Relocations et transferts	16 773 675
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(264 294 566)
- Cessions à la valeur résiduelle	(3 059)
- Cessions anticipées	(23 955 397)
- Radiation des créances	(1 107 106)
- Relocations et transferts	(12 761 583)
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>521 446 600</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	260 355 616	252 190 428
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	359 597 183	342 953 102
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 575 498	2 655 883
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	623 528 297	597 799 413
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 307 135	57 571 786
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	51 749 086	49 772 466
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	384 797	181 869
Total des produits financiers non acquis	109 441 018	107 526 121
- Valeurs résiduelles	28 443	62 065
- Contrats suspendus	6 744 228	8 024 438
- Contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
<u>Encours des contrats</u>	521 446 600	500 323 821

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Bâtiment et travaux publics	34 934 303	36 683 599
Industrie	58 434 896	60 816 266
Tourisme	139 219 785	102 476 548
Commerces et services	215 734 428	229 925 592
Agriculture	73 123 188	70 421 816
<u>Total</u>	521 446 600	500 323 822

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Equipements	37 487 764	41 681 643
Matériel roulant	425 044 218	395 279 793
Matériel spécifique	8 461	29 069
<u>Sous Total</u>	462 540 443	436 990 505
Immobilier	58 906 157	63 333 316
<u>Total</u>	521 446 600	500 323 822

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<u>Clients ordinaires (1)</u>	32 600 896	26 360 273
Inférieur à 1 mois	12 336 297	12 610 046
Entre 1 et 3 mois	9 086 895	8 160 261
Entre 3 et 6 mois	3 837 723	1 076 727
Entre 6 mois et 1 année	3 276 538	1 173 697
Supérieur à 1 année	4 063 444	3 339 544
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 289 101	10 561 181
<u>Total (1)+(2)</u>	39 889 997	36 921 454

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 634 980	87 369 725	2 490 258	2 288 139	22 076 849	520 859 949
Impayés	3 683 180	12 616 369	1 002 995	1 260 413	21 327 040	39 889 997
Contrats en instance de mise en force	586 650	-	-	-	-	586 650
CREANCES LEASING	410 904 810	99 986 093	3 493 253	3 548 551	43 403 889	561 336 596
Avances reçues (*)	(4 852 324)	(25)	-	-	(537 416)	(5 389 765)
ENCOURS GLOBAL	406 052 486	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	555 946 831
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 665 863	-	-	-	-	14 665 863
TOTAL ENGAGEMENTS	420 718 349	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	570 612 694
Produits réservés	-	-	(216 494)	(277 947)	(4 278 211)	(4 772 652)
Provisions sur encours financiers	-	-	(893)	(97 579)	(10 406 685)	(10 505 156)
Provisions sur impayés	-	-	(26 038)	(339 930)	(15 374 742)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(128 400)	(128 400)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(243 425)	(715 456)	(30 188 038)	(31 146 919)
ENGAGEMENTS NETS	420 718 349	99 986 068	3 249 827	2 833 096	12 678 434	539 465 775
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,62%	7,51%	
			8,75%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2021			6,52%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,97%	20,16%	70,42%	
			62,41%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2021			82,30%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Certificats de dépôt souscrits	40 500 000	63 000 000
- Titres SICAV	1 061	1 145
<u>Total</u>	<u>40 501 061</u>	<u>63 001 145</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	7	151,565	1 061
Total			1 061

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
		(*)
- Titres de participation	2 355 425	2 355 425
- Titres immobilisés	39 399 875	40 449 355
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>41 757 300</u>	<u>42 806 780</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>40 757 300</u>	<u>41 806 780</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(2 662 023)	(2 079 523)
<u>Montant net</u>	<u>38 095 277</u>	<u>39 727 257</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3-4).

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	40 449 355	39 449 355	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR Fonds géré N°8	8 104 000	8 104 000	-
Total des acquisitions de la période	8 104 000	8 104 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 2	614 130	614 130	-
- CIL SICAR FG 3	4 284 870	4 284 870	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société SH CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société TUNIFRIES	253 500	253 500	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société LA GRIFFE	134 380	134 380	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
Total des cessions de la période	9 153 480	9 153 480	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2022</u>	39 399 875	38 399 875	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2022 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5	1 305 488	138 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1	1 049 937	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>2 355 425</u>	<u>138 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société SWEET HOME	2 134	10	10	21 340	-	2012	9,97%
* Société ECOMAT	41 100	25	25	1 027 500	1 027 500	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10	10	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100	100	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100	100	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1	1	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	0 703	100	100	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100	100	55 300	55 300	2011/2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10	10	1 000 000	140 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100	100	145 000	145 000	2016	24,17% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°02				209 870	-	2016	
* CIL SICAR Fonds Géré N°03				165 130	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100	100	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				2 770 000	-	2017	
* BIAT	84 000	0	10	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société MAS EXPORT	1 400	100	100	140 000	-	2018	9,89%
* Société POLYBAT	730 000	1	1	730 000	-	2018	10,00%
* Société TUNIFRIES	3 800	100	100	380 000	-	2018	5,83%
* Société VOLTEQ PLUS	31 340	10	10	313 400	-	2019	19,96%
* Société Industrielle Engrais du Sud	530 000	1	1	530 000	-	2019	20,00% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000	-		
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>39 399 875</u>	<u>2 523 253</u>		
<u>Total général</u>				<u>41 755 300</u>	<u>2 662 023</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	175 864	9 001			184 865	150 595	13 425			164 019	20 846
Total des immobilisations incorporelles		175 864	9 001	-	-	184 865	150 595	13 425	-	-	164 019	20 846
Immeubles	5,0%	6 847 540	377 816			7 225 356	3 881 418	157 930			4 039 348	3 186 008
Matériel de transport	20,0%	1 171 654		(99 500)		1 072 154	939 680	118 634	(51 406)		1 006 908	65 247
Equipements de bureau	10,0%	531 883	32 151	(3 431)	(4 645)	555 958	374 923	27 950	(2 859)	(4 622)	395 392	160 566
Matériel informatique	33,3%	488 639	70 207			558 846	335 743	85 519			421 262	137 584
Installations générales	10,0%	1 057 723	753 692			1 811 415	504 534	115 478			620 012	1 191 402
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-				-	4 081 749
Total des immobilisations corporelles		14 179 189	1 233 866	(102 931)	(4 645)	15 305 478	6 036 298	505 512	(54 265)	(4 622)	6 482 923	8 822 556
TOTAUX		14 355 053	1 242 866	(102 931)	(4 645)	15 490 343	6 186 893	518 937	(54 265)	(4 622)	6 646 942	8 843 400

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Prêts au personnel	5 757 410	5 503 658
- Personnels, avances et acomptes	56 703	39 837
- Créances sur cessions d'immobilisations	2 973 118	11 937
- Avances aux fournisseurs	-	1 002
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	69 764	126 278
- Produits à recevoir des tiers	1 198 207	507 190
- Compte d'attente/ avance de TVA	343 528	366 958
- Compte d'attente débiteur	96 091	21 857
- Charges constatées d'avance	63 548	81 462
- Compte courant, fonds gérés	1 130 170	1 363 777
- Autres comptes débiteurs	474 718	443 901
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	1 455 385	2 005 504
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	296 166	522 094
<u>Total brut</u>	<u>13 914 808</u>	<u>10 995 453</u>
A déduire :		
- Provisions	(520 373)	(499 973)
<u>Montant net</u>	<u>13 394 435</u>	<u>10 495 481</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Régul	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	-	752 863	752 863	-	752 863	
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	8 164 435	363 500	(27 001)	8 500 934	6 158 931	886 618	7 045 549	1 455 385
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 076 044	52 219	-	2 128 263	1 553 951	278 146	1 832 097	296 166
TOTAUX		10 993 342	415 719	(27 001)	11 382 060	8 465 744	1 164 764	9 630 508	1 751 551

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 1.164.764 Dinars figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 389 765	7 599 272
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>5 394 840</u>	<u>7 604 347</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	236 106 418	228 293 271
- Banques étrangères	127 934 924	169 776 283
- Emprunts obligataires	16 740 000	35 425 400
- Certificats de dépôt émis	1 500 000	13 000 000
- Certificats de leasing	60 000 000	20 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>442 281 342</u>	<u>466 494 954</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 023 885	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 341 051	4 096 832
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	866 986	1 903 062
- Intérêts courus sur certificats de leasing	839 996	19 672
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(9 477)	(35 762)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	-	(5 941)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(16 336)	(218 573)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 046 106</u>	<u>9 681 194</u>
<u>Total</u>	<u>451 327 448</u>	<u>476 176 148</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	500 000	-	500 000	-	-	
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	600 000	-	600 000	-	-	
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 247 241	-	1 077 813	1 169 427	-	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	626 667	-	626 667	-	-	-
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 244 440	-	1 244 440	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	360 440	-	360 440	-	-	-
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 109 485	-	286 825	822 660	512 645	310 015
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	1 238 332	-	990 668	247 664	-	247 664
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	13 333 333	-	6 666 667	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	35 000 000	-	7 000 000	28 000 000	21 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)		6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)		10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)		5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)		5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)		10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)		6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)		8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)		5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)		12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)		7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)		10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<u>Sous-total</u>			228 293 271	84 000 000	76 186 853	236 106 418	162 412 645	73 693 773

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>					
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	-
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	1 285 715
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	3 364 500
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	-
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	4 164 663
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	1 794 855
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	4 812 308
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	12 522 143
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	3 858 824
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	33 388 244
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 553	84 000 000	107 082 016
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>					
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 200 000	-	-
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	-
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 425 400	-	9 240 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	1 017 902	-	-	-
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	1 533 333	9 395 290	7 861 956	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	714 286	-	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	6 000 000	1 285 715	-	1 285 715
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	6 729 000	3 364 500	-	3 364 500
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	2 658 578	-	-	-
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	4 164 663	8 329 344	4 164 681	4 164 663
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	1 794 855	3 589 717	1 794 861	1 794 855
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	8 400 000	21 000 000	12 600 000	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	4 812 308	10 827 692	6 015 385	4 812 308
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	2 087 022	16 696 188	12 522 143	4 174 044
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	1 929 412	14 470 588	10 611 764	3 858 824
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	41 841 359	127 934 924	94 546 681	33 388 244
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 553	84 000 000	118 028 212	364 041 342	256 959 326	107 082 016
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 200 000	-	5 200 000	-	-	-
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	4 245 400	-	-	-
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000	3 240 000	-	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 425 400	-	18 685 400	16 740 000	7 500 000	9 240 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
13 000 000	69 500 000	81 000 000	1 500 000	-	1 500 000
13 000 000	69 500 000	81 000 000	1 500 000	-	1 500 000
20 000 000	40 000 000		60 000 000	56 666 667	3 333 333
20 000 000	40 000 000	-	60 000 000	56 666 667	3 333 333
33 000 000	109 500 000	81 000 000	61 500 000	56 666 667	4 833 333
466 494 954	193 500 000	217 713 612	442 281 342	321 125 993	121 155 349

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	245 271	193 736
- Factures non parvenues	67 760	167 760
<u>Sous total</u>	313 031	361 496
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 662 562	1 553 411
- Effets à payer	55 356 249	54 022 979
- Retenues de garanties et assurances décénales	1 292	95 776
<u>Sous total</u>	57 020 103	55 672 165
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	57 333 134	56 033 661

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	5 714	5 573
- Avance sur cessions de titre immobilisés	1 321 674	701 680
- Personnel, provisions pour congés payés	614 237	528 968
- Personnel, autres charges à payer	705 931	699 163
- Etat, retenues sur salaires	74 367	37 716
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	485 757	497 106
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	13 875	41 271
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	19 250	17 290
- Etat, TVA à payer	1 201 663	16 813
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	1 471 358	821 442
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	590 959	324 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer	26 989	29 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	18 427	15 869
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 975	43 857
- CNSS	322 613	253 104
- CAVIS	59 658	27 409
- CNAM	26 607	20 873
- Assurance Groupe	42 282	40 482
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	114 959	404 492
- Ristourne à rembourser	610	99 381
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	127 839	110 512
- Prestataires Recouvrement	287 515	263 025
- Prestataires Assurances	819 149	853 505
- Diverses Charges à payer	716 474	1 033 921
- Autres produits constatés d'avance	63 650	107 070
- Compte d'attente créditeur	-	173 307
- Provisions pour divers risques	1 670 000	1 000 000
<u>Total</u>	10 851 874	8 173 553

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.4)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		42 805 710	38 087 545
- Réserves pour fonds social	(C)	4 053 747	3 608 663
- Actions propres	(D)	(3 495 588)	(3 497 108)
- Complément d'apport		7 396	6 967
- Résultats reportés		28 978 138	28 264 391
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	99 849 403	93 970 456
Résultat de l'exercice (1)		17 533 524	15 195 102
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	117 382 926	109 165 559
Nombre d'actions (2)		4 770 067	4 770 302
Résultat par action (1) / (2)	(F)	3,676	3,185

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108
Vente de l'exercice	(100)	(1 520)
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2022, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	1 268 867
- Résultats reportés	1 304

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 720)			(6 720)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	(3 497 108)	6 967	15 195 102	109 165 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Cession d'actions propres						1 520	430		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Prélèvements sur fonds social				(254 916)					(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022								17 533 524	17 533 524
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	(3 495 588)	7 396	17 533 524	117 382 926

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	70 670 654	63 797 376
- Intérêts de retard	3 274 217	1 846 809
- Frais d'ouverture des dossiers	273 362	364 918
- Frais de rejet	1 864 020	2 013 860
- Frais sur vente	98 600	105 659
- Frais sur encaissement de titres de crédits	289 745	316 540
- Autres	35 034	14 190
<u>Total</u>	<u>76 505 631</u>	<u>68 459 351</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	864 905	969 722
Intérêts de retard antérieurs	535 026	698 199
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 225 893)	(975 219)
Intérêts de retard	(646 499)	(454 417)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 472 461)</u>	<u>238 285</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>75 033 170</u>	<u>68 697 636</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 167 257	3 936 620
- Intérêts des crédits des banques locales	18 565 618	16 451 770
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 690 916	12 755 981
- Intérêts des autres opérations de financement	4 322 114	2 277 295
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 164 764	1 369 305
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>38 910 668</u>	<u>36 790 971</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(429 939)	(339 601)
- Autres charges financières	26 285	63 902
- Pénalités	141	749
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(403 513)</u>	<u>(274 951)</u>
<u>Total général</u>	<u>38 507 155</u>	<u>36 516 020</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Intérêts des comptes courants	15 578	15 511
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 072 888	803 997
- Dividendes	866 774	746 581
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	1 875	1 875
- Moins values sur titres SICAV	-	(215 589)
- Plus values sur titres SICAV	62	21 779
- Plus values sur fonds gérés	1 303 659	775 970
- Intérêts des comptes CEA	290 613	324 708
- Intérêts sur chèques impayés	17 366	61 910
- Intérêts sur certificats de dépôt	2 127 613	1 768 548
- Retenues à la source libératoires	(58 032)	(375 578)
- Autres produits financiers	-	812
Total	5 638 395	3 930 524

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Revenus des loyers des immeubles	94 998	97 041
- Ristournes assurances	67 163	108 109
Total	162 160	205 150

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Salaires et complément de salaires	5 403 796	4 854 184
- Charges connexes aux salaires	275 584	326 112
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 036 365	925 698
- Autres charges sociales	585 390	421 318
Total	7 301 136	6 527 312

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	13 425	8 423
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	505 512	513 925
Total	518 937	522 347

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Achat de matières et fournitures	328 552	314 522
<u>Total des achats</u>	<u>328 552</u>	<u>314 522</u>
- Sous-traitance générale	158 903	147 110
- Locations	175 033	143 118
- Entretien et réparations	408 794	449 666
- Primes d'assurances	58 469	63 530
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>801 199</u>	<u>803 425</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	732 180	634 717
- Publicités, publications et relations publiques	252 995	232 464
- Déplacements, missions et réceptions	59 521	52 081
- Frais postaux et de télécommunications	140 316	119 195
- Services bancaires et assimilés	144 039	206 680
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 329 051</u>	<u>1 245 138</u>
- Jetons de présence	120 000	160 000
- Rémunération du PCA	440 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	30 000	39 000
- Rémunération comité des risques	30 000	39 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>620 000</u>	<u>678 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	168 443	155 137
- T.C.L	194 357	158 188
- Contribution au budget de l'Etat	-	932 000
- Droits d'enregistrements et de timbres	78 256	11 281
- Autres impôts et taxes	9 990	10 102
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>451 045</u>	<u>1 266 708</u>
<u>Total général</u>	<u>3 529 848</u>	<u>4 307 793</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 689 498	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	2 658 000	411 000
- Dotations aux provisions additionnelles	128 400	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 781 983)	(2 998 056)
- Créances radiées	4 023 590	5 110 266
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 619 760)	(4 620 427)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(403 830)	(484 522)
- Encaissement sur créances radiées	(48 482)	(49 547)
<u>Total</u>	<u>6 645 432</u>	<u>5 058 027</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	20 400	54 897
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 027 500	1 077 243
- Dotations aux provisions pour divers risques	670 000	400 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(832 050)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(445 000)	(25 620)
<u>Total</u>	<u>1 272 900</u>	<u>674 470</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 496	34 747
- Apurement de comptes	233 391	38 350
- Autres gains sur éléments exceptionnels	204	617
<u>Total</u>	<u>237 091</u>	<u>73 714</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	26	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	6	197
<u>Total</u>	<u>32</u>	<u>197</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Bénéfice comptable	23 295 377	19 300 858
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	9 817 898	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	2 658 000	417 192
- Dotations aux provisions des autres actifs	20 400	54 897
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	1 027 500	1 077 243
- Dotations aux provisions pour risques divers	670 000	400 000
- Retenues à la source libératoires	58 032	375 578
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	3 458 368
- Reprises sur provisions fiscales 2019	2 146 395	666 527
- Reprises sur provisions fiscales 2020	129 804	7 005 608
- Reprises sur provisions fiscales 2021	9 334 384	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	215 589
- Diverses charges non déductibles	42 408	69 676
A déduire		
- Provisions fiscales 2018/2017 pour affaires en cours	1 365 468	2 146 400
- Reprises sur provisions comptables	10 245 115	8 984 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	445 000	25 620
- Plus value sur fonds gérés non imposable	81 800	462 128
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	290 159	1 768 548
- Dividendes	866 774	746 581
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	35 905 882	26 597 467
Provisions pour créances douteuses 100%	9 817 898	7 689 312
Provisions collectives déductibles	233 512	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	25 854 472	18 908 155
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Reste à investir	11 080 500	8 104 000
<u>Bénéfice imposable</u>	14 773 972	10 804 155
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	5 170 894	3 781 631
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	3 403 468	2 867 050
- Report d'IS	-	77 495
- Retenues à la source	296 068	15 645
<u>Impôt à payer (Crédit d'impôt sur les sociétés)</u>	1471 358	821 441
Contribution sociale de solidarité	590 959	324 125

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	36 921 454	41 637 888
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(40 784 468)	(36 921 454)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(7 599 272)	(4 971 680)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	6 284 236	7 599 272
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(3 019 601)	(2 875 955)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 072 762	3 019 601
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	Note 5	3 428 278	2 996 066
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	+	Note 5	(160 188)	(3 428 278)
- TVA collectée	+		65 408 560	58 155 419
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(4 796 505)	(5 471 243)
- Remboursement principal	+	Note 5	264 294 566	230 833 540
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	76 505 631	68 459 351
- Autres produits d'exploitation	+		162 160	205 150
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(4 023 590)	(5 110 266)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	48 482	49 547
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	1 107 106	1 193 622
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(4 012 092)	(1 620 688)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	11 937	3 116
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(2 973 118)	(11 937)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	3 059	2 741
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	23 955 397	15 973 899
<u>Encaissements recus des clients</u>			<u>413 834 795</u>	<u>369 717 710</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	55 672 165	50 974 010
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(57 020 103)	(55 672 165)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(1 002)	(4 502)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	0	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	306 470 815	250 967 696
- TVA sur investissements	+		50 626 169	40 900 428
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	17 290	78 682
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(19 250)	(17 290)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>355 746 083</u>	<u>287 227 862</u>

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(39 837)	(4 028)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	56 703	39 837
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	361 496	240 355
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(313 031)	(361 496)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	5 573	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(5 714)	(5 573)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	-	184
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	-	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	528 968	392 392
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(614 237)	(528 968)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	699 163	549 755
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(705 931)	(699 163)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	37 716	30 136
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(74 367)	(37 716)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	497 106	490 832
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(485 757)	(497 106)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	253 104	246 893
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(322 613)	(253 104)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	27 409	38 089
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(59 658)	(27 409)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 873	20 359
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(26 607)	(20 873)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	46 826	45 971
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(48 626)	(46 826)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	110 512	84 177
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(127 839)	(110 512)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	1 033 921	669 809
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(716 474)	(1 033 921)
- TVA, payée sur biens et services	+		732 207	550 259
- Charges de personnel	+	Note 19	7 301 136	6 527 312
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	3 529 848	4 307 794
- Impôts et taxes	-	Note 21	(451 045)	(1 266 708)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>11 250 826</u>	<u>9 340 751</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	388 718	591 558
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(260 277)	(137 408)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	25 813	260 277
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	41 271	25 062
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(13 875)	(41 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	1 903 062	3 223 249
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(866 986)	(1 903 062)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(4 023 885)	(3 921 904)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	4 096 832	3 218 810
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(3 341 051)	(4 096 832)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	19 672	1 075 333
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(839 996)	(19 672)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	38 507 155	36 516 020
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(1 164 764)	(1 369 305)
<u>Intérêts payés</u>			<u>38 393 592</u>	<u>37 814 713</u>

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	+	Note 13	821 442	-
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	-	Note 13	(1 471 358)	(821 442)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	182 035
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	(77 495)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	324 125	273 052
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(590 959)	(324 125)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	29 254	26 812
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(26 989)	(29 254)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	15 869	11 772
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(18 427)	(15 869)
- TVA payée	+		8 045 400	11 941 357
- Impôts et taxes	+	Note 21	451 045	1 266 708
- Impôts sur les bénéfiques	+	Note 26	5 170 894	3 781 631
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	590 959	324 125
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	-
<u>Impôts payés</u>			<u>13 341 257</u>	<u>16 539 307</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporell	+	Note 8	1 242 866	377 624
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 242 866</u>	<u>377 624</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	(26)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	48 666	37 450
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	23	1
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	3 496	34 747
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>52 158</u>	<u>72 198</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	8 104 000	6 830 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>8 104 000</u>	<u>6 830 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	9 153 480	2 435 892
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	949 943
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	1 072 888	803 997
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(701 680)	(410 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	1 321 674	701 680
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>10 846 362</u>	<u>4 481 507</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	9 500 000	8 975 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(436 810)	(412 132)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 857	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 975)	(43 857)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	254 916	268 919
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>9 317 988</u>	<u>8 831 675</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 820 930)	(1 561 450)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 567 178	1 738 288
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	507 190	630 472
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 198 207)	(507 190)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	126 278	770 166
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(69 764)	(126 278)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	81 462	41 766
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(63 548)	(81 462)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	443 901	414 047
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(466 524)	(443 901)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	21 857	24 015
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(96 091)	(21 857)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	1 363 777	536 228
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(1 130 170)	(1 363 777)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(99 381)	(188 404)
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	610	99 381
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(173 307)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	-	173 307
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(763 517)	(477 827)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	490 280	763 517
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(853 505)	(898 908)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	819 149	853 505
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(107 070)	(135 024)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	63 650	107 070
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	4 565 508	3 126 528
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	233 595	38 967
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(6)	(197)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>3 442 415</u>	<u>3 337 675</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 13.409 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2022, une charge d'égale montant.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2022 est de 33.274 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Au cours de l'année 2022, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 7.109 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2022, à 443.654 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2022, des intérêts pour un montant de 15.578 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 2.060 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 614.130.

2- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 20.435 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 4.284.870.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 13.850 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 17.085 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 50.991 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 61.012 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 36.788 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	8 000 000	8%	70 485
09/08/2022	08/09/2022	5 500 000	8%	36 424
15/08/2022	14/10/2022	2 500 000	8%	32 895
24/08/2022	03/10/2022	5 000 000	8%	44 053
24/08/2022	23/09/2022	8 000 000	8%	52 980
08/09/2022	18/10/2022	5 500 000	8%	48 458
23/09/2022	02/11/2022	8 000 000	8%	70 485
03/10/2022	02/11/2022	1 500 000	8%	9 934
14/10/2022	23/11/2022	2 500 000	8%	22 026
18/10/2022	17/11/2022	5 500 000	8%	36 424
02/11/2022	02/12/2022	8 000 000	8%	52 980
02/11/2022	02/12/2022	1 500 000	8%	9 934
18/11/2022	28/12/2022	4 000 000	8%	35 242
Total		65 500 000		522 320

9- La CIL a réalisé, au courant de l'exercice précédent, des opérations de financement qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et ce, sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	38 199
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	81 578
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	27 058
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	74 078
Total		13 000 000		220 912

10- La CIL SICAR loue un bureau au sein de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2022 est de 8.000 DT en HT.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2022 à 34.089 DT.

Certificats de dépôts :

1- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/10/2022	500 000	8%	9 804
13/10/2022	11/01/2023	500 000	8%	8 438
Total		1 000 000		18 242

2- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	500 000	9%	4 950
24/08/2022	22/11/2022	500 000	9.25%	11 301
22/11/2022	20/02/2023	500 000	9.25%	4 967
Total		1 500 000		21 218

La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUKI SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/09/2022	500 000	9,1%	7 470
13/09/2022	12/12/2022	500 000	9.25%	11 301
12/12/2022	12/03/2023	500 000	9.25%	2 484
Total		1 500 000		21 255

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2022 à 43.308 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2022 à 107.359 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2022, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 440.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2022 de :

- ✓ Une rémunération brute de 432 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 14.665.863 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 89.987.662 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2022.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 255.453.830 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 26.660.966 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 109.441.018 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

NOTE 40 : FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 2.863.823 DT dont 1.140.458 DT de pénalités et de dégager un crédit d'impôt sur les sociétés de 289.040 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, la CIL a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

NOTE 41 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**4 - 2 - 6 - RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES
AU 31/12/2022 :**



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF
Société d'Expertise Comptable Inscrite au
Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2023, font apparaître un total du bilan de **642.290 KDT**, un bénéfice net de **17.534 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **22.310 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 40 relative à la rubrique « faits saillants » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la CIL et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la compagnie a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 558.424 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 34.505 KDT et les agios réservés ont atteint 4.773 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 Mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Experts Comptables
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.S) 70.728.400 - Fax: 70.728.405

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA





Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Crowe

HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	8 000 000	8%	70 485
09/08/2022	08/09/2022	5 500 000	8%	36 424
15/08/2022	14/10/2022	2 500 000	8%	32 895
24/08/2022	03/10/2022	5 000 000	8%	44 053
24/08/2022	23/09/2022	8 000 000	8%	52 980
08/09/2022	18/10/2022	5 500 000	8%	48 458
23/09/2022	02/11/2022	8 000 000	8%	70 485
03/10/2022	02/11/2022	1 500 000	8%	9 934
14/10/2022	23/11/2022	2 500 000	8%	22 026
18/10/2022	17/11/2022	5 500 000	8%	36 424
02/11/2022	02/12/2022	8 000 000	8%	52 980
02/11/2022	02/12/2022	1 500 000	8%	9 934
18/11/2022	28/12/2022	4 000 000	8%	35 242
Total		65 500 000		522 320

2- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/10/2022	500 000	8%	9 804
13/10/2022	11/01/2023	500 000	8%	8 438
Total		1 000 000		18 242

3- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	24/08/2022	500 000	9%	4 950
24/08/2022	22/11/2022	500 000	9.25%	11 301
22/11/2022	20/02/2023	500 000	9.25%	4 967
Total		1 500 000		21 218

4- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
15/07/2022	13/09/2022	500 000	9,1%	7 470
13/09/2022	12/12/2022	500 000	9.25%	11 301
12/12/2022	12/03/2023	500 000	9.25%	2 484
Total		1 500 000		21 255

5- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 36.788 DT.

6- La CIL a réalisé, en 2022, des opérations de cession de titres de participation et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 13.409 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

7- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15 m², à partir du 1^{er} janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement et d'avance majoré de 5% l'an.

Le produit de loyer constatée à ce titre s'est élevé à 8.000 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1- La CIL a réalisé, au courant de l'exercice précédent, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	38 199
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	81 578
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	27 058
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	74 078
Total		13 000 000		220 912

2- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2022, à 443.654 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2022, des intérêts pour un montant de 15.578 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 2.060 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 614.130.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 20.435 DT.

Ce fonds a fait l'objet d'un remboursement partiel, en juin 2022, à hauteur de D : 4.284.870.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 13.850 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 17.085 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 50.991 DT.

8- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2022, s'élève à : 61.012 DT.

9- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté en 2022, une charge d'égal montant.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 Mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Experts Comptables
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70 728 405 - Fax: 70 728 405

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



4 - 2 - 7 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2022 :

Concernant l'observation relative au contrôle fiscal mentionné au niveau du rapport général :

Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le dénouement de cette vérification est survenu en juillet 2023, sans recours juridictionnel et a abouti à la signature d'un PV de réconciliation total avec l'administration fiscale. Le coût fiscal de ladite vérification est arrêté à la somme de 780 088 DT.

Il est noté que conformément aux Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2022, la CIL a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

Concernant la date d'autorisation des conventions et opérations nouvellement réalisées durant 2022 et mentionnées au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

Les conventions mentionnées au niveau du paragraphe A « Conventions et opérations nouvellement réalisées » ont été autorisées par le conseil d'administration n° 148 du 16 mars 2023 et auditées par les commissaires aux comptes et approuvées par l'assemblée générale du 18 avril 2023.

Note portant sur les relations ayant des liens avec le Directeur Général :

Concernant les relations ayant des liens avec le Directeur Général de la société, il s'agit du conjoint et des descendants de ce dernier.

Note portant sur le solde du compte « Agro-services » mentionné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

Le solde du compte Agro-service s'élève au 31 décembre 2022 à 443 654 DT défalqué entre principal de 206 792 DT et intérêt de 236 864 DT.

Les intérêts annuels sont calculés actuellement sur la base du taux standard applicable au niveau du droit commun relatif aux sommes mises à la disposition des associés de 8% et ils seront définitivement arrêtés en fonction de la plus ou moins-values que la société réalisera sur la vente du terrain objet du crédit.

Note complémentaire à la note 8 – Valeurs immobilisées portant sur les immobilisations hors exploitation

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

Depuis 2016 aucune opération de vente de ces immeubles n'a eu lieu, vu le retard accusé au niveau de la régularisation de leur situation juridique et la conjoncture difficile courant ces dernières années. D'ailleurs,

la société cherche à réaliser un niveau de rentabilité raisonnable pour ces biens et elle a refusé plusieurs offres qui ne correspondent pas à leur valeur réelle.

Ainsi, la CIL conserve toujours l'intention de vendre ces biens et dispose d'un plan actif visant à trouver un acheteur, avec un échéancier de cession et les délais nécessaires pour une vente d'actifs similaires, généralement supérieurs à un an. De plus, la situation juridique de la plupart de ces biens a été entièrement régularisée, à l'exception d'un seul bien actuellement occupé par le locataire et qui sera prochainement libéré. La société souhaite donc réaliser la cession de ces biens selon l'échéancier suivant :

Rang	Désignation	Montant (en mDT) au 31/12/2022	Date estimée de cession
1	Terrains situés à Djerba	1 467	2024/2025
2	Locaux situés à Hammamet	2 231	2025/2026/2027
3	Locaux situés au Grand Tunis	384	2024/2025
	Total	4 082	

Par ailleurs, il n'y a aucun indice de dépréciation de ces biens et leur juste valeur est nettement supérieure à leur valeur comptable nette. En plus, la CIL ne peut pas les reclasser avec les autres immobilisations vu qu'il s'agit d'immeubles hors exploitation et ne génèrent pas de revenus à la société. Ainsi, la CIL ne peut pas constater des charges d'amortissement en appliquant le principe comptable du rattachement des charges aux produits.

Note complémentaire à la note 22 « dotations aux provisions et résultats des créances radiées »

La radiation des créances relatives à l'exercice 2022 a été autorisée par le conseil d'administration n° 148 du 16 mars 2023.

4 - 2 - 8 - NOTES EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2022 :

Note explicative de la note 5 « créances sur la clientèle, opérations de leasing » : analyse et classification des créances sur la clientèle portant sur les raisons de l'augmentation du taux des engagements non performants et de la dégradation du ratio de couverture au 31/12/2022 :

Les créances classées sont passées de 36,042 MD en 2021 à 49,908 MD en 2022. Le ratio des créances classées par rapport au total des engagements a ainsi augmenté, passant de 6,52% à la fin de 2021 à 8,75% à la fin de 2022. Cette augmentation est expliquée essentiellement par la migration en B3 et B4 de quelques gros clients ayant un engagement significatif et dont le financement est constitué essentiellement par des biens immobiliers.

En effet, la valeur de ces biens donnés en leasing est très importante et constitue une garantie pour le calcul des provisions, ce qui a permis de baisser le taux de couverture de la CIL à fin 2022 en passant de 82,30% au 31/12/2021 à 62,41% au 31/12/2022. Il convient de noter qu'une partie de ces clients ont régularisé leur situation.

Note explicative de la note 7 « portefeuille d'investissement »

- Les titres immobilisés

Les titres immobilisés détenus par la CIL sont détenus avec un engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

- Le détail des titres relatifs aux fonds gérés :

<u>Fonds géré</u>		<u>Titre correspondant</u>	
CIL SICAR FG n° 2	209,870	SNA NOUR	209,870
CIL SICAR FG n° 3	165,130	SNA NOUR	165,130
CIL SICAR FG n° 7	2,770,000	MAS METAL	105,130
		SNA NOUR	825,000
		ROYAL OLIVE OIL	1,285,870
		Partie Libre	554,000
		Sous Total	2,770,000
CIL SICAR FG n° 8	3,140,582	ROYAL OLIVE OIL	714,130
		TUNIFRIES	1,798,336
		Partie Libre	628,116
		Sous Total	3,140,582
CIL SICAR FG n° 9	6,455,000	TUNIFRIES	201,660
		SNR	3,000,000
		SITEL	500,000
		HOR	1,462,340
		Partie Libre	1,291,000
		Sous Total	6,455,000
CIL SICAR FG n° 10	6,830,000	HOR	2,093,660
		MAS METAL	3,370,340
		Partie Libre	1,366,000
		Sous Total	6,830,000
CIL SICAR FG n° 11	8,104,000	MAS METAL	2,024,530
		Reste à investir	4,458,670
		Partie Libre	1,620,800
		Sous Total	8,104,000
	27,674,582		27,674,582

Règles d'évaluation des fonds gérés :

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Note expliquant l'augmentation enregistrée au niveau de la rubrique « produit net »

La hausse du produit net de 16,55% est attribuée à :

PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	Variation	%
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 033 170	68 697 636	2 133 476	9,22%
Intérêts et charges assimilées	(38 507 155)	(36 516 020)	(1 991 135)	5,45%
Produits des placements	5 638 395	3 930 524	1 707 871	43,45%
Autres produits d'exploitation	162 160	205 150	(42 990)	-20,96%
Produit net	42 326 571	36 317 291	6 009 280	16,55%

- Une hausse des intérêts et produits assimilés de leasing de +9,22%. Cette variation est due principalement à l'augmentation du Taux de sortie moyen appliqué à la clientèle sur les contrats de leasing et l'augmentation de l'encours financiers de leasing qui passe de 498 360 mDT à fin 2021 à 520 860 à fin 2022 soit une augmentation de 4,52%.
- Une augmentation des intérêts et charges assimilés au 31/12/2022 de 5,45% par rapport au 31/12/2021, et ce suite à l'augmentation du coût des ressources en raison de la hausse du TMM moyen de l'année 2021 par rapport au TMM moyen de l'année 2022 en passant de 6,24% en 2021 à 6,78% en 2022.
- Une hausse des produits de placement de +43,45% entre 2022 et 2021. Cette variation est due principalement à l'augmentation du montant des dividendes encaissés, augmentation des plus-value suite aux opérations de cession des titres immobilisés, augmentation des intérêts sur certificats de dépôt et l'augmentation des plus-values sur fonds gérés.

4 - 2 - 9 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31/12/2022 :

4 - 2 - 9 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2022 :

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature ¹	14 665 863	14 665 863				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	89 987 662	89 987 662				
TOTAL	105 653 525	105 653 525				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	255 453 830	255 453 830				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles	26 660 966	26 660 966				
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ²	109 441 018	109 441 018				
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing						
TOTAL	391 555 814	391 555 814				
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	-	-				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	-	-				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			

¹ Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

² Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 31/12/2022.

**4 - 2 - 9 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU
31/12/2022 :**

Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 31/12/2022

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux D'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2022
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50% ou fixe 10,60%	5 ans	6 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	05/06/2025	10,50%	5 ans (remboursement semestriel)	7 500 000
Total	46 200 000	-	-	-	16 740 000

Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 31/12/2022

En dinars

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31-12-2022
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	5 ans	500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	1 800 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 ans	2 000 000
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	3 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	5 ans	822 660
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 ans	247 664
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	6 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	4 ans	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000

BIAT (2020/3)		10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	6 000 000
ATTIJARI (2021/1)		5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	5 ans	3 500 000
BT (2021/1)		5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
ATB (2021)		3 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	2 400 000
ATTIJARI (2021/2)		10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	8 000 000
AB (2021/1)		10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	8 000 000
AB (2021/2)		5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
ATTIJARI (2021/3)		10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	8 000 000
BT (2021/2)		5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
BIAT (2021)		35 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	28 000 000
BT (2022)		6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	6 000 000
BIAT (2022/1)		10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
BIAT (2022/2)		5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
BIAT (2022/3)		5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
BIAT (2022/4)		10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
BT (2022/2)		6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	6 000 000
AB (2022/1)		8 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	8 000 000
ATB (2022)		5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
ATTIJARI (2022)		12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	4 ans	12 000 000
AB (2022/2)		7 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	7 000 000
BIAT (2022/5)		10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
<u>Sous-total</u>					236 106 418
<u>BANQUES ETRANGERES</u>					
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	9 395 290
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	3 ans	1 285 715
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	4 ans	3 364 500
SANAD II	EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 ans	8 329 344
GGF II	EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 ans	3 589 717
PROPARCO	EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	21 000 000
EBRD	EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	3 ans	10 827 692
KFW	EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	6 ans	38 975 890
SANAD II	EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	4 ans	16 696 188
EBRD		16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	14 470 588
<u>Sous-total</u>					127 934 924
<u>Total des crédits bancaires</u>					364 041 342

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 31/12/2022

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de dépôts :			
SOUKI SONIA	500 000	11/01/2023	
SOUKI ALIA	500 000	20/02/2023	
SOUKI AICHA	500 000	12/03/2023	
Sous – Total	1 500 000		
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	3 333 333	28/12/2024	
Sous – Total	3 333 333		
Total	4 833 333		

❖ Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	20 000 000	28/12/2024	
EL BARAKA BANK	20 000 000	06/05/2025	
EL BARAKA BANK	10 000 000	26/07/2025	
EL BARAKA BANK	1 666 666	15/05/2024	
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/11/2024	
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/05/2025	
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/11/2025	
Total	56 666 667		

4 - 2 - 9 - 3 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31 DECEMBRE :

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts de leasing	70 670 654	63 797 376	62 895 793	Intérêts et charges assimilés	38 507 155	36 516 020	39 404 544				
Intérêts de retard	3 274 217	1 846 809	2 777 932								
Variation des produits réservés	(1 472 461)	238 285	(1 069 341)								
Produits accessoires	2 722 921	3 020 316	2 325 663								
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 195 331	68 902 786	66 930 047	Total des intérêts et charges assimilés	38 507 155	36 516 020	39 404 544	Marque commerciale (PNB)	36 688 176	32 386 766	27 525 503
Marge commerciale (PNB)	36 688 176	32 386 767	27 525 503	Autres charges d'exploitation	3 529 848	4 307 793	3 103 825				
Produits des placements	5 638 395	3 930 524	2 295 965	Charges de personnel	7 301 136	6 527 312	5 908 059				
<u>Sous total</u>	<u>42 326 571</u>	<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 830 984</u>	<u>10 835 105</u>	<u>9 011 884</u>	Excédent brut d'exploitation	31 495 587	25 482 187	20 809 584
Excédent brut d'exploitation	31 495 587	25 482 187	20 809 584	Dotations aux amortissements	518 937	522 347	575 151				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	5 781 983	2 998 056	3 028 952	- Pour dépréciation des créances	9 689 498	7 689 312	5 150 306				
- Sur provisions collectives		-	-	- Dotations aux provisions collectives	2 658 000	411 000	1 738 000				
- pour risques et charges		-	-	- Dotations aux provisions additionnelles	128 400	-	-				
- Suite à la radiation de créances	4 023 590	5 104 949	3 182 011	- Pour dépréciation des titres de participation	1 027 500	1 077 243	523 210				
- Pour dépréciation des immobilisations financières				- Pour dépréciation des autres actifs	20 400	54 897	14 325				
- Pour dépréciation des titres de participations	445 000	25 620	-	- pour divers risques	670 000	400 000	215 000				
- Pour dépréciation des titres cotés		832 050	-	Apurement de comptes d'actifs			100 306				
- Pour dépréciation des autres actifs			100 306	Créances radiées	4 023 590	5 110 266	3 182 011				
- pour risques et charges				Autres pertes ordinaires	32	197	2 057				
Encaissement sur créances radiées	48 482	49 547	45 685	Impôts sur les bénéfices	5 170 894	3 781 631	3 185 611				
Autres gains ordinaires	237 091	73 714	661 423	Contribution sociale de solidarité	590 959	324 125	273 052				
<u>Sous total</u>	<u>42 031 733</u>	<u>34 566 123</u>	<u>27 827 961</u>	<u>Sous total</u>	<u>24 498 210</u>	<u>19 371 020</u>	<u>14 959 029</u>	Résultat des activités ordinaires	17 533 524	15 195 103	12 868 932
Résultat des activités ordinaires	17 533 524	15 195 103	12 868 932	Contribution Conjoncturelle			-	Résultat net	17 533 524	15 195 103	12 868 932

4 - 2 - 9 - 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Reclassement des réserves décidé par l'AGO du 29/04/2021 (1)			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 720)			(6 720)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	(3 497 108)	6 967	15 195 102	109 165 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14/04/2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Reclassement des réserves décidé par l'AGO du 14/04/2022 (2)			(3 385 835)		3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Cession d'actions propres						1 520	430		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Prélèvements sur fonds social				(254 916)					(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022								17 533 524	17 533 524
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	(3 495 588)	7 396	17 533 524	117 382 927
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18/04/2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Reclassement des réserves décidé par l'AGO du 18/04/2022 (3)			11 080 500		5 653 024			(17 533 524)	-
Augmentation du capital approuvée par l'AGO du 18 Avril 2023	10 000 000								10 000 000
Dividendes					(11 000 000)				(11 000 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 053 747	32 784 641	(3 495 588)	7 396	-	116 382 927

(1) L'AGO du 29/04/2021 a décidé dans sa 5^{ème} résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2018 pour un montant de 2 453 785 DT.

(2) L'AGO du 14/04/2022 a décidé dans sa 5^{ème} résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 3 385 835 DT.

(3) L'AGO du 18/04/2023 a décidé dans sa 5^{ème} résolution de reclasser au compte " Report à nouveau " les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2020 pour un montant de 9 153 480 DT

**4 - 2 - 9 - 5 - AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS
DERNIERES ANNEES :**

En dinars	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat Net	17 533 524	15 195 102	12 481 045
Réserves Légales	0	0	0
Report à nouveau début de période	28 978 138	28 264 391	29 322 429
Réserves pour réinvestissement devenues libres	9 153 480	3 385 835	2 453 785
Total	55 665 141	46 845 328	44 257 259
Dotations au fonds social	(800 000)	(700 000)	(600 000)
Réserves pour réinvestissement exonérés	(11 080 500)	(8 104 000)	(6 830 000)
Dividendes à distribuer	(11 000 000)	(9 500 000)	(8 975 000)
Total à reporter	32 784 641	28 541 327	27 852 259

**4 - 2 - 9 - 6 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU
RESULTAT D'EXPLOITATION :**

En dinars	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits de leasing	75 033 170	68 697 636	66 564 161
Produit net	42 326 571	36 317 291	29 821 468
Résultat d'exploitation avant provisions	30 976 651	24 959 838	20 234 434
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	15,007	13,740	13,313
Produit net par action	8,465	7,263	5,964
Résultat d'exploitation avant provision par action	6,195	4,992	4,047

4 - 2 - 9 - 7 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt	23 295 377	19 300 858	16 327 596
Résultat net d'impôt	17 533 524	15 195 102	12 481 045
Résultat par action avant impôt	4,659	3,860	3,266
Résultat par action net d'impôt	3,507	3,039	2,496
Résultat avant impôt / capital social	93,18%	77,20%	65,31%
Résultat net d'impôt / capital social	70,13%	60,78%	49,92%

4 - 2 - 9 - 8 - EVOLUTION DES DIVIDENDES :

En dinars	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Montant global	11 000 000	9 500 000	8 975 000
Dividende par action	2,200	1,900	1,795
% du nominal	44,0%	38,0%	35,9%
Date de paiement	27/04/2023	21/04/2022	06/05/2021

**4 - 2 - 9 - 9 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE
D'AUTOFINANCEMENT :**

En dinars	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	17 533 524	15 195 102	12 481 045
Dotations aux amortissements	518 937	522 347	575 151
Dotations nettes aux provisions	7 918 333	5 732 496	4 566 204
Marge brute d'autofinancement	25 970 793	21 449 946	17 622 400

4 - 2 - 9 - 10 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2020 (**)
Indicateurs de gestion (en dinars)			
Résultat net de la période (1)	17 533 524	15 195 102	12 481 045
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	597 742 442	605 247 221 *	593 832 603 **
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	570 612 694	552 701 129 *	548 027 166 **
Fonds propres (avant résultat net) (3)	99 849 403	93 970 457	90 327 919
Capitaux propres avant affectation	117 382 926	109 165 559	102 808 964
Créances sur la clientèle	519 146 105	502 518 820	502 121 127
Créances classées (4)	39 889 997	36 041 700	37 255 054
Produits réservés (5)	4 772 652	3 704 022	4 426 829
Total provisions (6)	26 374 267	25 958 112	25 887 282
Dettes envers la clientèle	5 394 840	7 604 347	4 976 755
Emprunts et ressources spéciales (7)	451 327 448	476 176 148	456 070 845
Total bilan	642 290 223	657 153 267 *	621 354 312 **
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 033 170	68 697 636	66 564 161
Charges financières (8)	38 507 155	36 516 020	39 404 544
Produit nets	42 326 571	36 317 291	29 821 468
Charges de personnel	7 301 136	6 527 312	5 908 059
Total charges d'exploitation	11 349 920	11 357 453	9 587 034
Provisions nettes	7 918 333	5 732 496	4 566 204
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	17,50%	17,00%	16,48%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	17,56%	16,17%	13,82%
Taux de créances classées (4)/(2)	6,99%	6,52%	6,80%
Ratio de couverture des créances classées (5) +(6)/(4)	78,08%	82,30%	81,37%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	6,67%	5,95%	6,27%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	15,70%	15,70%	15,38%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	18,28%	16,61%	16,55%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	70,27%	72,46%	91,82%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	80,83%	76,47%	80,81%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	87,98%	96,27%	91,82%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	17,25%	17,97%	19,81%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	42,39%	38,54%	33,01%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	26,82%	31,27%	32,15%
Provisions nettes/Produits nets	18,71%	15,78%	15,31%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	17,56%	16,17%	13,82%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,73%	2,31%	2,01%
Résultat net/Produits nets	41,42%	41,84%	41,85%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	14,45%	13,67%	13,26%
Produits nets/Total bilan	6,59%	5,53%	4,80%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Données retraitées en 2021 pour les besoins de la comparabilité

4 - 3 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022 :

4 - 3 - 1 - BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2022 :

(Exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	5	23 000 873	37 184 571	37 184 571
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	519 146 104	502 518 820	502 518 820
Portefeuille-titres commercial	7	51 056 567	71 007 254	71 007 254
Portefeuille d'investissement	8	28 897 146	20 276 081 (*)	19 574 401
Valeurs Immobilisées	9	8 858 652	8 209 945	8 209 945
Autres actifs		12 645 392	9 335 548	9 335 548
TOTAL DES ACTIFS		<u>643 604 734</u>	<u>648 532 219</u>	<u>647 830 539</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		<u>2022</u>	<u>2021</u> Retraité	<u>2021</u> Publié
Dettes envers la clientèle	10	5 394 840	7 604 347	7 604 347
Emprunts et dettes rattachées	11	451 327 448	463 174 817	463 174 817
Fournisseurs et comptes rattachés		57 333 134	56 033 661	56 033 661
Autres passifs		11 965 610	12 049 227 (*)	11 347 547
TOTAL DES PASSIFS		<u>526 021 032</u>	<u>538 862 052</u>	<u>538 160 372</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>506</u>	<u>500</u>	<u>500</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		78 849 098	72 612 290	72 612 290
Actions propres		(3 495 588)	(3 497 108)	(3 497 108)
Résultat consolidé		17 229 686	15 554 485	15 554 485
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>117 583 196</u>	<u>109 669 667</u>	<u>109 669 667</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>643 604 734</u>	<u>648 532 219</u>	<u>647 830 539</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

4 - 3 - 2 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2022 :

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		105 653 525	117 616 353
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	14 665 863	23 055 125
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	89 987 662	93 561 228
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		391 555 814	387 305 999
Cautions Reçues	30- B- 1	255 453 830	249 459 750
Garanties Reçues	30- B- 2	26 660 966	30 320 128
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	109 441 018	107 526 121
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		-	5 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés		-	5 000 000

4 - 3 - 3 - ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2022 :

(Exprimé en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	75 033 170	68 697 636
Intérêts et charges assimilées	15	(38 403 128)	(36 303 561)
Produits des placements	16	5 492 546	4 181 794
Autres produits d'exploitation		553 127	542 099
Produit net		<u>42 675 715</u>	<u>37 117 968</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	7 640 511	6 856 667
Dotations aux amortissements		551 320	554 082
Autres charges d'exploitation	18	3 683 942	4 296 355
Total des charges d'exploitation		<u>11 875 773</u>	<u>11 707 104</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>30 799 942</u>	<u>25 410 864</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	6 645 432	5 058 027
Dotations nettes aux autres provisions	20	1 352 500	674 470
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>22 802 010</u>	<u>19 678 367</u>
Autres gains ordinaires	21	238 312	75 062
Autres pertes ordinaires	22	(505)	(1 494)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>23 039 817</u>	<u>19 751 935</u>
Impôts exigibles		(5 213 946)	(3 868 205)
Contribution sociale de solidarité		(596 154)	(329 218)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>17 229 718</u>	<u>15 554 511</u>
Contribution conjoncturelle		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>17 229 718</u>	<u>15 554 511</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(32)	(26)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>17 229 686</u>	<u>15 554 485</u>
Résultat par action		3,612	3,261

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

4 - 3 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2022 :

(Exprimé en dinars tunisien)

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	414 225 762	370 054 659
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(355 746 084)	(287 227 862)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(11 735 296)	(9 647 443)
Intérêts payés	25	(38 384 483)	(37 722 602)
Impôts et taxes payés		(13 398 503)	(16 642 199)
Placements monétaires		19 950 687	(3 060 719)
Autres flux liés à l'exploitation		(4 739 342)	7 425 772
		<u>10 172 742</u>	<u>23 179 605</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 248 716)	(381 552)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	52 258	72 198
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(13 704 305)	(2 770 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	11 013 022	7 950 867
		<u>(3 887 742)</u>	<u>4 871 512</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	1 950	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	(6 721)
Dividendes et autres distributions	29	(9 317 877)	(8 831 787)
Encaissements provenant des emprunts	11	148 500 000	212 080 227
Remboursements d'emprunts	11	(159 652 772)	(202 821 435)
		<u>(20 468 699)</u>	<u>420 284</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(14 183 698)</u>	<u>28 471 402</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	37 184 571	8 713 169
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	23 000 873	37 184 571

4 - 3 - 5 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L.** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
 - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
 - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
 - La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
 - L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.050.000, divisé en 1.050.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 1.049.937 titres sur les 1.050.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	1.049.937	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. La valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,

- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. *Agriculture* ;
 - b. *Industries mécaniques et électriques* ;
 - c. *Oléifacteurs* ;
 - d. *Industries Agroalimentaires* ;
 - e. *Industries pharmaceutiques* ;
 - f. *Autres industries* ;
 - g. *BTP* ;
 - h. *Tourisme* ;
 - i. *Agences de voyage* ;
 - j. *Agences de location de voitures* ;
 - k. *Promotion immobilière* ;
 - l. *Commerce* ;
 - m. *Santé* ;
 - n. *Télécom et TIC* ;
 - o. *Autres Services*.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).

- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » prévu au niveau de la circulaire 2023-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Industries agroalimentaires	2,25%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	2,25%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	3,25%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2023 -02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figurait pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

4.8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

4-11 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2022, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2021 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2022	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(701 680)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi la rubrique portefeuille d'investissement, sous la rubrique autres passifs
Autres passifs	70 680	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi la rubrique portefeuille d'investissement, sous la rubrique autres passifs

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Banques	22 874 840	37 050 294
Caisses	126 034	134 277
Total	<u>23 000 873</u>	<u>37 184 571</u>

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Créances sur contrats mis en force	557 837 373	535 689 927
Encours financiers	520 859 949	498 359 796
Impayés	39 889 997	36 921 454
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	160 188	3 428 278
Intérêts échus différés	(3 072 762)	(3 019 601)
Créances sur contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
Total brut des créances de leasing	<u>558 424 023</u>	<u>537 653 954</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(10 505 156)	(11 987 858)
Provisions pour dépréciation des impayés	(15 740 710)	(13 970 253)
Provisions additionnelles	(128 400)	-
Provisions collectives	(8 131 000)	(5 473 000)
Produits réservés	(4 772 652)	(3 704 022)
Total net des créances de leasing	<u>519 146 104</u>	<u>502 518 820</u>

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	<u>500 323 822</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	306 470 815
- Relocations et transferts	16 773 675
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(264 294 566)
- Cessions à la valeur résiduelle	(3 059)
- Cessions anticipées	(23 955 397)
- Radiation des créances	(1 107 106)
- Relocations et transferts	(12 761 583)
Solde au 31 décembre 2022	<u>521 446 600</u>

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	260 355 616	252 190 428
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	359 597 183	342 953 102
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 575 498	2 655 883
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>623 528 297</u>	<u>597 799 413</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 307 135	57 571 786
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	51 749 086	49 772 466
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	384 797	181 869
Total des produits financiers non acquis	<u>109 441 018</u>	<u>107 526 121</u>
- Valeurs résiduelles	28 443	62 065
- Contrats suspendus	6 744 228	8 024 438
- Contrats en instance de mise en force	586 650	1 964 026
<u>Encours des contrats</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Bâtiment et travaux publics	34 934 303	36 683 599
Industrie	58 434 896	60 816 266
Tourisme	139 219 785	102 476 548
Commerces et services	215 734 428	229 925 592
Agriculture	73 123 188	70 421 816
<u>Total</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Equipements	37 487 764	41 681 643
Matériel roulant	425 044 218	395 279 793
Matériel spécifique	8 461	29 069
<u>Sous Total</u>	<u>462 540 443</u>	<u>436 990 505</u>
Immobilier	58 906 157	63 333 316
<u>Total</u>	<u>521 446 600</u>	<u>500 323 822</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
<u>Clients ordinaires (1)</u>	32 600 896	26 360 273
Inférieur à 1 mois	12 336 297	12 610 046
Entre 1 et 3 mois	9 086 895	8 160 261
Entre 3 et 6 mois	3 837 723	1 076 727
Entre 6 mois et 1 année	3 276 538	1 173 697
Supérieur à 1 année	4 063 444	3 339 544
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 289 101	10 561 181
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>39 889 997</u>	<u>36 921 454</u>

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 634 980	87 369 725	2 490 258	2 288 139	22 076 849	520 859 949
Impayés	3 683 180	12 616 369	1 002 995	1 260 413	21 327 040	39 889 997
Contrats en instance de mise en force	586 650	-	-	-	-	586 650
CREANCES LEASING	410 904 810	99 986 093	3 493 253	3 548 551	43 403 889	561 336 596
Avances reçues (*)	(4 852 324)	(25)	-	-	(537 416)	(5 389 765)
ENCOURS GLOBAL	406 052 486	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	555 946 831
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 665 863	-	-	-	-	14 665 863
TOTAL ENGAGEMENTS	420 718 349	99 986 068	3 493 253	3 548 551	42 866 472	570 612 694
Produits réservés	-	-	(216 494)	(277 947)	(4 278 211)	(4 772 652)
Provisions sur encours financiers	-	-	(893)	(97 579)	(10 406 685)	(10 505 156)
Provisions sur impayés	-	-	(26 038)	(339 930)	(15 374 742)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(128 400)	(128 400)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(243 425)	(715 456)	(30 188 038)	(31 146 919)
ENGAGEMENTS NETS	420 718 349	99 986 068	3 249 827	2 833 096	12 678 434	539 465 775
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,62%	7,51%	
			8,75%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2021			6,52%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,97%	20,16%	70,42%	
			62,41%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2021			82,30%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Certificats de dépôt	51 000 000	71 000 000
Actions SICAV	56 567	7 254
<u>Total</u>	<u>51 056 567</u>	<u>71 007 254</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	425	130,602	55 506
SICAV PATRIMOINE	7	151,566	1 061
<u>Total</u>			<u>56 567</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Titres immobilisés	33 342 999	24 059 834
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>33 344 999</u>	<u>24 061 834</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>32 344 999</u>	<u>23 061 834</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 447 853)	(2 785 753)
<u>Montant net</u>	<u>28 897 146</u>	<u>20 276 081</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.11)

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2021	24 059 834	23 059 834	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	15 931	15 931	-
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	1 857 000	1 857 000	-
BVMT	25 374	25 374	-
- Société SNR	2 250 000	2 250 000	-
- Société MAS METAL	5 500 000	5 500 000	-
- Société SITEL	500 000	500 000	-
- Société HOR	3 556 000	3 556 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	13 704 305	13 704 305	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société SH CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société TUNIFRIES	253 500	253 500	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société LA GRIFFE	134 380	134 380	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société HOR	166 660	166 660	-
Total des cessions de l'exercice	4 421 140	4 421 140	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2022</u>	<u>33 342 999</u>	<u>32 342 999</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2022 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	77 284	4,495	5,000	347 364	-	de 2001 à 2022	3,66%
* BVMT	45 644	10,018	10,000	457 242	-	de 1999 à 2022	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88% *
* Société MAS EXPORT	1 400	100,000	100,000	140 000	-	2018	9,89%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	140 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* Société POLYBAT	730 000	1,000	1,000	730 000	-	2018	10,00%
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	23 800	100,000	100,000	2 380 000	-	2018 et 2021	18,42%
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société VOLTEQ PLUS	31 340	10,000	10,000	313 400	-	2019	19,96%
* Société Industrielle Engrais du Sud	530 000	1,000	1,000	530 000	-	2019	20,00% *
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48% *
* Société SNA NOUR	120 000	10,000	10,000	1 200 000	-	2020	10,00%
* Société SNR RECYCLIN	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2021 et 2022	48,39% *
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000	-	2022	31,98% *
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000	-	2022	8,06%
* Société HOR	355 600	10,000	10,000	3 556 000	-	2022	43,18% *
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				1 857 000			
				<u>33 342 999</u>	<u>3 447 853</u>		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	387 267	9 001			396 267	359 118	14 925			374 043	22 224
Ecart d'acquisition	5%	538 541				538 541	503 779	26 927			530 706	7 835
Immeubles	5,0%	6 847 541	377 816			7 225 356	3 881 417	157 930			4 039 347	3 186 009
Matériel de transport	20,0%	1 211 005		(99 500)		1 111 505	979 029	118 635	(51 407)		1 046 257	65 248
Equipements de bureau	10,0%	553 190	32 151	(3 431)	(4 645)	577 266	398 559	28 911	(2 859)	(4 622)	419 989	157 277
Matériel informatique	33,33%	535 302	76 057	(6 590)		604 769	379 616	87 454	(6 590)		460 480	144 289
Installations générales	10,0%	1 076 464	753 692			1 830 155	519 596	116 538			636 134	1 194 021
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749				4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
TOTAUX		15 231 059	1 248 716	(109 521)	(4 645)	16 365 609	7 021 114	551 320	(60 856)	(4 622)	7 506 957	8 858 652

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 389 765	7 599 272
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>5 394 840</u>	<u>7 604 347</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	236 106 418	228 293 271
- Banques étrangères	127 934 924	169 776 283
- Emprunts obligataires	16 740 000	35 364 560
- Certificats de dépôt	1 500 000	-
- Certificats de leasing	60 000 000	20 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>442 281 342</u>	<u>453 434 114</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	4 023 885	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 341 051	4 096 832
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	866 986	1 899 076
- Intérêts courus sur certificats de leasing	839 997	19 672
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(9 477)	(35 762)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt et certificat de leasing	(16 336)	(155 078)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	-	(5 941)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 046 106</u>	<u>9 740 703</u>
<u>Total</u>	<u>451 327 448</u>	<u>463 174 817</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 247 241	-	1 077 813	1 169 428	-	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	626 667	-	626 667	-	-	-
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 244 440	-	1 244 440	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	360 440	-	360 440	-	-	-
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 109 485	-	286 825	822 660	512 645	310 015
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	1 238 332	-	990 668	247 664	-	247 664
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	13 333 333	-	6 666 667	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	35 000 000	-	7 000 000	28 000 000	21 000 000	7 000 000
BT (2022/1)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
Amen Bank (1/2022)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
ATB 2022	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Attijari Bank 2022	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	-	12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
Amen Bank (2/2022)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Sous-total			228 293 271	84 000 000	76 186 853	236 106 418	162 412 645	73 693 773

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	1 017 902	-	-	-
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	1 533 334	9 395 289	7 861 956	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	714 286	-	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	6 000 000	1 285 715	-	1 285 715
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	6 728 999	3 364 501	3 364 501
GGF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	2 658 578	-	-
SANAD II	EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	4 164 663	8 329 344	4 164 681
GGF II	EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	1 794 855	3 589 717	1 794 861
PROPARCO	EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	8 400 000	21 000 000	12 600 000
EBRD	EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	4 812 308	10 827 692	6 015 385
KFW	EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890
SANAD II	EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	2 087 022	16 696 188	12 522 143
EBRD		16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	1 929 412	14 470 588	10 611 765
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	41 841 359	127 934 924	94 546 681	33 388 243
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 554	84 000 000	118 028 212	364 041 342	257 269 341	107 082 016
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 139 160	-	5 139 160	-	-	-
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	4 245 400	-	-	-
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000	3 240 000	-	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 364 560	-	18 624 560	16 740 000	7 500 000	9 240 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	4 500 000	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
-	4 500 000	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
20 000 000	60 000 000	20 000 000	60 000 000	56 666 667	3 333 333
20 000 000	60 000 000	20 000 000	60 000 000	56 666 667	3 333 333
20 000 000	64 500 000	23 000 000	61 500 000	56 666 667	4 833 333
453 434 114	148 500 000	159 652 772	442 281 342	321 125 993	121 155 349

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(55)	(55)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 25	-
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	63	63
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 7	26
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>506</u>	<u>500</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>32</u>	<u>26</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		42 805 710	38 087 545
- Réserves pour fonds social	(C)	4 053 747	3 608 663
- Dividendes reçus des filiales		429 974	99 994
- Complément d'apport		7 396	6 967
- Actions propres	(D)	(3 495 588)	(3 497 108)
- Résultats reportés		29 052 271	28 309 121
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		100 353 510	94 115 182
- Résultat net des sociétés intégrés		17 229 718	15 554 511
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(32)	(26)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		17 229 686	15 554 485
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	117 583 196	109 669 667
Nombre d'actions (2)		4 770 067	4 770 302
Résultat par action (1) / (2)	(E)	3,612	3,261

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108
Cessions de l'exercice	(100)	(1 950)
Compléments d'apport		430
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2022, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	185 989	29 314 930	6 967	(3 490 388)	12 447 280	102 953 690
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	(185 989)	5 203 269			(12 447 280)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)			2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020						(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres								(6 721)		(6 721)
Dividendes reçus des filiales intégrés					99 994	(99 994)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)						(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021									15 554 485	15 554 485
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	99 994	28 309 121	6 967	(3 497 108)	15 554 485	109 669 667
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	(99 994)	6 850 479			(15 554 485)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)			3 385 835				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021						(9 500 000)				(9 500 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					429 974	(429 974)				-
Cessions d'actions propres							430	1 520		1 950
Encaissement dividendes sur actions propres						436 810				436 810
Prélèvements sur fonds social				(254 916)						(254 916)
Résultat net de l'exercice 2022									17 229 686	17 229 686
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	429 974	29 052 271	7 396	(3 495 588)	17 229 686	117 583 196

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	70 670 654	63 797 376
- Intérêts de retard	3 274 217	1 846 809
- Autres	2 560 760	2 815 166
Total	<u>76 505 630</u>	<u>68 459 351</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	864 905	969 722
Intérêts de retard antérieurs	535 026	698 199
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 225 893)	(975 219)
Intérêts de retard	(646 498)	(454 417)
Variation des produits réservés	<u>(1 472 460)</u>	<u>238 285</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>75 033 170</u>	<u>68 697 636</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 167 257	3 936 620
- Intérêts des crédits des banques locales	18 565 618	16 451 770
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 690 916	12 755 981
- Intérêts des autres opérations de financement	4 258 619	2 139 213
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 122 744	1 295 296
Total des charges financières des emprunts	<u>38 805 154</u>	<u>36 578 880</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(428 451)	(339 969)
- Autres charges financières	26 285	63 902
- Pénalités	141	749
Total des autres charges financières	<u>(402 026)</u>	<u>(275 319)</u>
Total général	<u>38 403 128</u>	<u>36 303 561</u>

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	497 522	689 356
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 072 888	1 003 452
- Moins values sur titres SICAV	-	(215 589) (*)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	1 510 963	775 970
- Intérêts des comptes CEA	290 613	324 708
- Autres	2 191 291	2 018 287
- Retenues à la source libératoires	(70 731)	(414 389)
<u>Total</u>	<u>5 492 546</u>	<u>4 181 794</u>

(*) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	5 697 078	5 130 979
- Charges connexes aux salaires	275 584	326 112
- Cotisations de sécurité sociales	1 069 925	965 244
- Autres charges sociales	597 924	434 332
<u>Total</u>	<u>7 640 511</u>	<u>6 856 667</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Achat de matières et fournitures	356 875	338 213
<u>Total des achats</u>	<u>356 875</u>	<u>338 213</u>
- Sous-traitance générale	158 903	147 110
- Locations	183 454	148 847
- Entretien et réparations	423 180	462 871
- Primes d'assurances	62 042	66 787
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>827 580</u>	<u>825 615</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	12 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	823 493	700 698
- Frais de gestion de GO SICAV	7 937	7 946
- Publicités, publications et relations publiques	253 196	232 888
- Déplacements, missions et réceptions	63 569	56 527
- Frais postaux et de télécommunications	152 881	130 892
- Services bancaires et assimilés	96 241	16 970
- Autres services extérieurs	10 128	672
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 419 444</u>	<u>1 176 593</u>
- Jetons de présence	120 000	160 000
- Rémunération du PCA	440 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	30 000	39 000
- Rémunération comité des risques	30 000	39 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>620 000</u>	<u>678 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	175 818	163 192
- T.C.L	195 008	159 677
- Droits d'enregistrements et de timbres	78 256	11 281
- Autres impôts et taxes	10 962	11 783
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>460 044</u>	<u>1 277 933</u>
<u>Total général</u>	<u>3 683 942</u>	<u>4 296 355</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 689 498	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	2 658 000	411 000
- Dotations aux provisions additionnelles	128 400	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 781 983)	(2 998 056)
- Créances radiées	4 023 590	5 110 266
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 619 760)	(4 620 427)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(403 830)	(484 522)
- Encaissement sur créances radiées	(48 482)	(49 547)
<u>Total</u>	<u>6 645 433</u>	<u>5 058 027</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	20 400	54 897
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 027 500	1 077 243
- Dotations aux provisions pour divers risques	670 000	400 000
- Perte suite liquidation de titres de participations	-	40 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(365 400)	(65 620)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	-	(832 050)
- Apurement de comptes d'actifs	-	21 013
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(21 013)
<u>Total</u>	<u>1 352 500</u>	<u>674 470</u>

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 596	34 747
- Apurement de comptes	233 391	38 763
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 325	1 552
<u>Total</u>	<u>238 312</u>	<u>75 062</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	26	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	479	1 494
<u>Total</u>	<u>505</u>	<u>1 494</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Clients et comptes rattachés en début de période	36 921 454	41 637 888
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(39 889 997)	(36 921 454)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(7 599 272)	(4 971 680)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	5 389 765	7 599 272
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 019 601)	(2 875 955)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 072 762	3 019 601
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	3 428 278	2 996 066
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(160 188)	(3 428 278)
- TVA collectée	65 408 560	58 155 419
- TVA collectée sur avances et acomptes	(4 796 505)	(5 471 243)
- Remboursement principal	264 294 566	230 833 540
- Intérêts et produits assimilés de leasing	76 505 631	68 459 351
- Autres produits d'exploitation	553 127	542 099
- Créances virées en pertes	(4 023 590)	(5 110 266)
- Encaissements sur créances radiées	48 482	49 547
- Encours financiers virés en pertes	1 107 106	1 193 622
- Plus/Moins values sur relocation	(4 012 092)	(1 620 688)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	11 937	3 116
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(2 973 118)	(11 937)
- Cessions d'immobilisations à la VR	3 059	2 741
- Cessions anticipées d'immobilisations	23 955 397	15 973 899
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>414 225 762</u>	<u>370 054 659</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	55 672 165	50 974 010
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(57 020 103)	(55 672 165)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(1 002)	(4 502)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	306 470 815	250 967 696
- TVA sur investissements	50 626 169	40 900 428
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	17 290	78 682
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(19 250)	(17 290)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>355 746 084</u>	<u>287 227 862</u>

NOTE 25 : INTERES PAYES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Frais d'émission d'emprunts	357 104	492 924
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(196 781)	(137 408)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	25 813	196 781
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	41 271	25 062
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(13 875)	(41 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	1 899 076	3 215 273
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(866 986)	(1 899 076)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(4 023 885)	(3 921 904)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	4 096 832	3 218 810
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 341 051)	(4 096 832)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	19 672	1 075 333
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(839 996)	(19 672)
- Intérêts et charges assimilées	38 403 128	36 516 020
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(1 097 744)	(1 295 296)
<u>Intérêts payés</u>	<u>38 384 483</u>	<u>37 722 602</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 248 716	381 552
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 248 716</u>	<u>381 552</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(26)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	48 665	37 450
- Immobilisations mises en rebut	23	1
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	3 596	34 747
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>52 258</u>	<u>72 198</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	9 320 140	6 655 740
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 072 888	1 003 452
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(701 680)	(410 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	1 321 674	701 680
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>11 013 022</u>	<u>7 950 867</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
- Dividendes payés	9 500 000	8 975 000
- Dividendes sur actions propres	(436 810)	(412 132)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 975)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	254 916	268 919
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>9 317 877</u>	<u>8 831 787</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 14.665.863 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 89.987.662 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2022.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B. ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 255.453.830 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 26.660.966 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 109.441.018 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

NOTE 31 : FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 2.863.823 DT dont 1.140.458 DT de pénalités et de dégager un crédit d'impôt sur les sociétés de 289.040 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, la CIL a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement au niveau des provisions pour risques et charges, inscrites parmi les autres passifs.

NOTE 32 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4 - 3 - 6 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn - Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2023, font apparaître un total du bilan de 643.605 KDT, un bénéfice net de 17.230 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 23.001 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 31 relative à la rubrique « faits saillants » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la CIL et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la compagnie a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2022, les créances s'élèvent à 558.424 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 34.505 KDT et les agios réservés ont atteint 4.773 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

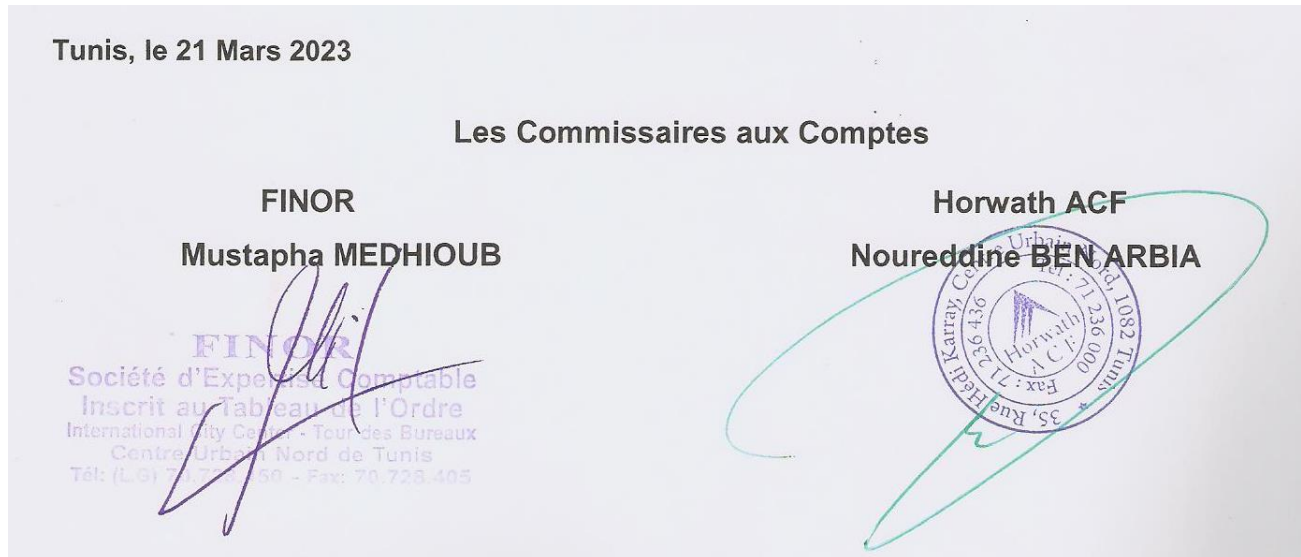
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.



4 - 3 - 7 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022 :

Note complémentaire à la note 8 – Portefeuille d’investissement portant sur les raisons qui font que certaines sociétés dont la CIL déteint plus de 20% ne sont pas considérées en tant qu’entreprises associées :

La CIL n’a aucune influence notable sur ces sociétés. Ainsi et conformément au paragraphe 4 de la NCT 36 relative aux participations dans les entreprises associées, elles ne sont pas considérées comme des entreprises associées.

Note sur les événements postérieurs à l’arrêté des états financiers consolidés :

Il n’y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d’actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire des états financiers consolidés, entre la date de clôture au 31 décembre 2022, jusqu’à la date d’aujourd’hui.

4 - 3 - 8 - NOTES EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2022 :

Note explicative de la note 16 « produits des placements » :

- Concernant la rubrique intérêts des comptes CEA :
Les intérêts des comptes CEA mentionnés au niveau de la note 16 relative aux produits des placements représentent les intérêts générés des crédits alloués au personnel de la CIL pour souscrire dans des comptes CEA.
En effet, dans le cadre de sa politique sociale, la CIL encourage ces employés à souscrire à son capital et ce à travers l’octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d’épargne en action (CEA), en contrepartie, les intérêts générés de ces prêts sont présentés au niveau de cette rubrique et ils s’élèvent à 290 613 DT au 31/12/2022.
- Portant sur le détail de la note Produits de placement :

	31 Décembre 2022
- Dividendes	497 522
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 072 888
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	1 510 963
- Intérêts des comptes CEA	290 613
- Intérêts sur certificat de dépôt	2 127 613
- Intérêts des comptes courants	15 578
- Intérêts sur chèques impayés	17 366
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisé	1 875
- Plus values sur titres SICAV	62
- Intérêts créditeurs	28 797
- Retenues à la source libératoires	(70 731)
<u>Total</u>	<u>5 492 546</u>

4 - 4 - PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2023 :

Au 30/06/2023, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 4 - 1 - CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023, ‘ Note 5 : créances sur la clientèle, opérations de leasing ‘ figurant au niveau des pages 197 à 199 du présent document de référence

4 - 4 - 2 - PORTEFEUILLE COMMERCIAL :

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023, ‘ Note 6 : portefeuille commerciale ‘ figurant au niveau de la page 200 du présent document de référence.

4 - 4 - 3 - PORTEFEUILLE D’INVESTISSEMENT :

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2023, ‘ Note 7 : portefeuille d’investissement ‘ figurant au niveau des pages 200 et 201 du présent document de référence.

4 - 4 - 4 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

Voir la note aux états financiers arrêtée au 30/06/2023, ‘ Note 8 : valeurs immobilisées ‘ figurant au niveau de la page 202 du présent document de référence.

4 - 4 - 5 - ETATS DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2023 :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETEAU 31 OCTOBRE 2023
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Régularisations et reclassement	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	-		0	184 865	164 019	10 103		174 122	10 743
Total des immobilisations incorporelles		184 865	-	0	0	184 865	164 020	10 103	-	174 122	10 743
Immeubles	5,0%	7 225 356	16 752	99 752		7 341 860	4 039 348	106 421		4 145 769	3 196 091
Matériel de transport	20,0%	1 072 154	-		-3 452	1 068 702	1 006 908	17 350	-3 452	1 020 806	47 896
Equipements de bureau	10,0%	555 958	43 562			599 520	395 392	34 872		430 264	169 256
Matériel informatique	33,3%	558 846	41 358			600 204	421 262	78 806		500 069	100 135
Installations générales	10,0%	1 811 415	313 516	-99 752		2 025 180	620 012	141 575		761 587	1 263 593
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	7 040 180			11 121 929	-	-		-	11 121 929
Total des immobilisations corporelles		15 305 478	7 455 368	-	(3 452)	22 757 394	6 482 923	379 024	(3 452)	6 858 495	15 898 900
TOTAUX		15 490 343	7 455 368	-	(3 452)	22 942 259	6 646 942	389 127	(3 452)	7 032 617	15 909 641

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

Immobilisations financières postérieurs au 30/06/2023 (31/10/2023):

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-ap.

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Soldes au 31 Décembre 2022</u>	39 399 875	38 399 875	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR Fonds géré N°8	11 080 500	11 080 500	-
Total des acquisitions de la période	11 080 500	11 080 500	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société BIAT	2 857 143	2 857 143	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 600	156 600	-
Total des cessions de la période	3 278 743	3 278 743	-
<u>Liquidation de la période</u>			
- CIL SICAR FG	375 000	375 000	-
Total des liquidations de la période	375 000	375 000	-
<u>Soldes au 31 Octobre 2023</u>	46 826 632	45 826 632	1 000 000

4 - 5 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2023 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires de la société arrêtés au 30/06/2023 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 01 norme générale.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 et suivants.

4 - 5 - 1 - BILAN ARRETE AU 30/06/2023 :

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin 2023	30 Juin 2022 Retraité	30 Juin 2022 Publié	31 Décembre 2022
ACTIFS					
	Notes				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	18 156 776	32 036 679	32 036 679	22 309 946
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	542 239 468	528 225 034	528 225 034	519 146 105
Portefeuille-titres commercial	6	23 502 883	5 001 030	5 001 030	40 501 061
Portefeuille d'investissement	7	46 083 634	42 603 756 (*)	41 576 082	38 095 277
Valeurs Immobilisées	8	16 000 144	8 585 615	8 585 615	8 843 400
Autres actifs	9	11 898 427	12 816 272	12 816 272	13 394 435
TOTAL DES ACTIFS		<u>657 881 329</u>	<u>629 268 385</u>	<u>628 240 711</u>	<u>642 290 223</u>
PASSIFS					
	Notes				
Dettes envers la clientèle	10	6 899 805	10 801 743	10 801 743	5 394 840
Emprunts et dettes rattachées	11	443 822 816	429 518 304	429 518 304	451 327 448
Fournisseurs et comptes rattachés	12	78 068 539	68 620 179	68 620 179	57 333 134
Autres passifs	13	10 460 380	9 776 303 (*)	8 748 629	10 851 874
TOTAL DES PASSIFS		<u>539 251 539</u>	<u>518 716 528</u>	<u>517 688 854</u>	<u>524 907 297</u>
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		35 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		51 967 681	49 561 064	49 561 064	49 359 457
Résultats reportés		23 375 916	28 985 534	28 985 534	28 985 534
Actions propres		(3 040 964)	(3 495 588)	(3 495 588)	(3 495 588)
Résultat de l'exercice		11 327 157	10 500 847	10 500 847	17 533 524
Total des capitaux propres	14	<u>118 629 790</u>	<u>110 551 857</u>	<u>110 551 857</u>	<u>117 382 926</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>657 881 329</u>	<u>629 268 385</u>	<u>628 240 711</u>	<u>642 290 223</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

4 - 5 - 2 - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30/06/2023 :

(Exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin		31 Décembre
		<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2022</u>
	<u>Notes</u>			
ENGAGEMENTS DONNES		124 472 568	121 248 381	105 653 52
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	38- A-1	35 457 941	35 392 032	14 665 86
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	38- A-2	88 014 626	84 856 349	89 987 66
Engagements sur titres	38- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 00
ENGAGEMENTS RECUS		400 761 038	403 954 040	391 555 81
Cautions Reçues	38- B-1	266 652 861	264 791 459	255 453 83
Garanties Reçues	38- B-2	20 493 671	30 166 397	26 660 96
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	38- B-3	113 614 506	108 996 184	109 441 01
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		52 491 500	67 000 000	
Emprunts obtenus non encore encaissés	38- C-1	52 491 500 (*)	67 000 000	

(*) Dont l'équivalent de 5 070 000 euro

4 - 5 - 3 - ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2023 :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	37 543 925	35 990 410	75 033 170
Intérêts et charges assimilées	16	(20 945 958)	(19 105 122)	(38 507 155)
Produits des placements	17	4 751 425	3 480 693	5 638 395
Autres produits d'exploitation	18	159 209	66 727	162 160
Produit net		<u>21 508 601</u>	<u>20 432 708</u>	<u>42 326 571</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	4 052 800	3 424 297	7 301 136
Dotations aux amortissements	20	226 365	248 526	518 937
Autres charges d'exploitation	21	1 978 045	1 675 745	3 529 848
Total des charges d'exploitation		<u>6 257 210</u>	<u>5 348 567</u>	<u>11 349 920</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>15 251 391</u>	<u>15 084 140</u>	<u>30 976 651</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 407 816	1 193 892	6 645 432
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	(132 252)	619 884	1 272 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>13 975 827</u>	<u>13 270 364</u>	<u>23 058 318</u>
Autres gains ordinaires	24	361	29 333	237 091
Autres pertes ordinaires	25	(105)	(27)	(32)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>13 976 082</u>	<u>13 299 670</u>	<u>23 295 377</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(2 377 240)	(2 721 078)	(5 170 894)
Contribution sociale de solidarité	26	(271 685)	(77 745)	(590 959)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>11 327 157</u>	<u>10 500 847</u>	<u>17 533 524</u>
Résultat par action	14	1,688	1,551	2,590

4 - 5 - 4 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2023 :

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2023</u>	<u>30 Juin</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	216 673 614	203 680 839	413 834 795
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(175 827 376)	(175 720 923)	(355 746 083)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(5 483 751)	(5 086 331)	(11 250 826)
Intérêts payés	30	(12 835 690)	(14 038 372)	(38 393 592)
Impôts et taxes payés	31	(9 158 394)	(6 264 604)	(13 341 257)
Placements monétaires	6	16 998 178	58 000 115	22 500 084
Autres flux liés à l'exploitation	36	3 289 117	1 647 143	3 442 415
		<u>33 655 698</u>	<u>62 217 867</u>	<u>21 045 536</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(7 383 108)	(666 577)	(1 242 866)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	750	52 158
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(11 080 500)	(8 104 000)	(8 104 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	6 029 879	5 764 841	10 846 362
		<u>(12 433 729)</u>	<u>(3 004 988)</u>	<u>1 551 654</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements/encaisse suite au rachat d'actions propres	14	598 503	1 950	1 950
Dividendes et autres distributions	35	(10 678 660)	(9 116 381)	(9 317 988)
Encaissements provenant des emprunts	11	30 000 000	20 000 000	193 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(45 294 983)	(71 304 174)	(217 713 612)
		<u>(25 375 140)</u>	<u>(60 418 606)</u>	<u>(33 529 649)</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(4 153 170)</u>	<u>(1 205 727)</u>	<u>(10 932 459)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	22 309 946	33 242 406	33 242 406
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	18 156 776	32 036 679	22 309 946

4 - 5 - 5 - NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2023 :

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 10.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 10.000.000 à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2023, à D : 35.000.000 composés de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérées en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats. Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers semestriels au 30 juin 2023 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et les circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, n° 2020-06 du 19 mars 2020 et n°2020-21 du 30 décembre 2020. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

IAS 19 – Avantages au personnel.

IAS 33 – Résultat par action.

IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère

général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2021 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TMgi (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » prévu au niveau de la circulaire 2023-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2021 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2016-2021), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2023-02

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2023-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe

B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 30 juin 2023, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30 juin 2022 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2022	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(1 027 674)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement en déduction du portefeuille d'investissement, sous la rubrique des autres passifs.
Autres passifs	1 027 674	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement en déduction du portefeuille d'investissement, sous la rubrique des autres passifs.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques	18 083 071	31 900 566	22 183 913
- Caisses	73 704	136 113	126 034
Total	<u>18 156 776</u>	<u>32 036 679</u>	<u>22 309 946</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Créances sur contrats mis en force	584 107 122	566 799 195	557 837 373
Encours financiers	540 865 813	524 505 116	520 859 949
Impayés	45 520 631	43 819 902	39 889 997
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	975 328	1 598 747	160 188
Intérêts échus différés	(3 254 649)	(3 124 570)	(3 072 762)
Créances sur contrats en instance de mise en force	865 364	592 363	586 650
Total brut des créances de leasing	<u>584 972 486</u>	<u>567 391 558</u>	<u>558 424 023</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 699 783)	(9 833 512)	(10 505 156)
Provisions pour dépréciation des impayés	(17 259 359)	(16 753 439)	(15 740 710)
Provisions additionnelles	(128 400)	-	(128 400)
Provisions collectives	(8 858 000)	(6 056 000)	(8 131 000)
Produits réservés	(6 787 477)	(6 523 573)	(4 772 652)
Total net des créances de leasing	<u>542 239 468</u>	<u>528 225 034</u>	<u>519 146 105</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	<u>521 446 600</u>
Addition de la période	
- Investissements	167 826 378
- Relocations et transferts	7 099 830
Retraits de la période	
- Remboursements du capital	(134 564 599)
- Cessions à la valeur résiduelle	(34 250)
- Cessions anticipées	(14 334 303)
- Relocations et transferts	(5 708 479)
<u>Solde au 30 Juin 2023</u>	<u>541 731 177</u>

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	273 086 008	264 841 501	260 355 616
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	370 242 062	359 318 093	359 597 183
- A recevoir dans plus de 5 ans	3 126 368	2 423 246	3 575 498
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>646 454 437</u>	<u>626 582 840</u>	<u>623 528 297</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	60 097 552	57 600 651	57 307 135
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	53 207 501	51 217 226	51 749 086
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	309 453	178 307	384 797
Total des produits financiers non acquis	<u>113 614 506</u>	<u>108 996 184</u>	<u>109 441 018</u>
- Valeurs résiduelles	27 631	61 529	28 443
- Contrats suspendus contentieux	7 998 251	6 856 931	6 744 228
- Contrats en instance de mise en force	865 364	592 363	586 650
<u>Encours des contrats</u>	<u>541 731 177</u>	<u>525 097 479</u>	<u>521 446 600</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	439 200 383	67 787 309	12 146 146	4 499 312	17 232 662	540 865 813
Impayés	3 816 117	11 147 037	4 372 905	3 101 915	23 082 657	45 520 631
Contrats en instance de mise en force	865 364	-	-	-	-	865 364
CREANCES LEASING	443 881 864	78 934 346	16 519 051	7 601 227	40 315 319	587 251 807
Avances reçues (*)	(6 375 764)	-	(1 460)	-	(517 506)	(6 894 730)
ENCOURS GLOBAL	437 506 099	78 934 346	16 517 591	7 601 227	39 797 814	580 357 078
ENGAGEMENTS HORS BILAN	35 457 941	-	-	-	-	35 457 941
TOTAL ENGAGEMENTS	472 964 041	78 934 346	16 517 591	7 601 227	39 797 814	615 815 019
Produits réservés	-	-	(1 172 950)	(679 038)	(4 935 489)	(6 787 477)
Provisions sur encours financiers	-	-	(339 798)	(290 212)	(9 069 773)	(9 699 783)
Provisions sur impayés	-	-	(1 368 242)	(600 724)	(15 290 393)	(17 259 359)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(128 400)	(128 400)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 880 990)	(1 569 974)	(29 424 055)	(33 875 019)
ENGAGEMENTS NETS	472 964 041	78 934 346	13 636 602	6 031 253	10 373 759	581 940 000
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,68%	1,23%	6,46%	
			10,38%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022						8,75%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2022						9,80%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,44%	20,65%	73,93%	
			53,00%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022						62,41%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2022						56,95%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Certificats de dépôt	23 000 000	5 000 000	40 500 000
- Titres SICAV	502 883	1 030	1 061
Total	<u>23 502 883</u>	<u>5 001 030</u>	<u>40 501 061</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	7	156,558	1 095,906
GO SICAV	3 707	135,362	501 786,935
Total			502 883

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
		(*)	
- Titres de participation	2 355 425	2 355 425	2 355 425
- Titres immobilisés	47 248 232	43 325 855	39 399 875
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
Montant brut	<u>49 605 657</u>	<u>45 683 280</u>	<u>41 757 300</u>
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
Montant libéré	<u>48 605 657</u>	<u>44 683 279</u>	<u>40 757 300</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(2 522 023)	(2 079 523)	(2 662 023)
Montant net	<u>46 083 634</u>	<u>42 603 756</u>	<u>38 095 277</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2022	<u>39 399 875</u>	<u>38 399 875</u>	<u>1 000 000</u>
Acquisitions de la période			
- CIL SICAR Fonds gérés N° 12	11 080 500	11 080 500	-
Cessions de la période			
- Société BIAT	2 857 143	2 857 143	-
Liquidation de la période			
- CIL SICAR FG 2 et FG 3	375 000	375 000	-
Soldes au 30 Juin 2023	<u>47 248 232</u>	<u>46 248 232</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	138 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	0,525	1,000	1 049 937	-	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>2 355 425</u>	<u>138 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société SWEET HOME	2 134	10	10	21 340	-	2012	9,97%
* Société ECOMAT	41 100	25	25	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10	10	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société RED TEC	273	100	100	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100	100	400 000	-	2017	6,74%
* Société TRUST IMMO	21 943	1	1	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	0 703	100	100	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100	100	55 300	55 300	2011/2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10	10	1 000 000	-	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100	100	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100	100	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Gérés N°07				2 770 000	-	2017	
* BIAT	34 000	57	10	1 942 857	-	2018	0,10%
* Société MAS EXPORT	1 400	100	100	140 000	-	2018	9,89%
* Société POLYBAT	730 000	1	1	730 000	-	2018	10,00%
* Société TUNIFRIES	3 800	100	100	380 000	-	2018	1,33%
* Société VOLTEQ PLUS	31 340	10	10	313 400	-	2019	19,96%
* Société Industrielle Engrais du Sud	530 000	1	1	530 000	-	2019	20,00% *
* CIL SICAR Fonds Gérés N°08				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Gérés N°09				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Gérés N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Gérés N°11				8 104 000	-	2022	
* CIL SICAR Fonds Gérés N°12				11 080 500	-	2023	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>47 248 232</u>	<u>2 383 253</u>		
<u>Total général</u>				<u>49 603 657</u>	<u>2 522 023</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2023
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	-	184 865	164 019	6 062	170 081	14 784
Total des immobilisations incorporelles		184 865	=	184 865	164 020	6 062	170 081	14 784
Immeubles	5,0%	7 225 356	-	7 225 356	4 039 348	61 354	4 100 702	3 124 654
Matériel de transport	20,0%	1 072 154	-	1 072 154	1 006 908	10 410	1 017 318	54 836
Equipements de bureau	10,0%	555 958	30 501	586 459	395 392	15 496	410 888	175 571
Matériel informatique	33,3%	558 846	41 358	600 204	421 262	48 430	469 692	130 512
Installations générales	10,0%	1 811 415	271 069	2 082 485	620 012	84 614	704 626	1 377 859
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	7 040 180	11 121 929	-	-	-	11 121 929
Total des immobilisations corporelles		15 305 478	7 383 108	22 688 586	6 482 923	220 303	6 703 225	15 985 361
TOTAUX		15 490 343	7 383 108	22 873 451	6 646 942	226 365	6 873 306	16 000 144

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Prêts au personnel	4 814 554	5 612 868	5 757 410
- Personnels, avances et acomptes	29 246	60 246	56 703
- Créances sur cessions d'immobilisations	26 723	57 913	2 973 118
- Etat, crédit de TVA	1 311 364	915 445	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	23 723	69 764
- Produits à recevoir des tiers	1 247 232	1 334 688	1 198 207
- Compte d'attente/ avance de TVA	1 067 461	479 253	343 528
- Compte d'attente débiteur	742 795	182 353	96 091
- Charges constatées d'avance	260 249	157 314	63 548
- Compte courant, fonds gérés	572 477	2 088 120	1 130 170
- Autres comptes débiteurs	840 636	443 020	474 718
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	1 312 859	1 576 583	1 455 385
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	200 950	504 603	296 166
<u>Total brut</u>	<u>12 426 548</u>	<u>13 436 129</u>	<u>13 914 808</u>
A déduire :			
- Provisions	(528 121)	(619 857)	(520 373)
<u>Montant net</u>	<u>11 898 427</u>	<u>12 816 272</u>	<u>13 394 435</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIIN 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	8 500 934	267 562	8 768 496	7 045 549	410 088	7 455 637	1 312 859
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263	-	2 128 263	1 832 097	95 217	1 927 313	200 950
TOTAUX		11 382 060	267 562	11 649 622	9 630 508	505 304	10 135 812	1 513 809

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 505.304 Dinars figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 894 730	10 796 668	5 389 765
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
Total	<u>6 899 805</u>	<u>10 801 743</u>	<u>5 394 840</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques locales	220 737 332	206 863 717	236 106 418
- Banques étrangères	108 915 694	150 087 063	127 934 924
- Emprunts obligataires	39 000 000	18 240 000	16 740 000
- Certificats de dépôt émis	-	-	1 500 000
- Certificats de leasing	58 333 333	40 000 000	60 000 000
Total emprunts	<u>426 986 359</u>	<u>415 190 779</u>	<u>442 281 342</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	12 163 625	8 958 558	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 657 579	3 783 255	3 341 051
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	315 613	425 224	866 986
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 703 760	1 182 268	839 996
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(4 120)	(19 762)	(9 477)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	-	(2 018)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	-	-	(16 336)
Total dettes rattachées	<u>16 836 457</u>	<u>14 327 525</u>	<u>9 046 106</u>
Total	<u>443 822 816</u>	<u>429 518 304</u>	<u>451 327 448</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUIN 2023
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 169 427	-	1 169 427	-	-	-
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	600 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	500 000	-	500 000	-	-	-
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	200 000	-	-	200 000	-	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	822 660	-	151 995	670 665	348 362	322 303
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	247 664	-	247 664	-	-	-
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	6 666 667	-	-	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Sous-total</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
8 000 000	-	1 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
8 000 000	-	1 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
28 000 000	-	-	28 000 000	21 000 000	7 000 000
6 000 000	-	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
6 000 000	-	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
8 000 000	-	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
12 000 000	-	1 200 000	10 800 000	8 400 000	2 400 000
7 000 000	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
236 106 418	-	15 369 086	220 737 332	152 548 362	68 188 970

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
9 395 290	-	766 667	8 628 623	7 095 290	1 533 333
1 285 715	-	1 285 715	-	-	-
3 364 500	-	3 364 500	-	-	-
8 329 344	-	2 082 331	6 247 013	2 082 350	4 164 663
3 589 717	-	897 428	2 692 289	897 434	1 794 855
21 000 000	-	4 200 000	16 800 000	8 400 000	8 400 000
10 827 692	-	2 406 154	8 421 538	3 609 231	4 812 308
38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890	-
16 696 188	-	2 087 022	14 609 165	10 435 121	4 174 044
14 470 588	-	1 929 412	12 541 176	8 682 352	3 858 824
127 934 924	-	19 019 229	108 915 694	80 177 667	28 738 027
364 041 342	-	34 388 315	329 653 026	232 726 029	96 926 997

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>					
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 000	-	-
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	6 000 000	-	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	7 500 000	-	3 000 000
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	30 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			16 740 000	30 000 000	12 000 000
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>					
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>					
Certificats de dépôt			1 500 000	-	-
<u>Sous-total</u>			1 500 000	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>					
Certificats EL BARAKA BANK			60 000 000	-	3 333 333
<u>Sous-total</u>			60 000 000	-	3 333 333
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			61 500 000	-	3 333 333
<u>TOTAL GENERAL</u>			442 281 342	30 000 000	112 260 330

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>					
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 000	-	-
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	6 000 000	-	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	7 500 000	-	3 000 000
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)	-	30 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			16 740 000	30 000 000	12 000 000
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>					
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>					
Certificats de dépôt			1 500 000	-	-
<u>Sous-total</u>			1 500 000	-	-
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>					
Certificats EL BARAKA BANK			60 000 000	-	3 333 333
<u>Sous-total</u>			60 000 000	-	3 333 333
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			61 500 000	-	3 333 333
<u>TOTAL GENERAL</u>			442 281 342	30 000 000	112 260 330

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	266 401	321 838	245 271
- Factures non parvenues	67 760	67 760	67 760
<u>Sous total</u>	334 161	389 598	313 031
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 480 325	8 743 790	1 662 562
- Effets à payer	70 245 659	59 485 498	55 356 249
- Retenues de garanties et assurances décénales	8 393	1 292	1 292
<u>Sous total</u>	77 734 377	68 230 580	57 020 103
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	78 068 539	68 620 179	57 333 134

Note 13 : Autres passifs

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
		(*)	
- Personnel, rémunérations dues	31 494	7 115	5 714
- Avance sur cessions de titre immobilisés	2 139 444	1 027 674	1 321 674
- Personnel, provisions pour congés payés	602 489	528 968	614 237
- Personnel, oppositions sur salaires	-	236	-
- Personnel, autres charges à payer	489 879	545 501	705 931
- Etat, retenues sur salaires	106 650	74 497	74 367
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	1 161 134	535 401	485 757
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	96 049	15 280	13 875
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	11 800	5 000	19 250
- Etat, TVA à payer	-	-	1 201 663
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	816 547	1 578 058	1 471 358
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	271 685	77 745	590 959
- Etat, autres impôts et taxes à payer	33 167	22 253	26 989
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	18 075	15 869	18 427
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	44 111	43 975	43 975
- CNSS	438 131	363 321	322 613
- CAVIS	58 211	40 685	59 658
- CNAM	32 260	25 650	26 607
- Assurance Groupe	41 659	40 813	42 282
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	130 521	702 513	114 959
- Ristourne à rembourser	-	25 778	610
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	125 129	110 512	127 839
- Prestataires Recouvrement	280 551	283 089	287 515
- Prestataires Assurances	978 026	848 168	819 149
- Comptes d'attente	-	173 307	-
- Diverses Charges à payer	774 800	1 168 019	716 474
- Autres produits constatés d'avance	102 223	10 533	63 650
- Provisions pour divers risques	1 670 000	1 500 000	1 670 000
<u>Total</u>	10 460 380	9 776 303	10 851 874

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.4)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	35 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		44 732 730	42 805 710	42 805 710
- Réserves pour fonds social	(C)	4 734 951	4 255 354	4 053 747
- Actions propres	(D)	(3 040 964)	(3 495 588)	(3 495 588)
- Complément d'apport		151 275	7 396	7 396
- Résultats reportés		23 224 641	28 978 138	28 978 138
Total des capitaux propres avant résultat de la période		107 302 633	100 051 010	99 849 403
Résultat de l'exercice (1)		11 327 157	10 500 847	17 533 524
Total des capitaux propres avant affectation		118 629 790	110 551 857	117 382 926
Nombre d'actions (2)		6 710 558	6 770 033	6 770 067
Résultat par action (1) / (2)		1,688	1,551	2,590

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 Juin 2023, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2022	229 900	3 495 588
Vente de l'exercice	(29 900)	(454 624)
Augmentation de capital	80 000	-
Solde au 30 Juin 2023	280 000	3 040 964

Le nombre des actions détenues par la CIL représentée, au 30 Juin 2023, 4,17% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 16 mai 2017 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2023
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	6 967	(3 497 108)	15 195 102	109 165 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Cession d'actions propres						430	1 520		1 950
Prélèvements sur fonds social				(53 309)					(53 309)
Résultat de la période close le 30 Juin 2022								10 500 847	10 500 847
Solde au 30 Juin 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 255 354	28 978 138	7 396	(3 495 588)	10 500 847	110 551 857
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2022								(10 500 847)	(10 500 847)
Rachat d'actions propres									-
Prélèvements sur fonds social				(201 607)					(201 607)
Résultat net de l'exercice 2022								17 533 524	17 533 524
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	7 396	(3 495 588)	17 533 524	117 382 926
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	5 653 024			(17 533 524)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000				(10 000 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(11 000 000)				(11 000 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					440 000				440 000
Cession d'actions propres						143 879	454 624		598 503
Prélèvements sur fonds social				(118 796)					(118 796)
Résultat de la période close le 30 Juin 2023								11 327 157	11 327 157
Solde au 30 Juin 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 734 951	23 224 641	151 275	(3 040 964)	11 327 157	118 629 790

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Intérêts de leasing	36 970 240	36 057 579	70 670 654
- Intérêts de retard	1 429 793	1 408 417	3 274 217
- Frais d'ouverture des dossiers	121 835	144 165	273 362
- Frais de rejet	812 000	961 060	1 864 020
- Frais sur vente	58 600	54 600	98 600
- Frais sur encaissement de titres de crédits	129 190	149 701	289 745
- Autres	37 093	34 440	35 034
Total	<u>39 558 750</u>	<u>38 809 961</u>	<u>76 505 631</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	836 088	622 601	864 905
Intérêts de retard antérieurs	989 534	340 400	535 026
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(2 830 193)	(3 083 809)	(2 225 893)
Intérêts de retard	(1 010 254)	(698 743)	(646 499)
Variation des produits réservés	<u>(2 014 825)</u>	<u>(2 819 551)</u>	<u>(1 472 461)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>37 543 925</u>	<u>35 990 410</u>	<u>75 033 170</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	1 154 339	1 252 995	2 167 257
- Intérêts des crédits des banques locales	11 586 693	9 300 892	18 565 618
- Intérêts des crédits des banques étrangères	5 067 498	6 748 025	12 690 916
- Intérêts des autres opérations de financement	2 767 099	1 381 170	4 322 114
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	505 304	610 781	1 164 764
Total des charges financières des emprunts	<u>21 080 934</u>	<u>19 293 863</u>	<u>38 910 668</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(140 382)	(204 881)	(429 939)
- Autres charges financières	5 357	16 000	26 285
- Pénalités	50	141	141
Total des autres charges financières	<u>(134 976)</u>	<u>(188 740)</u>	<u>(403 513)</u>
Total général	<u>20 945 958</u>	<u>19 105 122</u>	<u>38 507 155</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Intérêts des comptes courants	7 748	7 717	15 578
- Plus values sur cession des titres immobilisés	1 979 966	211 347	1 072 888
- Dividendes	449 355	866 774	866 774
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	-	1 875	1 875
- Plus values sur titres SICAV	25 269	31	62
- Plus values sur fonds gérés	629 322	680 982	1 303 659
- Intérêts des comptes CEA	115 252	161 553	290 613
- Intérêts sur chèques impayés	16 327	7 295	17 366
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 483 056	1 564 090	2 127 613
- Retenues à la source libératoires	-	(20 971)	(58 032)
- Autres produits financiers	45 130	-	-
Total	4 751 425	3 480 693	5 638 395

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Revenus des loyers des immeubles	155 973	42 784	94 998
- Ristournes assurances	3 236	23 944	67 163
Total	159 209	66 727	162 160

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Salaires et complément de salaires	3 306 089	2 623 222	5 403 796
- Charges connexes aux salaires	104 966	96 482	275 584
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	557 482	480 603	1 036 365
- Autres charges sociales	84 263	223 990	585 390
Total	4 052 800	3 424 297	7 301 136

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 062	5 212	13 425
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	220 303	243 313	505 512
Total	226 365	248 526	518 937

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Achat de matières et fournitures	147 395	161 142	328 552
<u>Total des achats</u>	<u>147 395</u>	<u>161 142</u>	<u>328 552</u>
- Sous-traitance générale	73 083	78 911	158 903
- Locations	97 227	81 579	175 033
- Entretien et réparations	215 876	183 982	408 794
- Primes d'assurances	27 414	29 162	58 469
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>413 601</u>	<u>373 634</u>	<u>801 199</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	458 842	296 782	732 180
- Publicités, publications et relations publiques	183 381	155 434	252 995
- Déplacements, missions et réceptions	40 221	41 667	59 521
- Frais postaux et de télécommunications	87 234	69 898	140 316
- Services bancaires et assimilés	70 987	72 887	144 039
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>840 664</u>	<u>636 668</u>	<u>1 329 051</u>
- Jetons de présence	96 000	60 000	120 000
- Rémunération du PCA	237 844	220 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	24 000	15 000	30 000
- Rémunération comité des risques	24 000	15 000	30 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>381 844</u>	<u>310 000</u>	<u>620 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	95 548	80 711	168 443
- T.C.L	90 957	96 582	194 357
- Droits d'enregistrements et de timbres	3 818	12 078	78 256
- Autres impôts et taxes	4 218	4 930	9 990
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>194 540</u>	<u>194 302</u>	<u>451 045</u>
<u>Total général</u>	<u>1 978 045</u>	<u>1 675 745</u>	<u>3 529 848</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 657 932	4 670 540	9 689 498
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	128 400
- Dotations aux provisions collectives	727 000	583 000	2 658 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 944 657)	(4 041 700)	(5 781 983)
- Créances radiées	-	3 672	4 023 590
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(3 619 760)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	(403 830)
- Encassement sur créances radiées	(32 459)	(21 620)	(48 482)
<u>Total</u>	<u>1 407 816</u>	<u>1 193 892</u>	<u>6 645 432</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 748	7 717	20 400
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	1 027 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	112 167	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	500 000	670 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(140 000)	-	(445 000)
Total	(132 252)	619 884	1 272 900

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	179	3 496
- Apurement de comptes	157	29 043	233 391
- Autres gains sur éléments exceptionnels	204	112	204
Total	361	29 333	237 091

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	26	26
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	105	1	6
Total	105	27	32

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
Bénéfice comptable	13 976 082	13 299 670	23 295 377
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 657 932	4 670 540	9 817 898
- Dotations aux provisions collectives	398 228	583 611	2 658 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 748	7 717	20 400
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	-	-	1 027 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	112 167	-
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	500 000	670 000
- Retenues à la source libératoires	-	20 971	58 032
- Reprises sur provisions fiscales 2019	-	-	2 146 395
- Reprises sur provisions fiscales 2020	-	-	129 804
- Reprises sur provisions fiscales 2021	-	-	9 334 384
- Diverses charges non déductibles	53 293	52 882	42 408
A déduire			
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	-	-	1 365 468
- Reprises sur provisions comptables	-	-	10 245 115
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	140 000	-	445 000
- Plus value sur fonds gérés non imposable	174 000	-	81 800
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	-	104 854	290 159
- Dividendes	449 355	866 774	866 774
- Plus value sur cession d'actions cotées	1 785 797	-	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	17 544 132	18 275 929	35 905 882
Provisions pour créances douteuses 100%	5 657 932	4 670 540	9 817 898
Provisions collectives déductibles		-	233 512
<u>Bénéfice fiscal</u>	11 886 199	13 605 389	25 854 472
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Reste à investir	5 094 085	5 830 881	11 080 500
<u>Bénéfice imposable</u>	6 792 114	7 774 508	14 773 972
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 377 240	2 721 078	5 170 894
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	1 551 268	1 134 489	3 403 468
- Retenues à la source	9 425	8 530	296 068
<u>Impôt à payer</u>	816 547	1578 058	1471 358
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	271 685	77 745	590 959

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	39 889 997	36 921 454	36 921 454
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(45 520 631)	(43 819 902)	(39 889 997)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(5 389 765)	(7 599 272)	(7 599 272)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	6 894 730	10 796 668	5 389 765
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(3 072 762)	3 428 278	(3 019 601)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 254 649	(1 598 747)	3 072 762
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	Note 5	160 188	(3 019 601)	3 428 278
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	+	Note 5	(975 328)	3 124 570	(160 188)
- TVA collectée	+		34 433 305	32 208 369	65 408 560
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(3 239 383)	(2 382 553)	(4 796 505)
- Remboursement principal	+	Note 5	134 564 599	128 709 349	264 294 566
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	39 558 750	38 809 961	76 505 631
- Autres produits d'exploitation	+		159 209	66 727	162 160
- Créances virées en pertes	-	Note 22	-	(3 672)	(4 023 590)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	32 459	21 620	48 482
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	1 107 106
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(1 391 351)	(1 202 486)	(4 012 092)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	2 973 118	11 937	11 937
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(26 723)	(57 913)	(2 973 118)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	34 250	1 406	3 059
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	14 334 303	9 264 643	23 955 397
			<u>216 673 614</u>	<u>203 680 839</u>	<u>413 834 795</u>

Encaissements recus des clients

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	57 020 103	55 672 165	55 672 165
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(77 734 377)	(68 230 580)	(57 020 103)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	-	(1 002)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	-	-	-
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	167 826 377	161 546 570	306 470 815
- TVA sur investissements	+		28 707 823	26 721 480	50 626 169
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	19 250	17 290	17 290
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(11 800)	(5 000)	(19 250)
			<u>175 827 376</u>	<u>175 720 923</u>	<u>355 746 083</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(56 703)	(39 837)	(39 837)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	29 246	60 246	56 703
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	313 031	361 496	361 496
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(334 161)	(389 598)	(313 031)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	5 714	5 573	5 573
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(31 494)	(7 115)	(5 714)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	-	-	-
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	-	(236)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	614 237	528 968	528 968
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(602 489)	(528 968)	(614 237)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	705 931	699 163	699 163
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(489 879)	(545 501)	(705 931)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	74 367	37 716	37 716
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(106 650)	(74 497)	(74 367)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	485 757	497 106	497 106
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(1 161 134)	(535 401)	(485 757)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	322 613	253 104	253 104
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(438 131)	(363 321)	(322 613)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	59 658	27 409	27 409
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(58 211)	(40 685)	(59 658)
- CNAM en début de période	+	Note 13	26 607	20 873	20 873
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(32 260)	(25 650)	(26 607)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	48 626	46 826	46 826
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(48 003)	(47 157)	(48 626)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	127 839	110 512	110 512
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(125 129)	(110 512)	(127 839)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	716 474	1 033 921	1 033 921
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(774 800)	(1 168 019)	(716 474)
- TVA, payée sur biens et services	+		376 391	374 174	732 207
- Charges de personnel	+	Note 19	4 052 800	3 424 297	7 301 136
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 978 045	1 675 745	3 529 848
- Impôts et taxes	-	Note 21	(194 540)	(194 302)	(451 045)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			<u>5 483 751</u>	<u>5 086 331</u>	<u>11 250 826</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	267 562	164 369	388 718
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(25 813)	(260 277)	(260 277)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	4 120	21 780	25 813
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	13 875	41 271	41 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(96 049)	(15 280)	(13 875)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	866 986	1 903 062	1 903 062
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(315 613)	(425 224)	(866 986)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	4 023 885	3 921 904	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(12 163 625)	(8 958 558)	(4 023 885)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	3 341 051	4 096 832	4 096 832
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(2 657 579)	(3 783 255)	(3 341 051)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	839 996	19 672	19 672
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 703 760)	(1 182 268)	(839 996)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	20 945 958	19 105 122	38 507 155
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(505 304)	(610 781)	(1 164 764)
			12 835 690	14 038 372	38 393 592

Intérêts payés

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	1 471 358	821 442	821 442
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(816 547)	(1 578 058)	(1 471 358)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	590 959	324 125	324 125
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(271 685)	(77 745)	(590 959)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 989	29 254	29 254
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(33 167)	(22 253)	(26 989)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	18 427	15 869	15 869
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(18 075)	(15 869)	(18 427)
- TVA payée	+		5 346 668	3 774 715	8 045 400
- Impôts et taxes	+	Note 21	194 540	194 302	451 045
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	2 377 240	2 721 078	5 170 894
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	271 685	77 745	590 959
			9 158 394	6 264 604	13 341 257

Impôts payés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	7 383 108	666 577	1 242 866
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>7 383 108</u>	<u>666 577</u>	<u>1 242 866</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	11 080 500	8 104 000	8 104 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>11 080 500</u>	<u>8 104 000</u>	<u>8 104 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 857 143	5 227 500	9 153 480
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	+	Note 7	375 000	-	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	1 979 966	211 347	1 072 888
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	(1 321 674)	(701 680)	(701 680)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	2 139 444	1 027 674	1 321 674
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>6 029 879</u>	<u>5 764 841</u>	<u>10 846 362</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	11 000 000	9 500 000	9 500 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(440 000)	(436 810)	(436 810)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 975	43 857	43 857
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(44 111)	(43 975)	(43 975)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	118 796	53 309	254 916
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>10 678 660</u>	<u>9 116 381</u>	<u>9 317 988</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2023</u>	<u>30 Juin 2022</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(224 900)	(1 532 530)	(1 820 930)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 167 756	1 423 320	1 567 178
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 198 207	507 190	507 190
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 247 232)	(1 334 688)	(1 198 207)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	69 764	126 278	126 278
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	-	(23 723)	(69 764)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	63 548	81 462	81 462
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(260 249)	(157 314)	(63 548)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	466 524	443 901	443 901
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(840 636)	(443 020)	(466 524)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	96 091	21 857	21 857
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(742 795)	(182 353)	(96 091)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	1 130 170	1 363 777	1 363 777
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(572 477)	(2 088 120)	(1 130 170)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(610)	(99 381)	(99 381)
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	-	25 778	610
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	-	(173 307)	(173 307)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	-	173 307	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(490 280)	(763 517)	(763 517)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	507 072	1 081 602	490 280
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(819 149)	(853 505)	(853 505)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	978 026	848 168	819 149
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(63 650)	(107 070)	(107 070)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	102 223	10 533	63 650
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	2 771 459	3 269 346	4 565 508
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	361	29 155	233 595
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(105)	(1)	(6)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>3 289 117</u>	<u>1 647 143</u>	<u>3 442 415</u>

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

• **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30 juin 2023, des opérations de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a outre réalisé des opérations de vente d'actions cotés en bourse, et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 16.804 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 5.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2023, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2023 s'élèvent à 21.804 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2023 est de 16.883DT en HT.

• **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2023, à 452.093 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2023, des intérêts pour un montant de 7.748DT.

• **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Ce fonds a été totalement liquidé en Mai 2023 à hauteur de D : 209.870.

2- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Lesdits fonds ont été totalement liquidés en Mai 2023 à hauteur de D : 165.130.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2023, s'élève à : 17.313 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2023, s'élève à : 3.932 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2023, s'élève à : 40.344 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2023, s'élève à : 42.688 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Suite à la signature d'un avenant en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été ramenés à, respectivement, 1,25% et 10% et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2023, s'élève à : 50 650 DT.

8- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11.080.500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

9- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15 m², à partir du 1er janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000DT hors TVA payable trimestriellement et d'avance majoré de 5% l'an.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 juin 2023 à 16.036 DT.

Certificats de dépôts :

1- La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI SONIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillée comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
13/10/2022	11/01/2023	500 000	8%	1 185
Total		500 000		1 185

2- La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI ALIA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillée comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
22/11/2022	20/02/2023	500 000	9.25%	6 334
Total		500 000		6 334

4- La CIL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le DG Mr SOUK SALAH détaillée comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
12/12/2022	12/03/2023	500 000	9.25%	8 817
Total		500 000		8 817

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 juin 2023 à 17 370 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2023, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 237.844 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2023, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 233.520 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 38 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2023 à 35.457.941 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 88.014.626 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2023.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2023 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2023 à 266.652.861 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2023 à 20.493.671 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2023 à 113.614.506 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2023 à 52.491.500 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes et étrangères.

NOTE 39 : FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2022, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Un avis de redressement a été notifié à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 2.863.823 DT dont 1.140.458 DT de pénalités et de dégager un crédit d'impôt sur les sociétés de 289.040 DT.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Le dénouement de cette vérification est survenu en juillet 2023, sans recours juridictionnel et a abouti à la révision à la baisse du montant du redressement initialement réclaté et ce, à hauteur de 1.141.054 DT, dont 441.611 DT de pénalités de retard et à fixer le montant du crédit d'impôt sur les sociétés à 391.685 DT.

Conformément au rapport établi par l'administration fiscale et transmis à la société, une provision antérieure non déduites d'un montant de 138.733 DT sera récupérée conformément au principe de la correction symétrique des bilans, au cours des années ultérieures.

Ainsi au 30 juin 2023, le coût net de la vérification fiscale compte tenu de l'effet des récupérations d'impôt ultérieures, conformément au principe de la correction symétrique, s'élevant à 695.264 DT est correctement couvert par les provisions pour risques et charges, figurant parmi les autres passifs.

NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Août 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4 - 5 - 6 - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2023 :



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 IIAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Groupement de sociétés d'expertises comptables
inscrites au tableau de l'OECT

Résidence Raoudha - n°152 - Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 - Tunis
ID RNE UA : 1298633J - ID RNE CNBA UHY : 0940727Q
Tél : +216 36 36 23 23 - Fax : + 216 71 961 086
contact@universal-c.com

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 657 881 KDT et un bénéfice net de 11 327 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Le groupement

Universal Auditing – CNBA UHY

Hilal OUALI



4 - 9 - 7 - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2023 :

Note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément au paragraphe 09 de la NCT 19 :

Il n'existe aucuns éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe susmentionné.

Note portant sur la nature et les montants de changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers conformément au paragraphe 09 de la NCT 19 :

Il n'existe aucun changement d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, qui ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours et ce, conformément aux dispositions du paragraphe susmentionné.

Note portant sur la couverture contre les risques de change :

Tous les emprunts libellés en monnaie étrangère sont assurés par une couverture contre les risques de changes.

En revanche, pour les créances, la CIL n'a pas le droit d'octroyer des prêts de leasing libellés en monnaies étrangères.

Les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture ils sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

Note complémentaire à la note 5 « créances sur la clientèle » expliquant a baisse du ratio de couverture et augmentation du taux des engagements non performants au 30/06/2023 :

Les créances classées ont enregistré une hausse, passant de 58,135 MD au 30/06/2022 à 63,917 MD au 30/06/2023. Le ratio des créances classées par rapport au total des engagements a ainsi augmenté, passant de 9,8% au 30/06/2022 à 10,38% au 30/06/2023. Cette augmentation non significative est expliquée essentiellement par la migration de quelques clients ayant un engagement important et dont leur financement est constitué essentiellement par des biens immobiliers. En effet, la valeur de ces biens donnés en leasing est très importante et elle constitue une garantie pour le calcul des provisions, ce qui a permis de baisser le taux de couverture de la CIL à fin juin 2023 en passant de 56,95% au 30/06/2022 à 53,00% au 30/06/2023.

Note portant sur les raisons de la non constatation d'une provision additionnelle au 30/06/2023 :

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Etant donné que la Compagnie Internationale de Leasing ne détient pas d'actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et non totalement provisionnés, elle n'a pas constitué de provisions additionnelles durant la situation arrêtée au 30/06/2023.

Note portant sur Evénements postérieurs à l'arrêts des états financiers intermédiaires du 30 juin 2023 :

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire des états financiers intermédiaires, entre la date de clôture au 30 juin 2023, jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4 - 1 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 30 JUIN 2023

4 - 1 - 1 - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023 :

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	1 000 000	1 000 000				
g) engagements par signature ³	35 457 941	35 457 941				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	88 014 626	88 014 626				
TOTAL	124 472 568	124 472 568				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement reçues	266 652 861	266 652 861				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles	20 493 671	20 493 671				
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ⁴	113 614 506	266 652 861				
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing						
TOTAL	400 761 038	400 761 038				
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	52 491 500	52 491 500				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs						
TOTAL	52 491 500	52 491 500				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			

¹ Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

² Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 30 juin 2023.

4 - 1 - 2 - ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU 30 JUIN 2023 :

Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L au 30 juin 2023

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux D'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2022	Encours au 30-06-2023
CIL 2017/2	16 200 000	15/03/2023	7,95%	5 ans	3 240 000	-
CIL 2018/1	15 000 000	17/01/2024	TMM+2,50 % ou fixe 10,60%	5 ans	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	05/06/2025	10,50%	5 ans (remboursement semestriel)	7 500 000	6 000 000
CIL 2023/1	30 000 000	15/06/2023	10,55%	5 ans	0	30 000 000
Total	76 200 000	-	-	-	16 740 000	39 000 000

Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 30 juin 2023

En dinars

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2023
BANQUES LOCALES				
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 ans	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	1 000 000
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	800 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 ans	2 000 000
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	1 200 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 ans	1 000 000
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	3 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	5 ans	670 665
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	12 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	6 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	2 ans	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	9 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 ans	6 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	5 ans	3 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	3 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	1 800 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	7 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	8 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 ans	7 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	4 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 ans	28 000 000

BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	6 000 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	6 000 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	8 000 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	5 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 800 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	7 000 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 ans	10 000 000
Sous-total				220 737 332
BANQUES ETRANGERES				
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	8 ans	8 628 623
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 ans	6 247 013
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	3 ans	2 692 289
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	4 ans	16 800 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	3 ans	8 421 538
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	6 ans	38 975 890
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	4 ans	14 609 165
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	4ans	12 541 176
Sous-total				108 915 694
Total des crédits bancaires				329 653 026

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing contractés par la C.I.L au 30 juin 2023

Ces emprunts sont matérialisés par des certificats de dépôts et des certificats de leasing.

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/11/2023	
EL BARAKA BANK	1 666 666	15/05/2024	
EL BARAKA BANK	3 333 333		
Total			

Encours des certificats de dépôts et des certificats de leasing à plus d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Certificat de leasing :			
EL BARAKA BANK	20 000 000	29/12/2024	
EL BARAKA BANK	20 000 000	06/05/2025	
EL BARAKA BANK	10 000 000	26/07/2025	
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/11/2024	
EL BARAKA BANK	1 666 667	15/05/2025	
EL BARAKA BANK	1 666 666	15/11/2025	
EL BARAKA BANK	55 000 000		
Total			

4 - 1 - 3 - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 JUIN 2023 :

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts de leasing	36 970 240	36 057 579	70 670 654	Intérêts et charges assimilés	20 945 958	19 105 122	38 507 155				
Intérêts de retard	1 429 793	1 408 417	3 274 217								
Variation des produits réservés	(2 014 825)	(2 819 551)	(1 472 461)								
Produits accessoires	1 317 927	1 410 692	2 722 921								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>37 703 135</u>	<u>36 057 137</u>	<u>75 195 331</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>20 945 958</u>	<u>19 105 122</u>	<u>38 507 155</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>16 757 177</u>	<u>16 952 015</u>	<u>36 688 176</u>
Marge commerciale (PNB)	16 757 177	16 952 015	36 688 176	Autres charges d'exploitation	1 978 045	1 675 745	3 529 848				
Produits des placements	4 751 425	3 480 693	5 638 395	Charges de personnel	4 052 800	3 424 297	7 301 136				
<u>Sous total</u>	<u>21 508 602</u>	<u>20 432 708</u>	<u>42 326 571</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 030 845</u>	<u>5 100 042</u>	<u>10 830 984</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>15 477 757</u>	<u>15 332 666</u>	<u>31 495 587</u>
Excédent brut d'exploitation	15 477 757	15 332 666	31 495 587	Dotations aux amortissements	226 365	248 526	518 937				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	4 944 657	4 041 700	5 781 983	- Pour dépréciation des créances	5 657 932	4 670 540	9 689 498				
- Sur provisions collectives	-	-	-	- Dotations aux provisions collectives	727 000	583 000	2 658 000				
- pour risques et charges	-	-	-	- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	128 400				
- Suite à la radiation de créances	-	-	4 023 590	- Pour dépréciation des titres de participation	-	-	1 027 500				
- Pour dépréciation des immobilisations financières				- Pour dépréciation des autres actifs	7 748	119 884	20 400				
- Pour dépréciation des titres de participations	140 000	-	445 000	- pour divers risques	-	500 000	670 000				
- Pour dépréciation des titres cotés	-	-	-	Apurement de comptes d'actifs	-	-	-				
- Pour dépréciation des autres actifs	-	-	-	Créances radiées	-	3 672	4 023 590				
- pour risques et charges				Autres pertes ordinaires	105	27	32				
Encaissement sur créances radiées	32 459	21 620	48 482	Impôts sur les bénéfices	2 377 240	2 721 078	5 170 894				
Autres gains ordinaires	361	29 333	237 091	Contribution sociale de solidarité	271 685	77 745	590 959				
<u>Sous total</u>	<u>20 595 234</u>	<u>19 425 318</u>	<u>42 031 734</u>	<u>Sous total</u>	<u>9 268 076</u>	<u>8 924 471</u>	<u>24 498 210</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>11 327 157</u>	<u>10 500 847</u>	<u>17 533 524</u>
Résultat des activités ordinaires	11 327 157	10 500 847	17 533 524	Contribution Conjoncturelle				<u>Résultat net</u>	<u>11 327 157</u>	<u>10 500 847</u>	<u>17 533 524</u>

4 - 1 - 4 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2023 :

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	7 396	(3 495 588)	17 533 524	117 382 926
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	5 653 024			(17 533 524)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000				(10 000 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(11 000 000)				(11 000 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					440 000				440 000
Cession d'actions propres						143 879	454 624		598 503
Prélèvements sur fonds social				(118 796)					(118 796)
Résultat de la période close le 30 Juin 2023								11 327 157	11 327 157
Solde au 30 Juin 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 734 951	23 224 641	151 275	(3 040 964)	11 327 157	118 629 790

**4 - 1 - 5 - EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU
RESULTAT D'EXPLOITATION :**

En dinars	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts et produits de leasing	37 543 925	35 990 410	75 033 170
Produit net	21 508 601	20 432 708	42 507 155
Résultat d'exploitation avant provisions	15 251 391	15 084 140	30 976 651
Capital social	35 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	7 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	5,363	7,198	15,007
Produit net par action	3,073	4,087	8,465
Résultat d'exploitation avant provision par action	2,179	3,017	6,195

4 - 1 - 6 - EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat avant impôt	13 976 082	13 299 670	23 295 377
Résultat net d'impôt	11 327 157	10 500 847	17 533 524
Résultat par action avant impôt	1,997	2,660	4,659
Résultat par action net d'impôt	1,618	2,100	3,507
Résultat avant impôt / capital social	39,93%	53,20%	93,18%
Résultat net d'impôt / capital social	32,36%	42,00%	70,13%

**4 - 1 - 7 - EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE
D'AUTOFINANCEMENT :**

En dinars	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net	11 327 157	10 500 847	17 533 524
Dotations aux amortissements	226 365	248 526	518 937
Dotations nettes aux provisions	1 275 564	1 813 776	7 918 333
Marge brute d'autofinancement	12 829 086	12 563 149	25 970 793

4 - 1 - 8 - INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

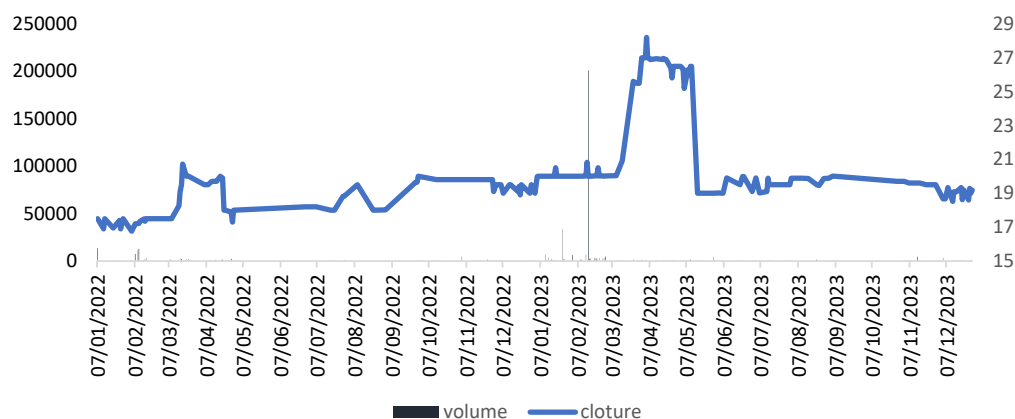
Désignation	30/06/2023	30/06/2022 (*)	31/12/2022
Indicateurs de gestion (en dinars)			
Résultat net de la période (1)	11 327 157	10 500 847	17 534
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	611 825 984	575 829 820 *	597 742
Engagements(2) (bilan et hors bilan) (**)	615 815 019	593 512 745	570 613
Fonds propres (avant résultat net) (3)	107 302 633	100 051 010	99 849
Capitaux propres avant affectation	118 629 790	110 551 857	117 383
Créances sur la clientèle	542 239 468	528 225 034	519 146
Créances classées (4) (**)	63 916 632	58 134 626	49 908
Produits réservés (5)	6 787 477	6 523 573	4 773
Total provisions (6)	27 087 542	26 586 951	26 374
Dettes envers la clientèle	6 899 805	10 801 743	5 395
Emprunts et ressources spéciales (7)	443 822 816	429 518 304	451 327
Total bilan	657 881 329	629 268 385 *	642 290
Intérêts et produits assimilés de leasing	37 543 925	35 990 410	75 033
Charges financières (8)	20 945 958	19 105 122	38 507
Produit nets	21 508 601	20 432 708	42 327
Charges de personnel	4 052 800	3 424 297	7 301
Total charges d'exploitation	6 257 210	5 348 567	11 350
Provisions nettes	1 275 564	1 813 776	7 918
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	17,42%	16,86%	17,50%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	10,56%	10,50%	17,56%
Taux de créances classées (4)/(2)	10,38%	9,80%	8,75%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	53,00%	56,95%	62,41%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	10,45%	10,10%	8,35%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	16,76%	15,20%	16,74%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	18,03%	17,57%	18,28%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	67,46%	68,26%	70,27%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	82,42%	83,94%	80,83%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	83,12%	83,36%	87,98%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	18,84%	16,76%	17,25%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	20,04%	20,42%	42,39%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	29,09%	26,18%	26,82%
Provisions nettes/Produits nets	5,93%	8,88%	18,71%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	10,56%	10,50%	17,56%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,72%	1,67%	2,73%
Résultat net/Produits nets	52,66%	51,39%	41,42%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	6,92%	6,81%	14,45%
Produits nets/Total bilan	3,27%	3,25%	6,59%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

(**) En tenant compte des avances reçues

4 - 2 - COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE CIL

Evolution des cours (non ajustés) : janvier 2022 – décembre 2023



Source :BVMT

Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31 décembre 2023 : 7.000.000

Cours d'introduction, le 15 septembre 1997 : 14,720 dinars (avec un nominal de 10 dinars)

Capitalisation boursière au 31 décembre 2022 : 97,500 millions de dinars

Capitalisation boursière au 31 décembre 2023 : 134,330 millions de dinars

Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 : 28,210 dinars

Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2023 au 30 décembre 2023 : 16,750 dinars

(Selon les chiffres de la bourse)	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de titres admis	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	7 000 000
Nombre de titres traités	575 474	431 455	170 661	319 116	324 800
Cours fin de période (en DT)	14,950	16,140	17,250	19,800	19,190
Capitalisation boursière (en DT)	74 750 000	80 000 000	86 250 000	97 500 000	134 330 000
Valeur comptable nette (en DT)	18,117	20,562	21,833	23,477	-
Cours le plus haut (en DT)	17,200	16,400	20,500	20,720	28,210
Cours le plus bas (en DT)	13,140	15,040	16,250	16,750	16,750
Bénéfice par action (en DT)	2,769	2,616	3,185	3,446	-
Dividende par action (en DT)	0	1,795	1,900	2,200	-
Date de détachement	-	06/05/2021	21/04/2022	24/04/2023	-
Taux de distribution	0%	68,61%	59,65%	63,84%	-
Taux de rotation	10,76%	8,63%	43,23%	6,38%	4,64%
P.E.R	6,5	6,2	5,6	6,3	7,8
Rendement de la période (*)	4,04%	7,96%	18,00%	24,06%	48,51%

(*) Ces données ont été ajustées pour tenir compte de l'opération de split, des distributions de dividendes et de l'augmentation de capital.

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

5 - 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5 - 1 - 1 - MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION :

Membres (1)	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Lui même	Président	2023 – 2025	Tunis
M ^{me} Héla BRIGUI HAMIDA	Lui même	Membre	2023 – 2025	Tunis
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	Membre	2023 – 2025	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Lui-même	Membre	2023 – 2025	Tunis
Mr Sofien HAJ TAIEB	Lui même	Membre	2023 – 2025	Tunis
Mr Eymen ERRAIS ⁽²⁾	Lui-même	Membre indépendant	2023 – 2025	Tunis
Mme Lobna FEKI ⁽²⁾	Lui-même	Membre indépendant	2023 – 2025	Tunis
Mr Kilani ZIADI ⁽³⁾	Lui même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2023 – 2025	Tunis

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 18/04/2023 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

(2) Nommé par l'AGO du 18/04/2023 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025, en tant qu'administrateur indépendant.

(3) Nommé par l'assemblée électorale du 03 avril 2023 et ratifié par l'AGO du 18/04/2023 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025, en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

5 - 1 - 2 - FONCTIONS DES MEMBRES ET DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE :

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration (*)	2023 – 2025	Tunis
Mr Salah SOUKI	Directeur Général (*)	2023 – 2025	Tunis

(*) Mandats renouvelés par le Conseil d'Administration du 18/04/2023 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

Il est à signaler que :

Mr Mohamed BRIGUI est membre du Comité de Direction.

Mr Salah SOUKI est président du Comité de Recouvrement et membre du Comité de Direction.

Mme Lobna FEKI, Mr Raouf NEGRA représentant de la société Tunisian Travel Services et M^{me} Héla BRIGUI HAMIDA sont membres du Comité d'Audit.

Mr Eymen ERRAIES, Mr Habib BOUAZIZ et Mr Kilani ZIADI sont membres du Comité des Risques.

5 - 1 - 3 - PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Membres	Fonction en dehors de la société durant les trois dernières années
M ^r Mohamed BRIGUI	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière PDG Société « CIL IMMOBILIERE »
Mr Habib BOUAZIZ	Retraité
M ^{me} Héra BRIGUI HAMIDA	PDG Société « CIL SICAR »
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
Mr Eymen ERRAIS	Consultant Sénior en Risk Managment, Développement des marchés financiers locaux et Développement du secteur privé
Mme Lobna FEKI	Consultante en audit, risque, conformité, contrôle interne et analyse financière
Mr Kilani ZIADI	Retraité

5 - 1 - 4 - MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M ^r Mohamed BRIGUI	Société Générale Financière, CIL Immobilière et Société Touristique OCEANA.
Mr Habib Bouaziz	UIB
M ^{me} Héra BRIGUI HAMIDA	SGF
Mr Sofiene HAJ TAIEB	Néant
Mr Eymen ERRAIS	Néant
Mme Lobna FEKI	Ennaki Automobile – QNB Bank
Mr Kilani ZIADI	Néant

5 - 1 - 5 - FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	Directeur Financier

5 - 1 - 6 - INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 :

5 - 1 - 6 - 1 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2022 :

1) Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire **Monsieur Mohamed BRIGUI** en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents. Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29/09/2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2) Le conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé de reconduire **Monsieur Salah SOUKI** en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022. Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3) Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

4) Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

5 - 1 - 6 - 2 - PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2022 :

Aucune opération n'a été conclue avec les administrateurs de la CIL.

5 - 2 - CONTROLE :

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société FINOR ⁽¹⁾ , inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Tel : 70 728 450 Fax : 70 728 405	2021-2023

Et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Le groupement Universal Auditing- CNBA UHY ⁽²⁾ , inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Hilal OUALI	Résidence Raoudha – n °152- Rue du Lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 Tunis	Tel : 36 36 23 23 Fax : 71 96 10 86	2023-2025

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

(2) Nommé par l'AGO du 18/04/2023 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

5 - 3 - NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

- L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31/12/2022 à 34.089 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31/12/2022 à 43.308 DT.
- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31/12/2022 à 107.359 DT.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les mises en force se sont élevées à **354,9 MD** au 31/12/2023 contre **324,6 MD** au 31/12/2022, soit une hausse de **9,3%**.

Les approbations ont augmenté de 15%, passant de **348,3 MD** au 31/12/2022 à **400,8 MD** au 31/12/2023.

Le total des engagements sur la clientèle nette des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint **629 653 mDT** au 31 décembre 2023 contre **570 613 mDT** au 31 décembre 2022, tandis que les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de **49 908 mDT** au 31 décembre 2022 à **48 889 mDT** à la même période en 2023, soit une baisse de 2%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de **8,75%** au 31 décembre 2022 à **7,76%** au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023 et par rapport à la même période en 2022, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 67 points de base pour les mises en force contre une hausse de 39 points de base pour les approbations.

6 - 1 - 1 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

Selon le Conseil d'Administration du 07/12/2023, la CIL table sur une évolution annuelle des mises en force de 10 000 mDt par an sur l'horizon du business plan (2023-2027).

D'un point de vue stratégique, pour les années prochaines, la CIL table sur le maintien, voire même sur l'augmentation de la demande et sur une croissance positive du secteur du leasing. Les objectifs tracés se résument en :

- ❖ Le maintien d'un taux de croissance annuel positif des mises en force ;
- ❖ Le maintien de la politique de prudence en termes d'octroi des crédits avec la consolidation des efforts en matière d'évaluation du risque client ;
- ❖ La continuation de l'amélioration du ratio des créances douteuses et litigieuses (CDL) ;
- ❖ La continuation de l'optimisation et de l'amélioration du système d'information.

6 - 2 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2023-2027 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2022-2026 :

6 - 2 - 1 - ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS FIGURANT DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE " CIL 2023 " :

La confrontation des réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions établies pour la période 2022-2026 et publiées au niveau du document de référence « CIL 2023 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions 2022 (mDt)	Réalisations 2022 (mDt)	Ecarts (mDt)	Taux de Réalisations (%)	Commentaires
Mises en force*	300 000	324 622	24 622	108%	Les réalisations de 2022 ont dépassé les prévisions initiales de 24,6 MDt.
Intérêts et produits assimilés de leasing	74 100	75 033	933	101%	Les réalisations de 2022 ont été en hausse de 933 mDt par rapport aux prévisions initiales.
Intérêts et charges assimilées	42 200	38 507	(3 693)	91%	Les intérêts et charges assimilées ont été en baisse de 3,69 MDt par rapport aux prévisions initiales, en raison de la stabilité du TMM et de l'obtention de nouveaux crédits à des taux favorables.
Produits de placement	5 300	5 638	338	106%	Les produits de placement ont augmenté de +6% par rapport aux prévisions initiales. Cette augmentation est expliquée par la concrétisation de certaines opérations de cession de titres et de fonds gérés.
Charge de personnel	7 350	7 301	(49)	99%	Les réalisations sont quasiment au même niveau par rapport aux prévisions initiales.
Autres charges d'exploitation	3 920	3 530	(390)	90%	Les autres charges d'exploitation enregistrées en 2022 présentent une baisse de 10% par rapport aux prévisions initiales. Cet écart est expliqué par la maîtrise des autres charges d'exploitation.
Dotations aux amortissements	540	519	(21)	96%	Les dotations aux amortissements réalisées sont quasiment au même niveau des prévisions initiales.
Dotations aux provisions et résultats des créances radiées	4 000	6 645	2 645	166%	Les dotations aux provisions et résultats des créances radiées sont en dépassement de 166% par rapport aux prévisions initiales suite à la constatation d'une dotation aux provisions collectives de 2,658 MDt conséquemment à la modification de la circulaire de la BCT y afférente

(*) ce montant tient compte des relocations de la période.

**6 - 2 - 2 - ANALYSE DES MODIFICATIONS OPERÉES AU NIVEAU
DES PREVISIONS 2023-2027 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS
PREVISIONNELLES 2022-2026 :**

Les prévisions publiées au niveau du document de référence "CIL 2023", sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2022 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

❖ **Mises en force :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	315 000	330 000	345 000	360 000	Les prévisions initiales ont été révisées à la hausse compte tenu de l'augmentation de la demande.
Nouveau Business Plan	350 000	360 000	370 000	380 000	
Ecart	35 000	30 000	25 000	20 000	

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	78 770	81 140	82 920	85 335	Les prévisions initiales ont été révisées à la baisse pour l'année 2023 et à la hausse pour le reste de la période, compte tenu de l'évolution des mises en forces à fin 2022.
Nouveau Business Plan	78 650	84 200	88 440	92 000	
Ecart	-120	3 060	5 520	6 665	

❖ **Les intérêts et charges assimilés :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	46 750	46 630	45 950	45 750	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte des besoins réels de refinancement. Par ailleurs, la baisse des intérêts et charges assimilées pour 2023 est due à la baisse des encours des emprunts contractés en 2022 et à la stabilité du TMM durant l'année 2023.
Nouveau Business Plan	42 750	45 190	45 865	47 315	
Ecart	-4 000	-1 440	-85	1 565	

❖ **Produits des placements :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	5 500	5 750	5 500	5 500	Les prévisions initiales ont été ajustées pour tenir compte de l'augmentation du portefeuille de placement et des titres de participation.
Nouveau Business Plan	6 650	5 500	5 600	5 700	
Ecart	1 150	-250	100	200	

❖ **Les Charges de personnel :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	7 940	8 580	9 280	10 025	Les charges de personnel ont été ajustées par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	8 400	9 075	9 800	10 590	
Ecart	460	495	520	565	

❖ **Autres charges d'exploitation :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	4 120	4 450	4 810	5 200	Les autres charges d'exploitation ont été quasiment maintenues par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	4 000	4 400	4 840	5 324	
Ecart	-120	-50	30	124	

❖ **Dotations aux amortissements :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	550	560	570	580	Les dotations aux amortissements ont été ajustées par rapport aux dernières prévisions.
Nouveau Business Plan	500	550	650	750	
Ecart	-50	-10	80	170	

❖ **Dotations aux provisions et résultats des créances radiées :**

En milliers de DT

	2023 P	2024 P	2025 P	2026 P	Commentaires
Ancien Business Plan	4 000	3 770	3 600	3 680	Les dotations aux provisions pour risques sur la clientèle ont été ajustées selon le profil des créances sur la clientèle de manière à maintenir le niveau du coût du risque global au seuil de 1% du montant des engagements globaux envers la clientèle.
Nouveau Business Plan	4 500	4 744	4 974	5 154	
Ecart	500	974	1 374	1 474	

6 - 2 - 3 - ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2023 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2023 :

La confrontation des réalisations au 31/12/2023 telles que reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2023 publiées au niveau du présent document de référence « CIL 2024 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mDt)	Réalisations au 31/12/2023	Prévisions année 2023	Pourcentage de réalisation
Mises en force	354 873	350 000	101%
Revenus nets de leasing	79 731	78 650	101%
Produits nets de leasing	43 479	42 670	102%
Total des charges d'exploitation	12 763	12 900	99%
Emprunts et dettes rattachées	493 896	477 826	103%
Total des engagements	629 653	616 262	102%
Capitaux propres	107 202	107 167	100%

Les principales réalisations au 31/12/2023 sont en phase avec les prévisions relatives à l'exercice 2023 telles que prévues au niveau du plan d'affaires actualisée de la période 2023-2027.

6 - 3 - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les projections financières (2023-2027) de la CIL ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2022 audités et certifiés et approuvés par le **Conseil d'Administration du 07/12/2023** et compte tenu des réalisations au cours de l'année 2023.

La CIL s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.
Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions.
L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.
La CIL s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6 - 3 - 1 - LES HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES :

❖ Les mises en force :

Pour l'année 2023, la CIL prévoit un niveau des mises en forces de 350 MD, soit une hausse de +7,8% par rapport à 2022.

La CIL table, à partir de 2023, sur une évolution de 10 MDt par an sur la période du business plan :

	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
En milliers de DT	324 622	350 000	360 000	370 000	380 000	390 000	3,74%
Taux d'évolution	-	7,8%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	

❖ Les intérêts et produits assimilés de leasing :

Les intérêts et produits assimilés de la CIL évolueront comme suit :

	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
Encours début	492 299	513 009	548 947	576 947	599 947	617 947	4,65%
Encours fin	513 009	548 947	576 947	599 947	617 947	630 947	4,23%
Encours moyen	502 654	530 978	562 947	588 447	608 947	624 447	4,43%
Taux de sortie moyen	14,1%	14,1%	14,3%	14,4%	14,5%	14,5%	-
Intérêt de leasing	70 670	75 000	80 500	84 740	88 300	90 545	5,08%
Total des autres produits de leasing	5 835	5 150	5 200	5 200	5 200	6 000	0,59%
Variation des produits réservés	(1 472)	(1 500)	(1 500)	(1 500)	(1 500)	(1 500)	0,37%
Total	75 033	78 650	84 200	88 440	92 000	95 045	4,84%

❖ Les intérêts et charges assimilées :

L'évolution des intérêts et charges assimilées se présente comme suit :

	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
Encours des emprunts début	466 495	442 281	467 826	472 221	472 245	492 660	1,10%
Encours des emprunts fin	442 281	467 826	472 221	472 245	492 660	495 469	2,30%
Encours moyen des emprunts	454 388	455 054	470 024	472 233	482 452	494 065	1,69%
Taux moyen	8,3%	9,2%	9,4%	9,5%	9,6%	9,7%	-
Charges des emprunts	37 746	41 810	44 190	44 865	46 315	47 925	4,89%
Frais de résorption	1 165	1 100	1 000	1 000	1 000	1 000	(3,00%)
Commissions des emprunts	26	40	250	250	250	250	56,74%
Comptes créditeurs	(430)	(200)	(250)	(250)	(250)	(250)	(10,28%)
Total des autres frais d'emprunts	761	940	1 000	1 000	1 000	1 000	5,61%
Total des charges financières	38 507	42 750	45 190	45 865	47 315	48 925	4,91%

❖ Les charges d'exploitation :

L'évolution de ce poste est estimée comme suit :

	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
	En milliers de DT						
Charges de personnel	7 301	8 400	9 075	9 800	10 590	11 440	9,40%
Dotations aux amortissements	519	500	550	650	750	850	10,38%
Autres charges d'exploitation	3 530	4 000	4 400	4 840	5 324	5 856	10,66%
Total des charges d'exploitation	11 350	12 900	14 025	15 290	16 664	18 146	9,84%
Coefficient d'exploitation	26,82%	30,23%	31,40%	31,62%	32,92%	34,63%	-

Les charges d'exploitation évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 9,84% (à 18 146 mDT à l'horizon du business plan) portant le coefficient d'exploitation à 34,63% vs 26,82% en 2022.

❖ Les provisions nettes et résultat des créances radiées :

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2023-2027 :

	En milliers de DT					
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Coût du risque (Provisions nettes sur créances classées)	3 987	3 600	3 796	3 980	4 124	4 228
Coût du risque des créances non classées (Provisions collectives)	2 658	900	949	995	1 031	1 057
Total Provision	6 645	4 500	4 744	4 974	5 154	5 284
Produits réservés	1 472	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Coût du risque global =	8 118	6 000	6 244	6 474	6 654	6 784
Taux de croissance	-	(26,1%)	4,1%	3,7%	2,8%	2,0%

❖ Les ressources de financement à mobiliser et évolution des emprunts et des ressources spéciales :

Les fonds que la société projette de lever proviennent des lignes de crédits émises sur le marché financier sous forme d'emprunts obligataires, bancaires ou autres. Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

	En milliers de DT				
	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Emp obligataire					
Montant	30 000	30 000	35 000	30 000	20 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Emp bancaires					
Montant	116 700	120 000	130 000	130 000	130 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Total emprunt	146 700	150 000	165 000	160 000	150 000
Encaissement ligne d'avance et billet de trésorerie	-	-	-	-	-

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

Ainsi, l'évolution des emprunts et ressources spéciales sera comme suit :

	En milliers de DT						
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
Emprunts Bancaires Locaux	236 106	262 413	303 878	336 700	362 800	380 000	10,00%
Emprunts Bancaires Etrangers	127 935	111 247	79 510	58 545	41 860	32 469	(24,00%)
Certificats de leasing	60 000	56 667	33 333	0	0	0	-
Total Emprunt Bancaire	424 041	430 326	416 721	395 245	404 660	412 469	(0,55%)
Emprunts Obligataires	16 740	37 500	55 500	77 000	88 000	83 000	37,74%
Emprunts à Court Terme	1 500	0	0	0	0	0	-
Total Emprunts	442 281	467 826	472 221	472 245	492 660	495 469	2,30%
Dettes rattachées	9 046	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	2,03%
Total Emprunts et ressources spéciales	451 327	477 826	482 221	482 245	502 660	505 469	2,29%

❖ Les capitaux propres et politique de distribution de dividende :

L'affectation du résultat pour la période 2023 à 2027 sera comme suit :

	En milliers de DT					
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Résultat de l'exercice (N-1)	15 195	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045
Résultat reporté (sans complément d'apport)	28 264	28 978	23 225	24 218	25 968	30 025
Reclassement réinvestissement	3 386	9 153	5 000	5 500	6 000	6 500
Réserves pour fonds social	(700)	(800)	(800)	(800)	(800)	(800)
Réserves de réinvestissements	(8 104)	(11 081)	(11 318)	(11 156)	(12 099)	(12 401)
Distribution Dividendes	(9 500)	(11 000)	(11 000)	(11 000)	(11 000)	(11 000)
Résultat reporté (sans complément d'apport)	28 541	32 785	23 780	25 532	29 591	34 369
Encaissement dividendes sur actions propres	437	440	438	436	434	432
Complément d'apport	7 397	151	156	161	166	171
Augmentation du capital	0	10 000	0	0	0	0
Résultat reporté Bilan	28 986	23 376	24 375	26 129	30 191	34 972

La CIL prévoit de distribuer un dividende par action de 1,571 DT à partir de 2023 représentant un taux de distribution de 31,4% du nominal :

	En DT					
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Dividende par action au titre de l'exercice	2,200	1,571	1,571	1,571	1,571	1,571
Nombre d'action	5 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Résultat par action	3,507	2,668	2,681	3,075	3,149	3,166
Taux de distribution de dividende par rapport au résultat	54,18%	58,91%	58,61%	58,91%	49,90%	49,64%

Les capitaux propres de la société évolueront comme suit :

	En milliers de DT						
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P	TCAM 2022-2027
Capital social	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	6,96%
Réserves	49 359	51 831	58 695	64 896	71 540	77 986	9,58%
Résultats reportés	28 986	23 376	24 375	26 129	30 191	34 972	3,83%
Actions propres	(3 496)	(3 041)	(3 021)	(3 001)	(2 981)	(2 961)	(3,27%)
Résultat de la période	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045	22 160	4,80%
Total des Capitaux propres	117 383	125 841	133 818	144 546	155 795	167 158	7,33%

❖ Les investissements :

La CIL prévoit pour la période du Business Plan (2023-2027) des investissements totaux d'aménagement et de renouvellement et en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux de l'ordre de **3 930 mDT**.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéficiaires en le maintenant, à partir de 2023, à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital.

A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements d'un total de **58 055 mDT** sur les cinq prochaines années.

	En milliers de DT					
	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissement Corporel et incorporel	700	500	830	900	1 000	3 930
Investissement Financier	11 081	11 318	11 156	12 099	12 401	58 055
Total	11 781	11 818	11 986	12 999	13 401	61 985

❖ Evolution des engagements sur la clientèle :

	En milliers de DT					
	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Encours Global	555 947	592 447	622 447	645 447	663 447	676 447
Engagements hors bilan	14 666	23 815	25 000	25 000	30 000	35 000
Engagements globaux (avec EHB)	570 613	616 262	647 447	670 447	693 447	711 447
Créances Douteuses et Litigieuses (CDL)	49 908	46 000	48 558	50 283	52 008	53 358
Ratio CDL (sans abandon)	8,75%	7,46%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
Couverture (Provisions + Produits réservés)	31 147	32 347	35 791	39 266	42 920	46 705
Ratio Couverture (sans abandon)	62,41%	70,32%	73,71%	78,09%	82,53%	87,53%

6 - 3 - 2 - LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

Bilan prévisionnel :

	En milliers de DT					
ACTIFS	2022_R	2023_E	2024_P	2025_P	2026_P	2027_P
Caisses et avoirs auprès des banques	22 310	19 521	8 876	7 234	11 289	8 221
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	519 146	553 046	578 751	597 227	610 523	618 688
Portefeuille - titres commercial	40 501	40 000	35 000	25 000	35 000	40 000
Portefeuille d'investissement	38 095	44 176	49 994	55 150	60 749	66 150
Valeurs immobilisées	8 843	8 993	8 893	9 023	9 123	9 222
Autres actifs	13 394	11 622	11 412	11 202	10 992	10 782
TOTAL DES ACTIFS	642 290	677 358	692 927	704 836	737 675	753 064
PASSIFS	2022_R	2023_E	2024_P	2025_P	2026_P	2027_P
Dettes envers la clientèle	5 395	5 005	5 005	5 005	5 005	5 005
Emprunts et ressources spéciales	451 327	477 826	482 221	482 245	502 660	505 469
Fournisseurs et comptes rattachés	57 333	60 363	60 413	60 463	60 513	60 563
Autres passifs	10 852	8 324	11 470	12 577	13 702	14 868
TOTAL DES PASSIFS	524 907	551 516	559 107	560 289	581 878	585 904
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Réserves	49 359	51 831	58 695	64 896	71 540	77 986
Résultats reportés	28 986	23 376	24 375	26 129	30 191	34 972
Actions propres	(3 496)	(3 041)	(3 021)	(3 001)	(2 981)	(2 961)
Résultat de la période	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045	22 160
Total des capitaux propres	117 383	125 841	133 818	144 546	155 795	167 158
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	642 290	677 358	692 927	704 836	737 675	753 064

Etat de résultat prévisionnel :

En milliers de DT

	2022R	2023E	2024P	2025P	2026P	2027P
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 033	78 650	84 200	88 440	92 000	95 045
Intérêts et charges assimilées	38 507	42 750	45 190	45 865	47 315	48 925
Produits des placements	5 638	6 650	5 500	5 600	5 700	6 000
Autres produits d'exploitation	162	120	150	180	230	280
PRODUITS NETS	42 327	42 670	44 660	48 355	50 615	52 400
Charges de personnel	7 301	8 400	9 075	9 800	10 590	11 440
Dotations aux amortissements	519	500	550	650	750	850
Autres charges d'exploitation	3 530	4 000	4 400	4 840	5 324	5 856
Total des charges d'exploitation	11 350	12 900	14 025	15 290	16 664	18 146
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	30 977	29 770	30 635	33 065	33 950	34 253
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	6 645	4 500	4 744	4 974	5 154	5 284
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	1 273	801	857	899	935	965
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 058	24 468	25 034	27 191	27 861	28 003
Autres gains ordinaires	237	150	150	150	150	150
Autres pertes ordinaires	0	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	23 295	24 608	25 174	27 331	28 001	28 143
Impôt sur les bénéfices	(5 171)	(4 885)	(5 214)	(5 648)	(5 789)	(5 817)
Contribution sociale de solidarité	(591)	(525)	(595)	(161)	(166)	(166)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	17 534	19 199	19 365	21 522	22 045	22 160
Contribution conjoncturelle de 4% (Loi de finance 2024)	0	(522)	(595)	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045	22 160

Tableau des flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de DT

	2022 _R	2023 _E	2024 _P	2025 _P	2026 _P	2027 _P
Flux liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	413 835	447 629	478 245	500 791	522 564	543 736
Investissements dans les contrats de leasing	(355 746)	(403 375)	(417 960)	(429 570)	(441 180)	(452 790)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(11 251)	(12 658)	(13 857)	(15 072)	(16 396)	(17 828)
Intérêts payés	(38 394)	(40 933)	(44 413)	(45 119)	(46 538)	(48 087)
Impôts & taxes payés	(13 341)	(7 671)	(10 984)	(12 056)	(13 755)	(15 249)
Placement monétaires	22 500	501	5 000	10 000	(10 000)	(5 000)
Autres flux liés à l'exploitation	3 442	5 317	4 817	4 867	4 917	5 168
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21 046	(11 190)	848	13 841	(388)	9 948
Flux d'investissements						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 243)	(700)	(500)	(830)	(900)	(1 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	52	50	50	50	50	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(8 104)	(11 081)	(11 318)	(11 156)	(12 099)	(12 401)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10 846	4 801	6 673	7 223	7 773	8 323
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 552	(6 929)	(5 096)	(4 713)	(5 176)	(5 028)
Flux de financement						
Encaissement suite à la cession des actions propres	2	599	25	25	25	25
Décaissement suite au rachat des actions propres	0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(9 318)	(10 815)	(10 817)	(10 819)	(10 821)	(10 823)
Encaissements provenant des emprunts	193 500	146 700	150 000	165 000	160 000	150 000
Remboursements d'emprunts	(217 714)	(121 155)	(145 605)	(164 976)	(139 585)	(147 190)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(33 530)	15 328	(6 397)	(10 770)	9 619	(7 988)
Variation de trésorerie	(10 933)	(2 791)	(10 644)	(1 642)	4 055	(3 068)
Trésorerie au début de l'exercice	33 242	22 310	19 521	8 876	7 234	11 289
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22 310	19 521	8 876	7 234	11 289	8 221

6 - 3 - 3 - RATIOS PREVISIONNELS :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Indicateurs de gestion (en Millions de dinars)						
Résultat net de la période (1)	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045	22 160
Engagements (Créances sur la clientèle+ Portefeuille titre commercial+ Portefeuille d'investissement)	597 742	637 222	663 746	677 377	706 271	724 838
Total Engagements (Encours global + Engagements hors bilan) (2)	570 613	616 262	647 447	670 447	693 447	711 447
Créances classées (3)	49 908	46 000	48 558	50 283	52 008	53 358
Fonds propres (avant résultat net) (4)	99 849	107 167	115 049	123 024	133 750	144 997
Capitaux propres avant affectation	117 383	125 841	133 818	144 546	155 795	167 158
Provisions et Produits réservés (5)	31 147	32 347	35 791	39 266	42 920	46 705
Créances sur la clientèle, opération de leasing (Bilan)	519 146	553 046	578 751	597 227	610 523	618 688
Emprunts et ressources spéciales (6)	451 327	477 826	482 221	482 245	502 660	505 469
Total bilan	642 290	677 356	692 926	704 834	737 673	753 062
Charges financières (7)	38 507	42 750	45 190	45 865	47 315	48 925
Total charges d'exploitation	11 350	12 900	14 025	15 290	16 664	18 146
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Rentabilité des fonds propres (1)/(4)	17,6%	17,4%	16,3%	17,5%	16,5%	15,3%
Fonds propres/Engagements (4)/(2)	17,5%	17,4%	17,8%	18,3%	19,3%	20,4%
Ratio CDL (2)/(3)	8,7%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(4)	62,4%	70,3%	73,7%	78,1%	82,5%	87,5%
Ratios de structure						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	18,3%	18,6%	19,3%	20,5%	21,1%	22,2%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	70,3%	70,5%	69,6%	68,4%	68,1%	67,1%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	80,8%	81,6%	83,5%	84,7%	82,8%	82,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	88,0%	87,3%	84,2%	81,6%	83,2%	82,5%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	17,2%	19,7%	20,3%	20,3%	20,9%	21,8%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	42,4%	39,8%	38,8%	39,3%	37,8%	36,1%
Coefficient d'exploitation	26,8%	30,2%	31,4%	31,6%	32,9%	34,6%
Provisions nettes sur créances/Produits nets	15,7%	10,5%	10,6%	10,3%	10,2%	10,1%
Ratios de rentabilité						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	17,6%	17,4%	16,3%	17,5%	16,5%	15,3%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,7%	2,8%	2,7%	3,1%	3,0%	2,9%
Résultat net/Produits nets	41,4%	43,8%	42,0%	44,5%	43,6%	42,3%
Produits nets/Total bilan	6,6%	6,3%	6,4%	6,9%	6,9%	7,0%

6 - 3 - 4 - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL :

En mDT	2022_R	2023_E	2024_P	2025_P	2026_P	2027_P
Résultat net	17 534	18 674	18 770	21 522	22 045	22 160
Dotations aux amortissements	519	500	550	650	750	850
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	6 645	4 500	4 744	4 974	5 154	5 284
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions	1 273	801	857	899	935	965
Marge brute d'autofinancement prévisionnel =	25 971	24 476	24 921	28 046	28 885	29 261

**6 - 3 - 5 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA
PERIODE 2023 A 2027 :**



**Groupement de sociétés d'expertises
comptables
inscrites au tableau de l'OECT**

Résidence Raoudha - n°152 - Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 – Tunis
ID RNE UA : 1298633J – ID RNE CNBA UHY : 0940727Q
Tél : +216 36 36 23 23 - Fax : + 216 71 961 086
contact@universal-c.com



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA
PERIODE 2024-2027*

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de la Compagnie Internationale de Leasing relatifs à la période 2022-2026, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de la préparation du document de référence "CIL 2024". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

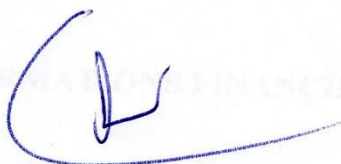
Tunis, le 15 Février 2024

Les Commissaires aux Comptes

Le groupement Universal Auditing –

CNBA UHY

Hilal OUALI



FINOR

Mustapha MEDHIOUB

